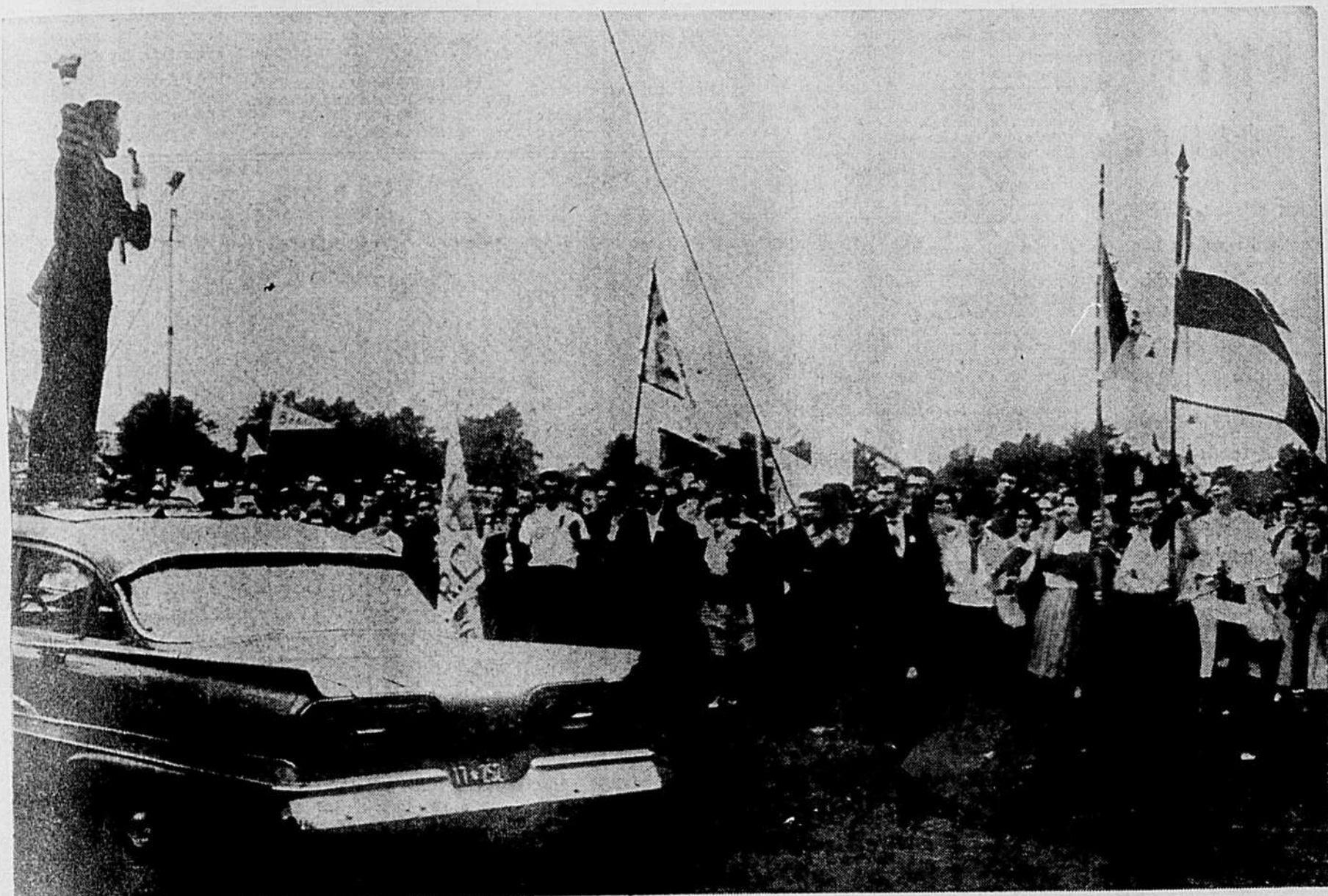


1162 M-22625-1-1
BIBLIOTHEQUE MUNIC
1210 EST SHERBROOK
MONTREAL 24 P.Q.



espresso

Vol. XXXIV — No 22 — Montréal, le 15 août 1968



"L'AVENIR : DANS NOS MAINS", tel fut le slogan du ralliement des jeunes ruraux, aux Plaines d'Abraham, dimanche le 12 à Québec. Ils étaient près de 10,000 et ils venaient de tout le Canada français. (Photo T.C.N.)

Le bois à pulpe des petits producteurs

(À LIRE EN PAGE 9)

Les véritables raisons de la hausse des prix

L'épidémie de peste porcine qui sévit depuis quelque temps au Québec et en Ontario n'a à peu près aucune influence sur les prix. La dévaluation du dollar canadien et la surtaxe de 5% sur les importations des États-Unis peuvent contribuer dans une certaine mesure à la hausse des prix de cette viande, surtout au niveau du détail, mais n'en sont pas les causes principales. C'est ailleurs qu'il faut chercher les véritables raisons de la cote ascendante du porc depuis le printemps, déclarait récemment un haut fonctionnaire du ministère fédéral de l'Agriculture.

Tout d'abord, la montée des prix du porc ces dernières semaines est en harmonie avec le comportement habituel du marché qui, à ce temps-ci de l'année, traverse une hausse saisonnière liée à un volume réduit des ventes.

En deuxième lieu, d'ajouter le même personnage, si la hausse saisonnière est nettement supérieure à la normale cette année, c'est avant tout la sécheresse de l'été dernier dans l'Ouest qui en est la cause. En diminuant le rendement de la moisson des grains de provende, la sécheresse en a haussé les prix et, par ricochet, ceux des moulées qui servent à la production porcine. Le coût de revient du porc s'en trouvant majoré sensiblement, il y a eu régression des élevages; d'où réduction des arrivages sur les marchés du pays. Cycle facile à comprendre: Moins de grains, moulées plus chères — jugées trop chères par d'aucuns; moulées coûteuses, moins de porcs; moins de porcs, prix à la hausse.

Gains de \$4 à \$5

Soulignons en passant que le mouvement à la hausse des prix du porc s'est manifesté cette année durant la dernière quinzaine de mars. En fin de juin, les porcs classés A se vendaient de \$2.50 à \$3.00 (prix au producteur) plus cher qu'à la date correspondante de l'an dernier à Toronto — il en était à peu près de même à Montréal.

Cinq semaines plus tard, c'est-à-dire au commencement d'août, l'écart de prix de la catégorie A est encore plus prononcé. Cet écart se situe entre \$4 et \$5 par rapport au début d'août 1961 et entre \$5 et \$6 par rapport au début d'août 1960. En d'autres termes, gains de 10 à 15% et même davantage.

Demande accrue

Les mêmes causes ont d'ailleurs produit les mêmes effets sur le marché des bovins. Ces dernières semaines, l'écart de prix se situait entre \$3 et \$5 les 100 livres par rapport à l'année dernière pour bons bœuvillons. Différence encore plus prononcée que pour le porc si l'on tient compte que la cote des bovins s'applique au poids vivant ou debout, tandis que la cote du porc s'applique au poids abattu ou aux carcasses.

La réduction des arrivages, dans l'un et l'autre cas, se compte d'une demande toujours croissante à la consommation. Ainsi, durant les six premiers mois de l'année en cours, le

marché canadien absorbait environ 4% plus de bovins et 11% plus de porcs par semaine que durant la même période de l'année dernière. Ajoutons que les exportations vers les États-Unis, pour le bœuf surtout, ont augmenté sensiblement.

D'ici un an

Il semble à peu près certain que d'ici un an — et même deux

ans, aux dires de certains — le gouvernement fédéral n'aura à verser aucun paiement de compensation ou d'appoint sur le porc.

Les arrivages en perspective sur les marchés d'ici une douzaine de mois s'annoncent en effet inférieurs à ceux des douze mois terminés le 30 juin de l'année en cours.

Voici à quel rythme s'effectueront les arrivages d'après les pronostics de la division de l'économie au ministère fédéral de l'Agriculture.

Trimestre juillet-septembre 1962: arrivages accrus de 5% dans l'Est, mais réduits d'environ 11% dans l'Ouest; pour tout le pays, près de 1.5% de moins que pendant le trimestre correspondant de 1961. Moyenne par semaine: 114,600 porcs contre 116,200, même période l'an dernier.

Trimestre octobre-décembre 1962: arrivages accrus de 6% dans l'Est, mais réduits de 22 à 23% dans l'Ouest; pour l'ensemble du pays, 7.5% de moins que pendant le trimestre correspondant de 1961. Moyenne par semaine: 126,900 porcs contre 137,200, même période l'an dernier.

Semestre janvier-juin 1963: arrivages accrus de près de 5%

dans l'Est, mais réduits d'environ 19% dans l'Ouest; pour l'ensemble du pays, réduction globale d'environ 6% par rapport au semestre correspondant de 1962. Moyenne par semaine: 126,900 porcs contre 134,900, même période en 1962.

Aux États-Unis

Signalons pour conclure que les chiffres les plus récents en provenance des États-Unis n'indiquent aucune augmentation prononcée des élevages au cours de la même période. D'ici quelque temps, les ventes de porcs outre-frontière se poursuivraient à peu près au même niveau et à des prix un peu meilleurs que l'an dernier.

Par la suite, les effectifs auront peut-être tendance à s'accroître outre-frontière, mais à une allure modérée, prévoit-on. Même si le ton du marché est plus encourageant cette année qu'en 1961, les prix n'atteindront pas un niveau assez intéressant pour causer une expansion prononcée des élevages, signalent les rapports.

Offre d'agence

Revenus possibles \$12,000. par année. Un seul agent par comté sera choisi. Équipement nouveau pour la ferme, exclusif, sans compétition, opportunités illimitées pour l'avenir. Cette agence est disponible immédiatement et pour l'obtenir, il suffit de connaître le territoire et les cultivateurs de votre comté, puis disposer d'un montant de \$1,000.00 comptant pour l'inventaire et la franchise de distribution. Expérience préférable, mais pas nécessaire. Pour obtenir renseignements et entrevue dans votre région, faire application dès maintenant en mentionnant quelques détails sur vous-même à :

Directeur des Relations Extérieures
Case 58
515 Viger, Mtl, Qué.

Du 23 au 26 août

Semaines Sociales du Canada

"L'éducation, problème social"

La prochaine Semaine Sociale du Canada aura lieu à l'Université de Montréal, du 23 au 26 août 1962. Les participants étudieront le thème suivant : "L'éducation, problème social." De nombreux citoyens et la plupart des organismes se sont penchés, au cours des derniers douze mois,

sur les problèmes de l'éducation dans notre milieu. Qu'il suffise de mentionner la Conférence Canadienne de l'Éducation, la Rencontre nationale sur l'éducation des adultes et les nombreux mémoires présentés à la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

UNE PAIRE "IMBATTABLE"...



.. LE "550" ET LA CHARRUE À 3 SOCS "3241" OLIVER

Le temps des labours approche. Travaillez à votre aise et à "meilleur compte" avec une machinerie mieux appropriée à vos besoins !

Le 550 OLIVER — TRACTEUR MODERNE À 3 RAIES

possède :

- Un attelage à 3 points.
- Système hydraulique à compartiment séparé avec son huile filtrée.
- Un contrôle automatique de profondeur et de traction.

La 3241 SUSPENDUE OLIVER

possède :

- Des versoirs pivotants
- Un déclencheur protecteur automatique à ressort.
- Pointes Raydex à prix peu élevé faciles à remplacer.

ACHÉTEZ BIEN

ACHÉTEZ CHEZ-VOUS

ACHÉTEZ QUALITÉ

ACHÉTEZ FÉDÉRÉE

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fédérée

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie
C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

RÉSULTATS D'ÉPREUVES
SUR LE CHAMP

Temps : 1 heure
Acres labourées : 1.79
Coût du carburant
à l'acre : 37c.

ÉDITORIAL

L'EXERCICE financier de l'U.C.C. vient de se terminer au 31 juillet. C'est à cette date que l'Union établit le total des contributions perçues depuis le premier août de l'année précédente, ce qui lui indique le nombre d'adhérents au cours de l'année écoulée. D'une certaine façon, ces résultats nous permettent de prendre à chaque année le pouls du mouvement. Les derniers résultats nous indiquent que l'état de santé de l'Union semble très satisfaisant.

Résultat sans précédent

Il y a quelques temps, la T.C.N. nous communiquait les premiers renseignements du recensement fédéral de 1961 concernant les effectifs de la classe agricole. Nous avons pu constater une diminution importante du nombre des cultivateurs au Canada et en particulier dans notre province. Parallèlement, au cours de l'année, nous avons pu prendre conscience de l'envergure et de la complexité des problèmes que nous rencontrons tant dans le secteur agricole que dans le secteur forestier. Face à ces considérations, il semble paradoxal de constater une augmentation considérable du nombre de membres à l'U.C.C. et, qui plus est, l'obtention d'un succès sans précédent. En effet, l'Union termine son exercice financier avec 43,447 membres, ce qui représente un sommet dans l'histoire du recrutement de l'Union.

Premier pas très important

Geste salutaire

Ces 43,447 cultivateurs ont décidé librement au cours de l'année d'adhérer à l'Union qui les représente auprès des gouvernements, des compagnies et du grand public. Ils ont posé le premier geste qui consiste à payer une cotisation qui assurera le progrès de leur Union. Pour plusieurs d'entre eux, ce geste est coutumier. Ils ont réalisé depuis longtemps que leur sort individuel est lié étroitement au sort de la profession dans son ensemble. D'ailleurs, c'est grâce à eux si les progrès de l'Union ont pu être assurés depuis sa fondation.

Nouveaux membres

Un bon nombre d'entre eux sont des nouveaux membres. L'augmentation nette du nombre de membres sur les résultats de l'an dernier se chiffrent à 8,359, on peut donc supposer que l'Union compte présentement une dizaine de milliers de nouveaux membres si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre d'anciens n'ont pu renouveler leur cotisation pour diverses raisons. Nous connaissons certains membres stables et courageux qui doivent se réjouir en constatant que plusieurs de leurs co-professionnels, qui ont hésité trop longtemps ont enfin décidé de joindre leurs rangs. Nous souhaitons à ces derniers autant de compréhension que celle qui fut manifestée sans re-

lâche par ces ouvriers de la première heure. Car, il ne faut pas s'illusionner et croire que tous les problèmes de la classe agricole seront réglés au cours des prochains mois; c'est un travail de longue haleine que de bâtir une union forte et dynamique.

Et les autres...

Ces succès remarquables sont dus, en majeure partie, au travail d'une armée de recruteurs qui ont effectué le recrutement d'une façon très efficace. Environ 5,000 recruteurs, bien documentés, sont allés visiter leurs confrères dans presque toutes les parties de la province dans le but de les inviter à se joindre à leur action collective. Sans l'effort de ces derniers, nous ne pourrions connaître de tels résultats. Plus de 43,000 ont répondu à leur appel. Hélas! quelques uns ont décidé d'attendre et se sont repliés sur eux-mêmes. Ils auront toute l'année pour réfléchir et se demander s'ils ne devraient pas imiter le geste de la majorité. Même s'ils sont de moins en moins nombreux, ils ne peuvent cependant, être laissés de côté. Il s'agit là d'une oeuvre d'éducation que nous sommes tous à parfaire collectivement. Il n'y a pas de quantités négligeables lorsque nous parlons en termes de syndicalisme. Notre objectif doit donc être de voir tous les vrais cultivateurs de la province devenir membres de leur Union. Il n'est que juste et raisonnable

que tous les intéressés participent à cet effort collectif.

Importance du nombre

Malgré cet ombre au tableau, il est extrêmement encourageant de constater qu'un si grand nombre de cultivateurs s'intéressent à leurs problèmes. Même si les données actuelles ne nous permettent pas d'établir le nombre exact de cultivateurs dans la province, nous pouvons affirmer, sans aucun doute, que l'U.C.C. groupe, à l'heure actuelle, une forte majorité des vrais cultivateurs. Aux forces concertées des compagnies, nous pouvons opposer un nombre toujours croissant de membres de plus en plus convaincus de la nécessité de l'Union. Aux gouvernants, nous pouvons faire connaître les besoins et les désirs pressants d'une classe qui n'a pas toujours reçu l'attention et le respect qu'on lui devait.

CES perspectives sont donc très encourageantes. Durant plusieurs années, on a demandé avec instance aux cultivateurs de "se mêler de leurs affaires". Cet appel semble de plus en plus écouté, de sorte que l'U.C.C. est appelée à jouer un rôle encore plus considérable dans l'avenir. Elle jouera pleinement son rôle dans la mesure où ses membres seront nombreux, stables, actifs et éclairés. Car, ne l'oublions pas, l'Union est une force qui possède la valeur de ceux qui la composent.

Guy DARVEAU.

la terre des champs

PAR D. E. GRANDPRÉ

Vers un programme unifié

Les jeux se font

Le plan de vente unifiée du lait en Ontario a compté plusieurs bons points ces derniers temps. Trois des quatre groupes en cause ont approuvé officiellement le programme élaboré par un Conseil provisoire composé de leurs représentants respectifs.

Les trois groupes approuvateurs: 1) l'Office des fournisseurs de lait aux fromageries; 2) celui des fournisseurs de crème aux

beurreries; 3) la puissante Ligue des fournisseurs de lait entier aux laiteries d'embouteillage.

Il est intéressant de noter ici l'attitude du troisième groupe, le "mieux partagé" des quatre, celui qui a le moins à gagner au changement de l'ordre établi. La Ligue n'a ni lésiné, ni tergiversé: 9 sur 10 de ses 123 directeurs ont donné leur assentiment au plan de fusion.

Pour ce qui est du quatrième groupement, l'Office des fournisseurs aux usines de laits concentrés, il n'a pas encore refusé son approbation, à proprement parler. Il a demandé qu'on lui accorde un certain délai pour en faire un examen sérieux. Toute la question sera remise en plan lors du congrès semi-annuel de ce dernier groupe annoncé pour le 30 de ce mois.

Directeurs divisés

La lecture se rappelle peut-être que cette chronique rapportait il y a trois semaines (numéro du 25 juillet) une division par le milieu au sein du Bureau de direction de l'Office des fournisseurs aux fabriques de laits concentrés. Cette scission fut étalée au grand jour lors d'une assemblée tenue à Toronto vers la mi-juillet. Certains articles du programme, dont le maintien du régime des quotas, avaient donné lieu à des critiques.

Encore faut-il préciser que les objections soulevées à l'assemblée de la mi-juillet sont venues surtout de trois directeurs sur l'estrade. Quant aux quelque 200

délégués dans la salle, ils n'eurent guère la chance de dire ce qu'ils en pensaient. D'ici la fin d'août, les dirigeants et membres de cet Office auront le temps d'adopter une attitude mieux définie et, comme plusieurs l'espèrent, plus positive qu'à leur réunion de la mi-juillet.

Un documentaire

Les quatre groupements intéressés disposent maintenant des renseignements essentiels pour étudier la question débattue et en juger intelligemment. Ces dernières semaines, on a, en effet, rendu public le programme de fusion mis au point par les représentants des quatre, après six longs mois de délibérations et de compromis.

Le texte du document a maintenant pris forme d'imprimé. On vient d'en adresser un exemplaire à chacun des quelque 70,000 fermiers laitiers admissibles à la liste du référendum prévu pour octobre ou novembre. Le documentaire est concis, ne cache rien des principes à l'origine du programme, tente d'exposer clairement la situation à corriger et, surtout, de dégager les voies de redressement.

Associations-clés

Bien que les dirigeants de la Fédération ontarienne de l'Agriculture aient encore à se prononcer officiellement sur le programme soumis aux fermiers laitiers, il est d'ores et déjà certain qu'ils l'appuieront sans réserve... Cela même s'ils le considèrent perfec-

tible. Il est bien normal d'ailleurs que les dirigeants de la Fédération veuillent prendre le temps et laisser aux filiales le temps d'étudier le plan avant de l'approuver... officiellement.

Pour sa part, la fédération des coopératives provinciales — connue sous le nom de United Co-operatives of Ontario ou UCO — vient de prendre position. Par la voix de leur président, M. Ray Loughheed, les UCO se déclarent nettement favorables à un plan de vente unifiée du lait.

Plans interprovinciaux

"La situation actuelle du marché du lait en Ontario est devenue telle que les fermiers laitiers ont un besoin pressant d'un plan d'ensemble, s'ils désirent véritablement améliorer leur sort, affirme le président des UCO... Les principes fondamentaux du programme sont sains, dit-il, et nous souhaitons que les cultivateurs l'appuient solidement."

Dit encore M. Loughheed: "Nous admettons aussi le principe d'accorder notre collaboration à des plans similaires de vente du lait dans des provinces autres que la nôtre, principe reconnu par les auteurs du programme ontarien."

Signalons en passant que les UCO et leurs filiales laitières transigent annuellement pour une valeur de \$30 millions en produits laitiers. A cette somme vient s'ajouter un montant de \$10 millions réalisé par les coopératives laitières locales en Ontario.

"Plan des producteurs"

S'adressant récemment aux délégués d'une centaine de filiales de la Fédération ontarienne de l'Agriculture, M. E. Farnsworth, président du Conseil provisoire pour la vente unifiée du lait, leur a déclaré:

"Je tiens à répéter, pour que ce soit bien clair à votre esprit, qu'il ne s'agit aucunement d'un programme gouvernemental. Le plan que je vous soumets a été

Membres de l'U.C.C. par fédération = 1961-62

FEDERATIONS	TOTAUX ACTUELS
AMOS	1,429
GASPE	1,602
JOLIETTE	1,975
MONT-LAURIER	317
MONTREAL-ST-JEROME	1,002
NICOLET	4,266
OUTAOUAIS	209
QUEBEC-EST	1,530
QUEBEC-NORD	2,572
QUEBEC-OUEST	1,758
QUEBEC-SUD	3,420
RIMOUSKI-EST	1,900
RIMOUSKI-OUEST	2,553
SAGUENAY	5,103
SHERBROOKE	2,401
STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE	1,530
ST-HYACINTHE	4,825
ST-JEAN	1,167
TEMISCAMINGUE	621
TROIS-RIVIERES	1,995
VALLEYFIELD	1,272
GRAND TOTAL	43,447

élaboré par les représentants de nos différentes associations de fermiers laitiers et j'ai confiance qu'il sera avantageux à tous les fermiers laitiers sans exception."

Plus tôt, le président du Conseil provisoire affirmait en toute franchise: "Je ne viens pas vous demander d'approuver le programme de fusion des quatre groupements laitiers. Mais j'ai l'impression qu'avant de nous lancer dans une campagne provinciale aboutissant au référendum, nous devons fournir à la Fédération ontarienne de l'Agriculture l'occasion d'en faire une étude aussi poussée et aussi sérieuse que possible."

Excellente façon de plaider une cause, en Ontario particulièrement! Les jeux se font. Les attitudes se précisent. Le départ ne s'annonce pas si mal!



Propriété de l'U.C.C.
FONDEE EN 1929

415, avenue Viger, Montréal
Tél. Victor 2-6431

"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"

DIRECTEUR:

Paul-Henri Lavoie, B.S.A.

SEC. DE LA REDACTION:

Jacques Laliberté



Membre de l'"Audit Bureau of Circulation"
Imprimé à l'Imp. Populaire Ltée
Montréal

Publié le mercredi de chaque semaine

— Abonnement —

1 an, \$1 - 3 ans, \$2 - 5 ans, \$3



Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement

numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication

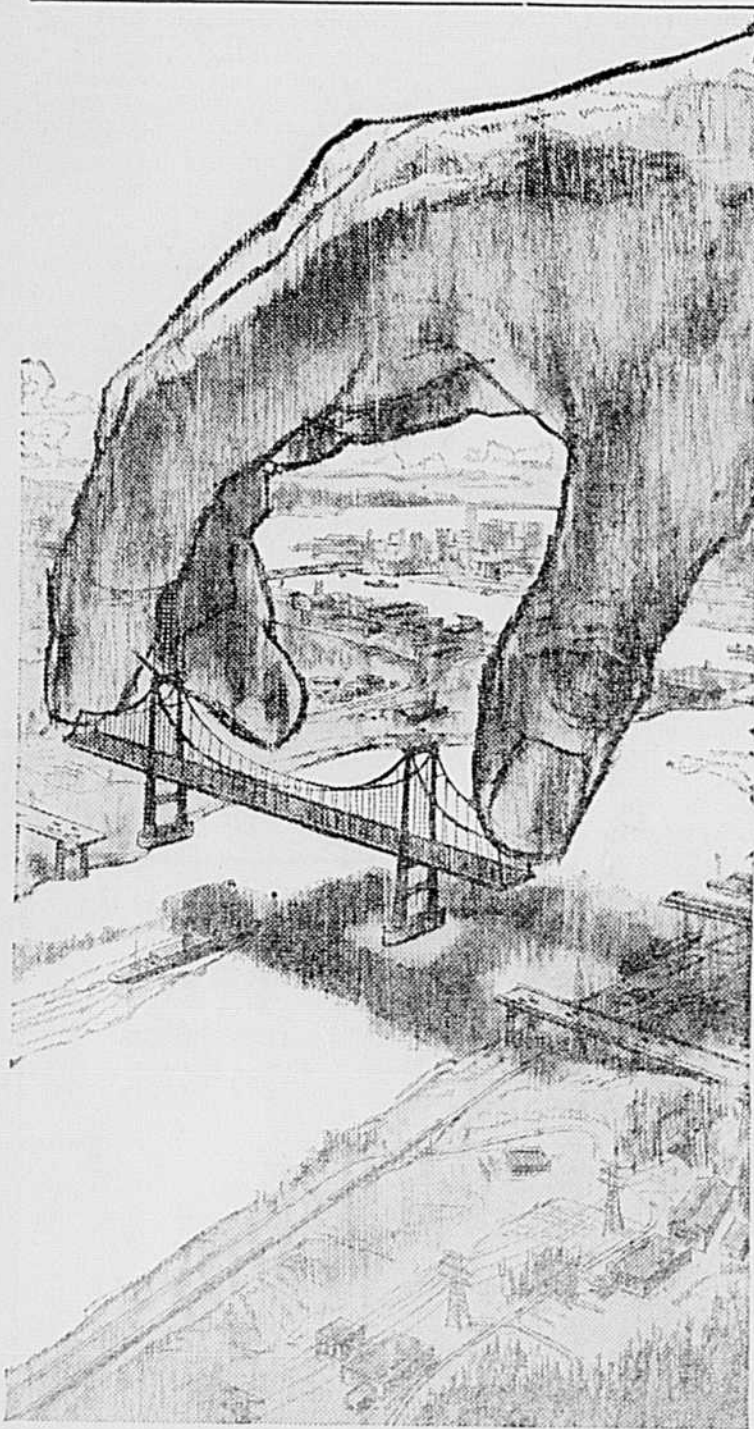
LE CONGRES DE L'U.C.C. de Ste-Anne-de-la-Pocatière

Le jeudi 23 août prochain, se tiendra, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, le congrès de la Fédération de l'U.C.C. de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Les autorités de la Fédération attendent une assistance record à ce congrès.

Le congrès débutera par la messe à 9 heures et, vers 10 heures, il y aura ouverture du congrès

par M. Félix Bélanger, président diocésain. L'après-midi sera consacré à l'étude des résolutions envoyées par chaque syndicat de la Fédération. Mgr Jean-Marie Fortier, évêque auxiliaire du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière, viendra rendre visite aux congressistes dans l'après-midi. Tous les cultivateurs sont cordialement invités à ces assises.

(Communiqué)



VOUS PARTICIPEZ À TOUT CE QUI SE FAIT AU CANADA lorsque vous avez de l'assurance-vie

Étonnant? Peut-être, mais c'est pourtant vrai. Comme la plupart des gens, vous avez probablement toujours considéré votre assurance-vie comme une protection pour votre famille, comme un moyen efficace d'épargner régulièrement ou comme une précieuse garantie si vous avez un besoin urgent de contracter un emprunt.

Mais en réalité, vos primes d'assurance-vie sont plus qu'un placement visant à garantir votre sécurité et celle de votre famille. Elles constituent un placement dans l'économie du Canada; elles contribuent à sa croissance et aident à faire de notre pays un endroit où l'on est toujours plus heureux de vivre.

A ce jour, NEUF MILLIARDS DE DOLLARS d'épargnes sous forme d'assurance-vie sont investis dans les grandes entreprises canadiennes par l'entremise d'obligations, d'actions et d'hypothèques.

Ces capitaux aident à financer des entreprises d'envergure dans tout le pays: oléoducs, centres commerciaux, ponts, routes, maisons, immeubles d'appartements et de bureaux, écoles, usines, ateliers, centrales d'énergie électrique, etc. Autant de réalisations qui, à leur tour, créent de l'emploi.

Le revenu de ces placements vous est directement profitable parce qu'il contribue à réduire les primes d'assurance-vie que vous, de même que neuf millions d'autres Canadiens, devez payer.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE AU CANADA L-362EF

SOUVENIRS DE MON CURÉ

TOUJOURS TROP PETIT

Quand, petits bons-hommes, nous voulions tout essayer: Le rouet de maman, les outils de papa...; que nous voulions monter dans les échafauds...; aller à la cabane-à-sucre...; conduire Corneille ou traire Franchette, nous recevions toujours la même rebuffade: **Non, ne touche pas... ne monte pas... laisse-moi faire; — tu es trop petit.**

Personne, alors, ne pensait à nous reprocher notre incapacité. On avait même de la sympathie pour notre petitesse...; on nous encourageait: **Quand tu seras grand... tu iras aux champs... chercher les vaches, tout seul...; tu iras à la messe!**

Et nous avons grandi; — aussi grands que le frère aîné... que papa. Nous sommes arrivés à faire comme eux; mieux qu'eux, peut-être.

L'enfant croît, se développe, atteint la mesure de son âge, quand il n'est pas victime de certains caprices de la nature et qu'il mène une vie normale. Il arrive, sans trop de misère, à exécuter les travaux de son métier ou de sa profession.

Il est un homme, pourtant, qui reste toujours inférieur à sa tâche... toujours trop petit. — Cet homme, c'est ton curé; et, avec lui, tous les prêtres du monde.

Jeune homme, absolument comme les autres, apte à pratiquer tel ou tel métier HUMAIN, il a renoncé à tous; et répondant à un appel de Dieu, s'est engagé dans un métier DIVIN.

L'homme de Dieu

On dit souvent, — et avec raison, — en parlant de l'état du mariage: — Si les jeunes savaient ce qui les attend, plusieurs ne s'y risqueraient pas, et tous s'y prépareraient mieux. A plus forte raison, pouvons-nous dire la même chose de ceux qui s'engagent dans le sacerdoce. Pour ceux-ci comme pour ceux-là, pourtant, pas de divorce possible.

Les premiers, au moins, oeuvrent sur un plan adapté à leur taille; tandis que le prêtre ne travaille jamais à sa portée. Il ne rabote pas les âmes sur un établi; et n'ampute pas les mauvaises habitudes sur une table d'opération. S'il attend que les patients viennent à lui, il n'en aura jamais parce que la lèpre du péché ne paraît pas, et ne cause pas de souffrances.

Le travail du prêtre, dans le champ des âmes, n'est pas soumis aux lois immuables de la nature. — Toi, cultivateur, tu laboures... tu fertilises... tu sèmes; et tu sais que la moisson blanchira, à l'automne. — Quelle serait ta réaction, si tu ne voyais jamais mûrir la récolte...? C'est pourtant le cas de ton curé: — Ce qui ne l'empêche pas d'aimer son champ... d'y jeter, à pleine main, le bon grain... de guetter et de chasser, trop souvent SEUL, les semeurs d'ivraie qui surgissent de partout. — Fils d'homme, comme toi, le prêtre est devenu l'homme de Dieu, engagé sur un plan DIVIN.

Un homme écartelé

"Vous trouverez en lui toutes les faiblesses humaines. Il n'échappe ni à la contagion, ni à l'hérédité, ni à la misère, ni au péché. Il est marqué par sa famille, par son milieu, par son époque. Il a ses étroitesse, ses petites, ses fautes. C'est un étrange instrument dans une main toute-puissante. C'est un étroit canal pour charrier tant de grâces. C'est une misère affolante pour un si grand destin."

Il est toujours au-dessous de sa tâche. Car il est divisé entre cette faiblesse congénitale qui le rend semblable au plus misérable des hommes et cette vocation divine qui l'unit au Christ...; tendu entre ce monde dont il fait encore partie par ses attaches charnelles et le Royaume des Cieux auquel il appartient, pas son ministère...; élevé au-dessus de terre et pesant encore sur elle...; donnant la main aux pêcheurs et tendant la main à Dieu: Crucifié." (Louis Lochet).

Prie pour lui

"Le prêtre n'est pas prêtre pour lui, il l'est pour vous... Le prêtre doit être constamment enveloppé du Saint-Esprit comme de sa soutane." (Le saint Curé d'Ars).

D'ici trois semaines, ton curé, comme tous les autres, ira faire sa retraite. — Tu prieras pour qu'il grandisse, un peu; pour qu'il ne reste pas toujours petit nain, à côté de son frère aîné le Christ-Jésus et de son Père; que, travaillant, toujours au bout de ses bras, il ne LEUR nuise pas trop; que le canal qu'il est, soit bien connecté à la Source; et que personne ne s'acharne à le boucher.

Lui, bien caché avec le bon Dieu, Lui parlera de toi... apprendra des secrets... et sera moins exposé, au retour, — malgré sa petitesse toujours, — à frapper à côté de la tête du clou.

TON CURÉ

La Souscription '62 au Fonds National de Publicité

Monsieur Léonard Roy, coordonnateur de la publicité d'expression française au Service des Produits du Lait lançait en date du 26 juillet un dernier appel en faveur de la souscription '62 au Fonds National de Publicité. Les coopératives qui n'auraient pas encore fait la déduction sur les paies de juin pourront encore le faire sur celles de juillet, voire même d'août.

"Nous avons des raisons de croire que nous dépasserons cette année notre objectif de \$100.000, dans la province de Québec. Vous savez que nous pourrions recueillir un quart de million de dollars si tous les producteurs et acheteurs de lait collaboraient. Si vous n'avez pas fait la déduction sur les paies de juin, il

n'est pas trop tard pour le faire sur celles de juillet, voire même d'août. S'il vous manque des petits feuillets d'information pour les enveloppes de paie de vos producteurs, demandez-en. Nous pouvons en fournir.

"Tout commentaire sur nos activités seront aussi toujours appréciés. Nous cherchons à faire un travail d'équipe dans le domaine de la publicité collective étant donné que dans ce domaine il n'y a rien qui puisse nous diviser, il ne s'y trouve pas d'intérêts divergents ou en opposition. Au contraire, l'effort de promotion de vente devrait contribuer à unir, à resserrer les rangs des producteurs et des acheteurs de lait."

Pour les pondeuses, Shur-Gain offre maintenant une alimentation saisonnière



W. K. Meyer
Chef
nutritionniste

Notre service de recherches a constaté une variation saisonnière de la quantité d'aliments consommés par les pondeuses. On a établi à environ 10 p.c. la baisse de consommation pendant les mois chauds de l'été par rapport aux mois d'hiver. Il s'ensuit une diminution de la production d'œufs, en qualité comme en quantité. Pendant l'hiver, les besoins alimentaires des pondeuses sont satisfaits par un accroissement de la consommation. Pendant l'été, leurs besoins en énergie sont plus facilement satisfaits, et les pondeuses mangent moins. Mais comme leur organisme exige toujours la même quantité de vitamines, de minéraux et de protéines, il faut donc augmenter la proportion de ces trois facteurs.

Voilà pourquoi SHUR-GAIN recommande maintenant pour les volailles un régime d'hiver ou un régime d'été, afin d'obtenir une égale production d'œufs d'excellente qualité pendant toute l'année.

Les pondeuses ont besoin d'un niveau protéique plus élevé en été, alors qu'elles mangent moins. Le régime tout-moulée 17 p.c. SHUR-GAIN pour pondeuses leur convient parfaitement durant cette saison. Le régime tout-moulée 15 p.c. SHUR-GAIN pour pondeuses, offrant un taux d'éléments nutritifs légèrement moins élevé, convient à la saison froide, pendant laquelle les poules consomment une plus grande quantité de nourriture.

Demandez dès aujourd'hui au manufacturier SHUR-GAIN de votre localité tous les renseignements sur les régimes d'été et d'hiver pour les pondeuses.



VOTRE MANUFACTURIER LOCAL
SHUR-GAIN
VOTRE CENTRE D'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE
Sous licence Canada Packers



nouvelles DE LA 11^e HEURE

PESTE: la fin de l'épidémie

L'absence de cas nouveaux de peste porcine en fin de semaine porte les vétérinaires fédéraux à croire que l'épidémie ira diminuant et tire peut-être à sa fin. Jusqu'ici, 17,700 sacrifiés dans 78 porcheries.

OEUFs: hausse de 9c. à Montréal

Ton grandement raffermi la semaine dernière sur la plupart des marchés aux œufs à travers le pays. Les prix au producteur des deux premières catégories — A gros et moyens — ont marqué des gains variant de 2 à 12c. la douzaine, pendant que les A petits accusaient une avance de 1 à 8c. Le prix des catégories inférieures variait de stable à supérieur de 1 à 6c. la douzaine.

Prix comptant sur place des A gros, au producteur: à Toronto, 50c. ou gain moyen de 5c.; à Montréal, 54-55c., soit un gain maximum de 9c. par rapport à la semaine antérieure.

En Ontario, les arrivages de A gros répondaient à peine aux besoins sur certains marchés et se révélaient insuffisants ailleurs. Catégories inférieures achetées par les usines de décoquillage. A Montréal, bonne demande et offre à peine suffisante, d'où hausse continue des prix.

OEUFs NON TRIÉS: 12 c. à Moncton

Hausse générale de prix au producteur à l'égard des œufs offerts non classés la semaine dernière, variable selon les endroits. La cote des marchés-échantillons qui suivent montre chez les A gros des gains variant de 2c. sur le marché de Trois-Rivières à 12c. sur les marchés de Québec et de Moncton; à Ottawa, gain moyen de 9c.

OTTAWA: A gros, 49-50c.; A moyens, 40-41c.; A petits, 21-22 c.; B, 25-26c.; C, 16-18c.
TROIS-RIVIERES, même ordre des catégories: 37c.; 29c.; 17c.; 21c.; 15c.

QUÉBEC: 41-43c.; 33-34c.; 15-16c.; 20-21c.; 15-16c.
MONCTON (N.B.): 50c.; 47c.; 26c.; 26c.; 15c.

VOLAILE: peu de changement

Prix généralement stables de la viande de volaille la semaine dernière. Quelques révisions seulement dont voici les principales.

VOLAILE VIVANTE: Hausse de 1c. des poulets légers et à griller à quelques endroits de Toronto. A London (Ont.), baisse fractionnaire des dindons de poids moyen et de 1 à 2c. des dindons lourds. A Montréal, recul de 1/2c. des dindons lourds. A Vancouver, par contre, gain de 2c. des dindons de tous poids accompagné d'une baisse équivalente des poulets de poids léger et moyen.

VOLAILE ABATTUE: à Montréal, perte de 1c. la livre des poulets de poids moyen et lourd.

INCUBATIONS: inférieures à '61

Près de 90 millions de poussins ont éclos dans les couvoirs enregistrés du pays durant le premier semestre (janvier-juin) 1962. C'est une baisse de 5.5% par rapport au même semestre l'an dernier; la nombre dépasse toutefois celui de n'importe quelle année antérieure à 1961. Les poulets de grill comptent pour au-delà de la moitié des éclosions.

DINDONNEAUX: un peu plus de 9 millions, soit une quantité inférieure de 8 à 9% par rapport à janvier-juin de 1961.

PREVISIONS POUR L'ÉTÉ: incubations à la baisse, d'où arrivages moindres d'œufs et de viande de volaille prévus cet automne sur les marchés du pays.

Les incubations fortement accrues de poussins-poulets de grill jusqu'ici cette année dans le Québec compensent amplement la baisse radicale survenue en Ontario.

PORCS: baisse générale des prix

En dépit d'une certaine stabilité au début, le prix des porcs a vite accusé un recul la semaine dernière sur nos divers marchés, le recul atteignant un maximum de \$1.25 les 100 livres.

Prix au producteur des porcs classés A: baisses à Montréal — \$30.75-\$33.25 — ainsi qu'à Toronto — \$31.-\$33.90. Moyennes de \$30.50 à Winnipeg et de \$30.40 à Calgary pour la même catégorie. En Ontario, marchés autres que Toronto: \$31.85-\$33.85, avec tendance vers le niveau le plus bas en fermeture.

Hull, Princeville et Québec: prix stables à \$32.

VEAUX: gain de \$1 à Montréal

Avance de \$1 les 100 livres du marché des veaux à Montréal, la cote des Bons et De Choix étant de \$26-\$30. Prix stables à Toronto \$27-\$32. Gain de \$1 des veaux d'abattage à Winnipeg, mais baisse de \$2 commune aux marchés de Saskatoon et d'Edmonton.

AGNEAUX: tendance à la baisse

Dans l'ensemble, tendance de nouveau à la baisse des marchés aux agneaux la semaine dernière. La principale exception: Montréal qui accusait une hausse de \$1 à l'égard des premières catégories — \$21-\$22. Par contre, baisse de \$1 des mêmes catégories à Toronto — \$21. Ton stable des prix à Winnipeg. Baisse de \$1 commune à Saskatoon et Calgary.

BOVINS: prix stables dans l'Est

Faible augmentation des arrivages de bovins la semaine dernière aux dix grands parcs à bestiaux du pays, l'augmentation étant particulièrement sensible dans la classe des bovins d'engrais des Prairies. Dans l'Ouest, demande ferme et prix à la hausse; dans l'Est, demande et prix stables.

Les principales avances de prix chez les bouvillons furent enregistrées sur les marchés de l'Alberta — de 25 à 75c. les 100 livres, les meilleurs sujets se vendant \$27.40 à Calgary. A Montréal, hausse de \$1 dans le prix des bonnes vaches — \$18-\$19.75.

Exportations vers les États-Unis durant la semaine: 2,561 têtes, en presque totalité des bovins d'engrais.

Bovins d'engrais: demande ferme, surtout à l'exportation, pour bovins d'engrais et de remplacement; prix généralement stables, avec quelques gains dispersés dans l'Ouest.



M. Charles N. Mitchell, qui vient d'être nommé gérant général de la Compagnie Jamesway Limited, à Preston, Ontario. Jusqu'à cette récente nomination, M. Mitchell était vice-président, responsable des ventes chez De Laval du Canada. Il entrera en fonction le 1er octobre prochain.

La peste porcine

Le Service de l'information du Ministère de l'Agriculture de l'Ontario faisait, en date du 2 août dernier, le communiqué de presse suivant concernant l'épidémie de peste porcine.

"R. H. Graham, commissaire du bétail de l'Ontario, a déclaré que, par suite de l'épidémie de peste porcine en Ontario et au Québec, toutes les enchères en Ontario ont été placées en quarantaine par la Division fédérale de la santé des animaux. La vente des porcs aux enchères est prohibée jusqu'à nouvel ordre.

"En plus de l'ordonnance qui prohibe les ventes de porcs aux enchères, on ne pourra envoyer de porcs aux expositions jusqu'au 31 août. Par la suite, cette dernière décision sera sujette à révision si la situation s'améliore.

"R. H. Graham a approuvé cette décision et il la considère indispensable et logique. Il ajoutait à ce sujet: "On a fait connaître ce règlement aux préposés de toutes les ventes aux enchères et de toutes les expositions. Cette mesure a été jugée nécessaire

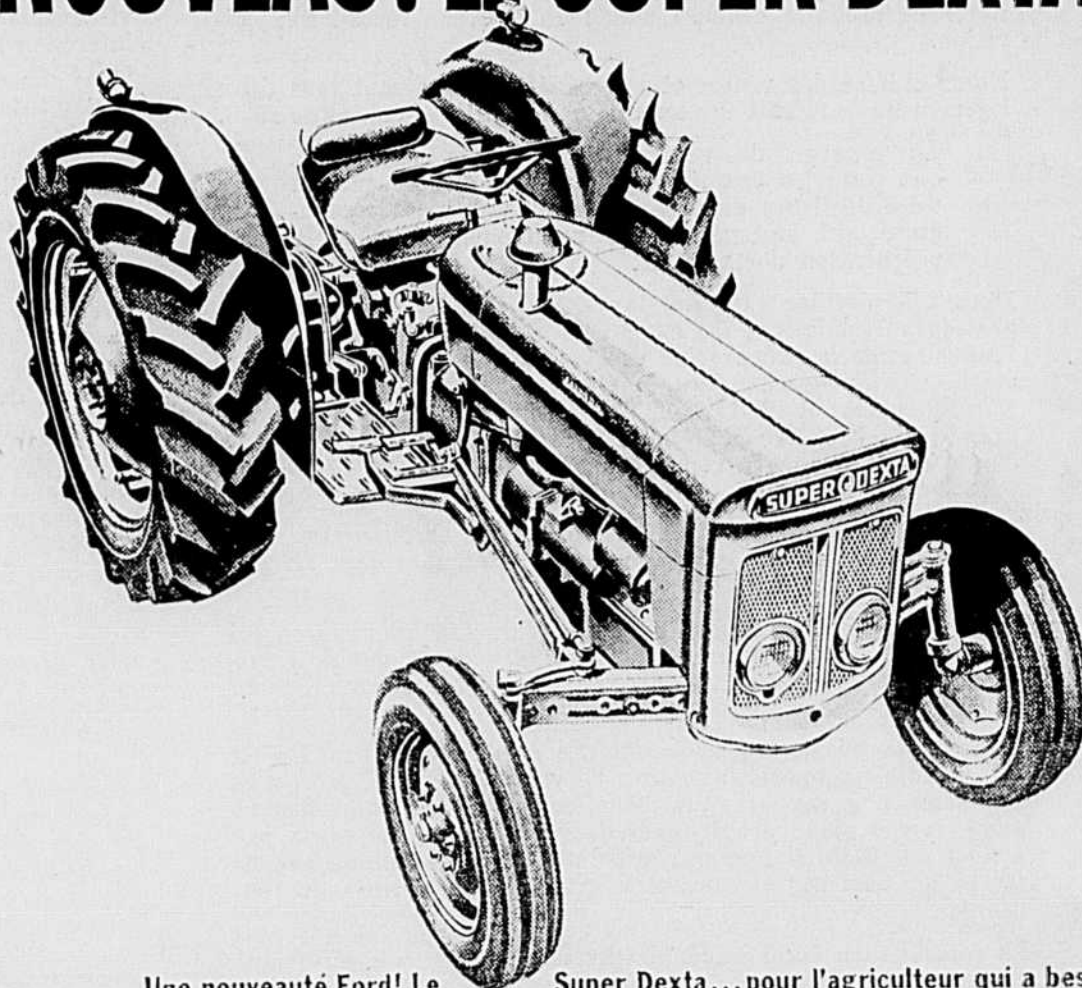
dans le but de prévenir la propagation de cette maladie hautement infectieuse. Le risque est si grand qu'on a dû prendre cette décision."

"R. H. Graham a même dit que si un porc devenait infecté à l'une de ces expositions, on serait peut-être obligé d'abattre tous les porcs prenant part à la même exposition.

"Les éleveurs de porcs doivent être sur le qui-vive afin qu'il soit possible de réprimer cette maladie au plus tôt. Il est confiant que les éleveurs de porcs et les officiers des expositions comprendront la portée de cette décision."

En ce qui regarde la peste porcine, la situation n'est pas moins grave dans Québec que dans l'Ontario. Espérons que, chez nous, on aura recours à une mesure semblable, et cela sans tarder.

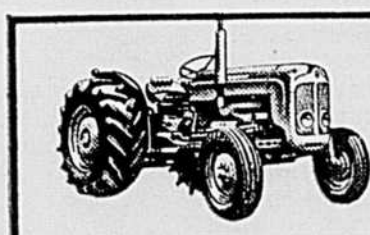
NOUVEAU! LE SUPER DEXTA



Une nouveauté Ford! Le Super Dexta... pour l'agriculteur qui a besoin d'un tracteur puissant. Voilà la caractéristique du Super Dexta!... un moteur 23% plus puissant, consommant moins d'essence et capable d'entraîner des instruments plus gros.

- Nouveau moteur diesel à trois cylindres, de 39.5 chevaux au frein qui donne la puissance de traction et d'entraînement en p. de f. nécessaire pour l'utilisation des instruments agricoles modernes.
- Nouvelle pompe à injection qui répond instantanément à tout nouveau besoin de puissance.
- Transmission ultra-efficace qui fournit une gamme complète de vitesses (de 1/2 à 17 milles à l'heure).
- Nouveau dispositif de blocage du différentiel qui élimine le patinage des roues.
- Puissance accrue en p. de f. qui procure un meilleur rapport du moteur à toutes les vitesses.

Voyez le nouveau Super Dexta chez le vendeur de Tracteurs Ford.



FORDSON DEXTA

Le tracteur le plus économique dans sa catégorie. Remarquable pour sa faible consommation de carburant et sa robustesse.



CANADA PACKERS

Rapport annuel

Le trente-cinquième exercice financier de "Canada Packers Limited" s'est terminé le 28 mars 1962.

Voici un résumé des résultats d'exploitation obtenus durant cet exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent:

	Exercice 1962	Exercice 1961	Augmentation
Chiffre des ventes	\$558,476,000	\$544,987,000	2.5%
"Tonnage"			
des ventes*	2,851,000,000 lb	2,754,000,000 lb	3.5%
Bénéfices nets	\$ 5,072,000	\$ 4,672,000	8.5%

Le volume matériel des ventes (le "tonnage", i.e. le nombre de livres de produits vendus) donne un nouveau record d'exploitation.

Notre chiffre des ventes et nos bénéfices nets sont tous deux légèrement en retrait sur ceux de notre exercice-record de 1960.

*Le "tonnage" des ventes est établi de la même façon que pour les exercices précédents et représente le total de livres de produits vendus par nos compagnies qui se spécialisent principalement dans la préparation des viandes.

Durant le dernier exercice, la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a publié un rapport sur l'industrie de la préparation des viandes. Il y est particulièrement question des affaires de Canada Packers Limited et le rapport conclut que le fait que nous ayons acheté les compagnies Calgary Packers Limited et Wilsil Limited en 1955 a restreint d'une façon notable la concurrence dans l'industrie de la préparation des viandes.

Nous estimons que cette affirmation est erronée. La concurrence n'a jamais été aussi vive que maintenant dans l'industrie.

Dans notre régime économique, la concurrence est la force qui limite les bénéfices, d'une part, et qui stimule en vue de l'efficacité et des innovations, d'autre part. La concurrence règne en maître exigeant sur le marché.

Dans l'industrie de la préparation des viandes, où le profit n'est qu'une faible proportion du prix de vente et où le pourcentage des frais par rapport aux bénéfices est exceptionnellement élevé, la concurrence qui s'exerce sur le marché ne tarde pas à rendre déficitaire une entreprise dont les conditions d'exploitation ne sont pas conformes aux meilleures normes de rendement.

La concurrence étant le régulateur des profits et le stimulant en vue de l'efficacité et des innovations, il s'ensuit logiquement que l'absence de concurrence doit se manifester:

- (1) par des bénéfices excessifs
ou
- (2) par une exploitation de bas rendement.

Constata-t-on l'un ou l'autre de ces symptômes dans l'industrie canadienne de la préparation des viandes?

- (1) Le rendement de l'industrie ne peut être mesuré avec exactitude, mais tous les faits que l'on connaît indiquent qu'elle se compare très avantageusement avec les industries semblables du reste du monde. Une preuve concluante en est fournie par le fait que de nombreuses entreprises canadiennes ont été en mesure de croître et de prospérer en concurrence avec la filiale canadienne de la plus grande entreprise de viandes des États-Unis. Cette filiale étend son activité à tout le pays et peut profiter des connaissances spécialisées, des ressources et des recherches de la société mère américaine.
- (2) Il n'existe pas de statistique particulière des bénéfices de l'industrie de la préparation des viandes. Les statistiques du ministère du Revenu national font entrer les affaires de celle-ci dans une catégorie qui comprend d'autres groupes de marchandises, tels que shortening, margarine, engrais, aliments pour animaux, etc. Néanmoins, les chiffres fournis (qui se rapportent également à ces autres produits) mon-

trent que, durant la décennie de 1950 à 1959, les bénéfices réalisés, par rapport au capital et à la réserve financière, sont inférieurs à la moyenne de ceux qui ont été enregistrés pour l'ensemble des entreprises industrielles du Canada.

Canada Packers a publié de temps à autre des chiffres relatifs à la partie de son exploitation composée par les produits tirés du gros et du petit bétail (voir, par exemple, nos rapports annuels pour les exercices financiers des années 1955 à 1959, ainsi que ceux d'autres années).

Durant l'exercice qui vient de se terminer, nous avons publié des chiffres un peu plus détaillés qu'auparavant sur nos activités sur le marché de la viande. Je crois que ces chiffres peuvent intéresser nos actionnaires et je me fais un devoir de les reproduire ici.

Il s'agit dans tous les cas de moyennes annuelles établies pour les dix dernières années et se rapportant à toute la partie de notre exploitation consacrée aux produits tirés du petit et du gros bétail.

Moyenne annuelle des montants payés aux éleveurs canadiens	\$214,000,000
Chiffre moyen annuel des ventes des produits tirés du gros et du petit bétail	\$269,000,000
Moyenne annuelle des frais d'exploitation, y compris les salaires, traitements et autres dépenses	\$ 51,500,000
Bénéfice net annuel moyen, avant paiement de l'impôt sur le revenu	\$ 3,500,000
Impôt sur le revenu	\$ 1,800,000
Bénéfice annuel moyen, impôt payé	\$ 1,700,000

c'est-à-dire un peu plus de 1/5 de cent par livre de bétail préparé pour le marché.

Etant donné l'intérêt particulier qu'a soulevé le sujet, nous avons cru bon de publier ici un état des pertes et profits de notre dernier exercice financier sur tous nos produits tirés du gros et du petit bétail:

Chiffre des ventes	\$316,300,000
Achat du bétail	\$248,400,000
Achat d'autres produits et des emballages	12,600,000
Frais divers	52,000,000
	\$313,000,000
Bénéfices avant paiement de l'impôt	\$ 3,300,000
Impôt sur le revenu	1,800,000
Bénéfices d'exploitation	
	\$ 1,500,000

Ces bénéfices d'exploitation donnent un peu moins de 1/6 de cent par livre de produit vendu. C'est moins que les bénéfices moyens par livre des dix dernières années.

Environ 36% de l'actif total de notre bilan sert à cette partie de notre exploitation consacrée aux produits tirés du bétail, c'est-à-dire à laquelle s'applique l'état ci-dessus.

Canada Packers est incontestablement l'une des entreprises les plus prospères de l'industrie. On vient de voir les chiffres relatifs à la partie de notre exploitation qui est consacrée aux produits tirés du gros et du petit bétail. Nous ne croyons pas qu'ils révèlent une absence de concurrence.

Ni les pourcentages des bénéfices, ni les normes de rendement n'offrent le moindre indice d'un défaut de concurrence dans l'industrie des viandes préparées. Chaque entreprise sait d'expérience qu'une vive concurrence s'exerce au sein de cette industrie.

Pour juger du degré de la concurrence, il faut voir comment est composée l'industrie canadienne de la préparation des viandes. D'après nos calculs, Canada Packers fait environ 28% des affaires de l'industrie au Canada. Il existe au pays 39

(Suite à la page 7)

L'ETAT DES CULTURES AU 6 AOUT

Depuis notre rapport du 23 juillet, un temps pluvieux a prévalu dans presque toutes les régions de la province. Dans la grande majorité des districts, la fenaison a été retardée par le mauvais temps et la qualité du foin et le rendement sont affectés. Par contre, les céréales, les regains de prairies et les pâturages profitent de ces conditions. La moisson qui débute dans le district de Montréal s'annonce bonne. En général, le grain a belle apparence. La production laitière est soutenue. Les jardins sont prometteurs. Les pommes de terre aussi. Les cultures maraîchères sont satisfaisantes. Dans le sud de Montréal, le blé d'Inde, les concombres et les oignons sont en avance d'une semaine sur l'an dernier et les arrivages augmenteront cette semaine; une bonne récolte de pois verts tire à sa fin et celle des fèves commence avec de bons rendements. Dans la vallée du Richelieu, la récolte de tomates débute et s'annonce très bonne. Le maïs fourrager et de conserve profite bien. Il semble que le rendement en betterave à sucre sera supérieur à celui de l'an dernier. La récolte de tabac jaune commence et à moins d'imprévu, les rendements seront élevés. Il en sera de même des autres variétés de tabac. La cueillette des fraises est complètement terminée tandis que celle des framboises bat son plein. Les rendements varient de moyens à bons

L'OPINION RURALE...

ENCORE LA POLITIQUE!

On permet aux femmes de faire de la politique, c'est pour quoi je me permet d'écrire mon opinion.

Tout le monde est renversé, bouleversé, par le résultat des dernières élections. Mêmes ceux que l'on nomme intellectuels, en ont la nausée! Comme ce monsieur de l'Université Laval, ce soir, 25 juin, à Tribune Libre de Radio-Canada, à l'entendre on dirait que s'il pouvait renier le reste de la Province en un seul vomissement, il se sentirait soulagé!

Honte à Québec! Parce que Québec est créditiste. Pourtant, nous avons eu l'honneur de rencontrer dernièrement un vrai créditiste en la personne de l'hon. Petteron, ministre de l'éducation et du travail de l'Alberta, il ne paraissait pas gêné ni honteux d'être d'une province créditiste. Ces messieurs dit intellectuels, pourquoi se contentent-ils de honnir le crédit social, sans pouvoir en donner les raisons, ni expliquer à la population ce qu'il y a d'absurde dans la réforme créditiste? Est-ce la gêne qui les paralyse?

et la qualité des fruits est tantôt bonne, tantôt mauvaise. On signale, de différents districts, une abondance de mauvaises herbes.



Ces mêmes messieurs ont pourtant fait un certain éloge du NPD, sans gêne ni honte. Alors que tous savent très bien que le parti communiste au Canada s'est infiltré dans ses rangs, le chef du parti, M. Tim Buck, n'a-t-il pas démissionné en sa faveur?

Aux prochaines élections, les canadiens verront-ils se dresser un rideau de fer au Canada? Sans avoir honte, ni avoir la nausée?

J.B. de M.

L'INSPECTION DE LA VIANDE

Je ne sais plus qui croire ou quoi faire. On nous dit toujours qu'il y a des surplus et des surplus de denrées alimentaires, qu'il y a trop de cultivateurs, qu'il faut faire tout ce qu'on peut pour les anéantir.

Par contre, la moitié de l'univers creve de faim! Qu'il faut augmenter la production.

On se souvient qu'il passait des inspecteurs d'animaux qui tuaient tous les animaux disant qu'ils étaient contagieux et ils emportaient toute cette viande pour la revendre à gros prix. Ça leur a donné des millions et ça fait crever des centaines de cultivateurs.

Dans les fédérations de Rimouski

LES CONGRES DE L'U.C.C. s'annoncent intéressants

Les Fédérations de l'U.C.C. de Rimouski-Est et Ouest ont presque terminé les préparatifs en vue de leurs congrès qui auront lieu lundi, le 20 août, à St-Adelme, cté de Matane, pour la Fédération-Est, tandis que la Fédération de l'Ouest tiendra ses assises à Sully, dans le comté de Témiscouata.

Les dirigeants des Fédérations s'attendent à recevoir 700 à 800 cultivateurs et forestiers. Les épouses sont également les bienvenues.

Un grand nombre de résolutions seront étudiées par les dé-

légués. Les questions scolaires, la vente des bois à pâte, les travaux mécanisés, le salaire minimum, la profession agricole, voilà autant de questions qui retiendront l'attention des délégués.

Les congrès se termineront le soir par une grande soirée sociale à laquelle toute la population est invitée.

D'autre part, les préparatifs nécessaires à la campagne de recrutement sont terminés. L'objectif à atteindre: 4,000 membres. Le recrutement se fera le 2 septembre.

(Communiqué)

Maintenant, il vont recommencer d'une autre manière plus criminelle, la viande va leur tomber dans les mains toute bien préparée.

Les messieurs du gouvernement se souviennent aussi qu'ils ont placé des taureaux reproducteurs contagieux presque partout pour contaminer tous les animaux. A présent ils n'ont qu'à passer avec leurs estampilles pour encore ramasser des milliards et enterrer les cultivateurs.

Pauvre peuple qui se laisse duper par ces imposteurs. Ce n'est pas pour votre bien qu'ils agissent ainsi mais pour leurs bourses. Soyez persuadés que la

viande estampillée sera plus suspecte. Même s'il y a des médecins dans le sac, ça ne change rien. La margarine avait ses médecins, le lait écrémé et le lait pasteurisé aussi.

Cultivateurs réveillez-vous et voyez à vos affaires parce qu'ils sont à combiner pour vous extorquer encore vos produits. Cette estampille n'a rien de bon; c'est seulement pour vous empêcher de vendre vos produits et eux apposeront l'estampille et vendront cette viande au gros prix. Les cultivateurs qui auront fait d'énormes dépenses et accompli un travail ardu ne tireront rien du fruit de leur travail.

Jean Lebon.

CANADA PACKERS Rapport annuel

(Suite de la page 6)

entreprises disposant de 68 usines soumises à l'inspection des services de santé fédéraux. Toutes ces usines sont de dimensions importantes. Il existe en plus un grand nombre d'usines où ne vont pas les inspecteurs fédéraux, plus de 2,000. La plupart sont petites, mais un certain nombre d'entre elles sont de dimensions respectables. Toutes contribuent au maintien d'une concurrence dans leurs régions respectives.

Il ne faudrait pas interpréter ce qui vient d'être exposé comme l'expression d'un regret touchant la concurrence qui règne dans l'industrie. Nous croyons, en effet, qu'on n'a pas trouvé de stimulant plus puissant ni de régulateur plus précis ou plus sensible de l'effort économique et du développement des ressources, que la concurrence.

Les jugements et les actes d'un grand nombre de personnes qui se font concurrence sur le marché constituent un système de régulation économique d'une haute sensibilité et d'une grande précision, qui se rectifie tout seul automatiquement et qui, à notre avis, donne naissance à des décisions plus logiques et plus équitables que n'en saurait produire une concentration de pouvoirs privés ou publics de régulation autoritaire. Nous concevons que certaines limitations doivent être fixées pour prévenir des injustices, mais, à l'intérieur de ces limites, aucune activité économique aussi touffue que l'est l'industrie alimentaire n'est encore suffisamment comprise dans toute sa complexité pour que l'on puisse compter arriver par déduction à des décisions comparables pour la souplesse et pour l'exactitude à celles que l'épreuve de la concurrence inspire.

C'est encore par le jeu de la concurrence que le bien public est le mieux servi.

On croit de bon ton, parfois, de décrier la concurrence. On dit d'elle qu'elle est "la loi de la jungle". En réalité, la concurrence est un des stimulants les plus puissants de l'activité humaine dans la plupart des domaines. De fait, c'est ce stimulant de la concurrence qui a fait sortir l'homme de la jungle.

Ceux qui décrient le système de la concurrence des prix devraient s'assurer tout d'abord qu'ils comprennent bien la sensibilité et la précision de ce stimulant et régulateur de l'activité économique. Avant de demander que le système de la concurrence soit mis au rancart, ils devraient aussi s'assurer qu'ils possèdent vraiment une solution de rechange au problème que pose la nécessité de stimuler l'initiative et de discipliner des processus économiques encore imparfaitement connus!

Les ventes de porc durant l'année civile 1961 ont été en baisse pour la seconde année consécutive:

1959	—	8,568,217 porcs	
1960	—	6,764,196 porcs	— diminution de 21.1%
1961	—	6,448,956 porcs	— diminution de 4.7%

Copie de ce rapport sera envoyée sur demande par Canada Packers Limited, Toronto 9.

Toutefois, ce mouvement de baisse s'est arrêté au milieu de l'année et, durant le dernier semestre, on a enregistré une augmentation des ventes:

janvier à juin	—	3,155,436 porcs	— diminution de 16.0%
juillet à décembre	—	3,293,520 porcs	— aug. de 9.5%

Les ventes ont continué à dépasser celles de l'année précédente durant les cinq premiers mois de 1962 et cette tendance se serait sans doute maintenue durant au moins une autre année si la sécheresse, en 1961, n'avait réduit les récoltes de grain dans l'Ouest canadien.

La réduction des approvisionnements en grain a eu pour résultat une réduction dans l'élevage du porc, si bien que les ventes, de juin à septembre, ne feront probablement qu'égaliser celles de l'année dernière. Tout laisse prévoir une baisse par rapport à 1961 à partir de septembre prochain.

En ce qui concerne les récoltes de grain de 1962, les perspectives sont actuellement encourageantes; il en résultera probablement une expansion de l'élevage du porc. L'influence de cette expansion sur les ventes ne se fera vraiment sentir d'une façon marquée qu'au début de l'automne 1963.

L'exploitation commerciale du porc n'a pas été satisfaisante durant l'exercice qui vient de se terminer. Les entreprises ont hésité à réduire le rendement de leurs usines où l'on avait prévu une production de 33% supérieure au niveau des ventes d'il y a deux ans. Maintenant que les ventes de porc ont atteint leur étiage, on devrait normalement constater une stabilisation du commerce des produits du porc.

Il convient de féliciter les éleveurs pour avoir amélioré encore la qualité du porc canadien. Durant le dernier exercice, 32.7% des porcs abattus étaient de la qualité "A". C'est un pourcentage record.

Dans les abattoirs inspectés, le nombre des bovins tués au Canada en 1961 a dépassé pour la première fois le chiffre de deux millions (2,041,473 têtes).

Le cheptel national, bovins adultes et veaux, comptait, en décembre 1961, 11,111,000 têtes, soit 2% de plus que l'année précédente et un record au Canada. Dans les fermes, le nombre des vaches continue à augmenter, ce qui semble indiquer que notre industrie du bétail bovin va poursuivre son expansion durant les prochaines années.

Les administrateurs de Canada Packers sont heureux de souligner l'harmonie et l'esprit de coopération qui ont marqué les relations de la compagnie avec ses employés. Au nom des actionnaires, ils tiennent à en remercier cordialement tous les employés.

Toronto, 22 juin 1962.

W. F. McLean,
président.

Enfin le chat sort du sac...

Les courtiers regrettent "le Bon Vieux Temps"

Ignorant les attaques personnelles et les références qui n'ont rien à voir avec le fond du problème, il nous faut constater que la longue déclaration que l'Association des Courtiers en Bois à Pulpe Inc. publiait récemment dans les journaux de la province, se résume à un seul point: Regrets du "bon vieux temps" alors qu'on pouvait traiter directement avec le petit producteur isolé et qu'aucun groupe organisé ne venait l'aider dans la défense de ses intérêts. D'ailleurs, voici l'extrait de cette déclaration qui parle par lui-même: "Autrefois, quand le bois ne se vendait pas, le producteur, plus intelligent que l'économiste-tribun de l'U.C.C. n'accusait pas à tort et à travers, mais diminuait sa production en attendant les bonnes années. Il n'y avait pas alors de directeur du service forestier de l'U.C.C. et le producteur se dirigeait avec connaissance de cause".

"Le bon vieux temps" que les courtiers regrettent, c'est précisément la période couverte par une commission fédérale d'enquête, qui a établi que les petits producteurs étaient exploités honteusement à la suite d'entente (cartels) entre tous les acheteurs. L'enquête a démontré que très souvent, le petit producteur recevait des prix aussi bas que 5 ou 6 dollars la corde pour son bois et était à l'entière merci des acheteurs qui s'entendaient pour l'exploiter à qui mieux mieux. On créait une abondance ou une rareté artificielles selon les besoins, et les petits producteurs en faisaient les frais. Les faits révélés par cette enquête étaient tellement évidents que le ministère fédéral de la Justice a entrepris des procédures judiciaires qui ont conduit à la condamnation catégorique (avec fortes amendes) d'une vingtaine de plus grosses compagnies forestières qui opèrent dans l'Est du pays.

Nous comprenons que les courtiers de bois de pulpe regrettent ce "bon vieux temps"; mais il est inconcevable que dans notre province supposément en progrès, en 1962, des gens qui jouissent d'un certain prestige en nombre de milieux, déplorent la disparition d'un état d'esclavage dont se sont débarrassés, depuis assez longtemps, des pays supposément beaucoup moins civilisés que le nôtre.

Avec une telle conception sociale de la part d'individus qui se piquent d'être d'une certaine élite, c'est le cas de le dire, on n'est pas sorti du bois...

P.-H. L.



La seule solution

Négociations directes et honnêtes avec les cie

La seule façon d'en venir à des ententes satisfaisantes en ce qui a trait à la vente du bois à pulpe produit par les colons et les cultivateurs, est une négociation directe et honnête avec les compagnies qui utilisent le produit. Cette négociation devrait se faire pour tout le bois à pulpe qu'une compagnie achète dans diverses régions de la province et impliquerait, en conséquence, la compagnie et tous les offices de producteurs concernés.

Tel est la conclusion à laquelle en sont venus les offices de producteurs de bois à pulpe de la province, à la suite d'une étude de tout le problème lors de leur assemblée générale annuelle tenue à Carleton, la semaine dernière. Cette solution fort logique devrait s'avérer assez facilement applicable puisqu'il semble qu'elle rencontre l'approbation d'au moins certaines compagnies.

Au cours de leur étude de la mise en marché ordonnée du bois à pulpe provenant des petits producteurs, les délégués à l'assemblée générale ont considéré les perspectives pour la saison 1962-63. C'est lors de la discussion sur les méthodes et procédures de négociations qu'ils en sont venus à la conclusion ci-dessus rapportée, considérant qu'une négociation directe avec les compagnies était possible et essentielle, du moins en ce qui a trait aux quantités et prix. De plus on juge qu'on devrait en venir le plus tôt possible à des contrats uniformes pour tous les offices de producteurs.

Les délégués se sont déclarés pleinement d'accord sur la nécessité d'établir le volume des coupes selon les possibilités des boisés et ils ont chargé leurs représentants de continuer à travailler avec toutes les autres parties intéressées, afin d'établir ces possibilités pour chacune des régions de la province. On pourra alors procéder selon un système de contingentements et de quotas, c'est-à-dire que chaque office connaîtra le volume total de bois qu'il peut et doit vendre et il verra à le répartir entre ses membres.

L'assemblée s'est prononcée en faveur de l'aide au transport par bateau ou par rail pour certaines régions, selon une demande déjà formulée aux autorités. On a convenu d'uniformiser la fin de l'année fiscale de chacun des offices de producteurs et

d'avancer la date de la tenue de leurs assemblées annuelles, afin qu'elles se tiennent suffisamment longtemps avant l'assemblée générale du Conseil Provincial des Syndicats et Offices de Producteurs de Bois, nouveau nom de l'organisme de coordination.

Le problème d'une certaine quantité de bois de la saison 1961-62 non encore vendue, a fait l'objet d'une étude de la part de l'assemblée et on est venu à la conclusion que la solution présentement en cours, devrait être complétée très bientôt. Les délégués ont insisté sur la nécessité, dans les négociations, de partir du prix au moulin et non à la coupe à bois, afin que les acheteurs ne bénéficient pas de certaines conditions particulières qu'offrent des régions localisées plus près des moulins. Ils ont accordé leur appui au projet d'un moulin à papier à Matane et ont demandé que la réglementation relative aux "tops" soit la même pour les boisés de ferme que sur les limites de la Couronne, soit 2 1/2" au lieu de 4". Divers autres problèmes ont également été soumis à l'assemblée et référés au Conseil pour considération ultérieure.

Pour une résolution en bonne et due forme l'assemblée a: a) accordé son appui entier à M. Léo-Paul Lévesque, directeur du service forestier de l'U.C.C., dans la campagne de presse à laquelle il participe depuis quelques semaines; b) exprimé son regret des attaques personnelles et des considérations, qui n'ont rien à voir avec le problème, contenues dans la récente réponse des courtiers; c) demandé qu'un dossier complet soit constitué afin de démontrer au grand public, le sérieux et la solidité de la position des producteurs.

La grande majorité des offices de producteurs de la province, soit une quinzaine couvrant la

plupart des régions et représentant une trentaine de mille producteurs, dont la production globale s'élève à près de 400,000 cordes de bois, étaient présents à la réunion, présidée par M. Henri-Paul Gagnon, président du CPSOPB, alors que M. Léo-Paul Lévesque agissait comme secrétaire. Après le mot de bienvenue du président, Mgr Charles-Eugène Roy, curé de Carleton, a fait un magistral résumé de la partie de l'encyclique "Mater et Magistra" qui intéresse particulièrement les cultivateurs, tout en en démontrant les applications. Le représentant de S.H. le Maire de Carleton, M. F.X. Lavoie, de même que le président de la fédération de l'U.C.C. de la Gaspésie, M. Babin et le président de l'Office des producteurs de la région, qui reçurent le groupe à un magnifique souper, souhaitèrent la bienvenue à cette occasion. M. Jean-Marie Jobin agissait comme maître de cérémonie. L'hon. Bona Arsenault, ministre des Terres et Forêts était le conférencier invité. Il fut présenté de façon fort habile par le président du Conseil, M. H.P. Gagnon, et remercié par M. Lionel Sorel, vice-président général de l'U.C.C. qui a rendu hommage à l'activité du ministre tout en rappelant de façon humoristique le cas de cette pauvre vieille dame qui, à la suite de multiples légères améliorations dans son état de santé, avait fini par mourir... de légères améliorations!

La partie "régie interne" de l'assemblée comportait la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, du rapport des activités et du bilan financier. Le service de comptabilité des fédérations de l'U.C.C. de Québec a été nommé de nouveau vérificateur du C.P.S.O.P.D. Une cinquantaine de personnes représentant les principales régions productrices de la province assistaient à l'assemblée.

La vraie clé du problème

A la suite de son discours prononcé la semaine dernière, à Carleton, nous avons rencontré l'hon. Bona Arsenault, afin de lui faire part de notre appréciation de certaines idées qu'il avait alors émises. Nous lui avons demandé la permission de lui poser une ou deux questions et il s'est rendu de bonne grâce à notre requête. Voici ces questions et les réponses formulées par le ministre, ainsi que quelques commentaires personnels.

— M. Arsenault, vous avez bien dit que le permis de coupe d'une compagnie sur les terres de la Couronne avait été différé aussi longtemps que ladite compagnie ne s'était pas engagée, par écrit, à acheter une quantité de 75,000 cordes de bois à pulpe des colons et cultivateurs pour la prochaine saison?

— Certainement, a répondu le ministre, ajoutant qu'il ne s'agissait que d'un exemple et qu'au cours des derniers mois, il avait procédé ainsi avec nombre de compagnies. Il nous a alors cité le cas d'une autre compagnie qui, sous la menace de se voir privée de permis de coupe sur les terres de la Couronne, se serait engagée, par écrit, à acheter 400,000 cordes de la prochaine production des colons et cultivateurs. Nous avons nettement compris que le ministre considérait que c'était là le seul moyen de faire entendre raison aux compagnies qui utilisent le bois à pulpe.

— M. Arsenault, est-ce que cette politique appliquée il y a six ans, il y a quatre ans ou il y a deux ans, aurait donné exactement les résultats attendus, c'est-à-dire obliger les compagnies à acheter un volume raisonnable de bois des colons et des cultivateurs?

— Aucun doute là-dessus, a répliqué le ministre, en précisant à notre demande que c'était là le seul moyen efficace, en présence de certaines résistances.

Il nous faut conclure de cette brève entrevue, ainsi que des déclarations de l'hon. Arsenault, ceci: la solution que nous préconisons depuis que le problème se pose, à savoir l'utilisation des permis de coupe sur les terres de la Couronne pour obliger les compagnies à satisfaire une certaine partie de leurs approvisionnements, à même du bois à pulpe provenant des colons et des cultivateurs, est la seule possible, logique et efficace, même si elle peut paraître très simple sinon simpliste. Tout le reste n'est qu'échappatoires, complications, ou même moyens détournés en vue d'autres fins, dont certaines pas nécessairement en accord avec les meilleurs intérêts de la cause et en particulier du syndicalisme.

Certains gens semblent découvrir la seule vraie clé du problème alors qu'elle a été présentée, en toutes occasions, un nombre illimité de fois pendant cinq ou six ans. Il nous reste à espérer que cette découverte, plutôt tardive pour d'aucuns, de la seule et vraie solution du problème, ouvrira les yeux de tous ces intéressés une fois pour toutes. Et surtout que le syndicalisme qui a déclenché toute cette action bienfaisante en faveur du petit producteur de bois à pulpe, ne souffrira pas trop sur une période plus ou moins longue, des obstacles et dangers qu'on n'a pas su voir et prévoir et des détours qu'on a cru devoir accepter ou adopter.

P.-H. L.



LES SCIES A CHAÎNE
Remington

COUPENT
ET DURENT
plus que les AUTRES!

REMINGTON ARMS OF CANADA LIMITED, 36 Queen Elizabeth Blvd., Toronto 18, Ontario

10ième APRES LA PENTECÔTE



HUMILITÉ

Le Pharisien orgueilleux se croit parfait; le Publicain ou contraire se prosterne humblement et avoue ses fautes. Celui-ci s'en retourne justifié, dit Jésus, et non pas l'autre.

Mais les humbles posséderont la terre et d'une paix immense ils auront les délices. (Ps. 37, 11)

IMPORTANTES DECLARATIONS DE L'HON. BONA ARSENAULT

L'hon. Bona Arsenault, ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, était le conférencier invité au banquet de clôture de l'assemblée annuelle des offices de producteurs de bois de la province, qui eut lieu vendredi dernier, à Carleton. A cette occasion, il a fait de nombreuses et importantes déclarations particulières sur les problèmes auxquels font face les petits producteurs de bois à pulpe. Nous rapportons les principales, à peu près dans l'ordre qu'elles ont été formulées, laissant le soin à nos lecteurs de les confronter avec certains gestes et affirmations du passé, et d'y réfléchir pour les gestes et affirmations que l'avenir réserve sans doute sur le sujet.

P.H.L.

Le ministre a tout d'abord déclaré qu'il était "sous l'impression que les Offices de Producteurs et le Ministre des Terres et Forêts font un peu partie de la même famille." Puis il a ajouté "ce que nous avons fait ensemble, ce fut au détriment des compagnies... chaque fois que nous agissons, nous enlevons quelque chose aux puissances d'argent." Référant à sa réputation de "ministre gueulard du Cabinet," M. Arsenault a déclaré que "traiter avec les offices de producteurs étant l'une des plus belles expériences que j'ai vécues"; "je n'ai pas changé d'idée, de ligne de conduite depuis plusieurs années que je m'occupe de ce problème" a-t-il ajouté.

Marché stable et prix raisonnables

Après avoir fait savoir que certains producteurs lui ont déclaré regretter de ne pouvoir lui offrir de félicitations publiques alors qu'ils appréciaient grandement son travail, M. Arsenault a affirmé que son objectif était la garantie d'un marché stable, d'une année à l'autre, pour le bois des colons et des cultivateurs et l'assurance de prix raisonnables qui permettraient à ces gens de vivre une vie convenable. "J'ai bien hâte que les offices couvrent toute la province, afin qu'ils puissent s'occuper de l'ensemble de la production provenant des colons et des cultivateurs, alors que présentement ils ne s'occupent que d'environ 50% du volume total," a dit M. Arsenault, tout en ajoutant que "les courtiers et compagnies ont tout fait pour contourner la loi ou s'y soustraire"; puis citant, à titre d'exemple, le cas d'un comté où deux gros courtiers se sont divisé le comté afin de ne pas se nuire l'un à l'autre, il a dénoncé les "combines de courtiers."

22 cas réglés par le ministre

Se référant à un rapport de M. Samuel Audette, de l'Office des Marchés Agricoles du Québec, le ministre, pour démontrer la valeur et le mérite de la loi qui porte son nom, a rapporté qu'en 1961, sur 35 cas soumis à l'Office des Marchés Agricoles, 28 ont dû être référés au ministre. De ce nombre, 4 ont été réglés en vertu de la loi Arsenault, c'est-à-dire par arrêtés ministériels, alors que les 22 autres l'ont été à la suite d'interventions personnelles du ministre ou de ses officiers.

Dans le même rapport, M. Audette recommande que pour les surplus on s'adresse au ministre plutôt que de recourir à l'arbitrage. "Les avocats, plus ça prend de temps, plus ça fait leur affaire" a commenté le ministre.

Permis de coupe du gouvernement

Parlant des procédures qui compliquent énormément la situation, M. Arsenault a fait l'importante déclaration suivante: "Le gouvernement est toujours libre de dire: vous n'aurez plus de permis pour couper." Il a cité le cas d'une compagnie dont le permis de coupe sur les terres de la Couronne avait été différé pendant une longue période, c'est-à-dire aussi longtemps que la compagnie en question n'avait pas accepté par écrit d'acheter 75,000 cordes de bois de la prochaine production, des colons et des cultivateurs, dans une région donnée. "Elle n'aurait pas eu de permis, si elle n'avait pas signé" a affirmé avec force le ministre. "Je vous jure que si ce n'était de la loi Arsenault, les prix dans

le Québec auraient baissé alors qu'ils ont monté" conclut le ministre, à la suite de son exposé sur cette législation.

Les courtiers inutiles?...

Rapportant le cas d'un courtier d'une région de la province qui avait disposé de son propre surplus de bois de pulpe, au lieu de vendre celui des colons et cultivateurs, à une compagnie qui s'était engagé à l'acheter, l'hon. Arsenault s'est demandé "s'il ne faudrait pas éliminer le courtier complètement... je me demande si nous ne nous dirigeons pas vers ça..." (applaudissements) "au moins les malfaiteurs" s'est empressé d'ajouter le ministre, tout en citant une expérience très heureuse d'élimination de courtiers dans une région de la province.

Les "surplus"

"Je crois que la quantité de bois mise sur le marché cette année, par les colons et les cultivateurs "bonafide" est moindre que l'an dernier, mais il y en a eu plus par les commerçants" a affirmé le ministre, tout en déplorant certains cas de sur-exploitation.

Nationalisation de l'électricité

Parlant de son programme de développement économique, particulièrement par l'exploitation de la forêt, le ministre a dit que trois conditions doivent être remplies, soit la disponibilité de pouvoir-moteur, une répartition logique des limites et des facilités suffisantes d'accès aux forêts. Il a déclaré que grâce à son collègue, l'hon. René Lévesque, l'électricité sera disponible à meilleur compte aux industriels de la région, en attendant d'en faire bénéficier l'ensemble de la population, "plus tard, lorsque nous aurons avancé davantage dans la voie de la nationalisation".

M. Arsenault a fait savoir que très prochainement, le gouvernement prendrait les dispositions nécessaires pour obliger les propriétaires de moulins de sciage à payer des salaires convenables, à leurs employés, ajoutant qu'il ne devrait pas avoir un salaire inférieur à \$1.00 l'heure, dans les moulins de sciage, pour une semaine de 54 heures. Il a af-

LES "SURPLUS" EN TRAIN DE FONDRE...

Depuis quelques semaines, on parle beaucoup des "surplus" de bois à pulpe qui resteraient sur les bras des colons et des cultivateurs, alors qu'il est maintenant clairement établi qu'il s'agissait tout simplement de quantités normales de bois non vendues pour différentes raisons dont la principale est les coupes et les ventes abusives faites par certains courtiers. C'est le ministre des Terres et Forêts lui-même qui l'a catégoriquement déclaré lors d'une réunion de tous les offices de producteurs, tenue à Carleton, la semaine dernière.

On a tout d'abord parlé de "surplus" de quelque 100,000 cordes. Puis pendant que la discussion se déroulait sur ce chiffre, il semble qu'il diminuait sans cesse. En fait, il s'agissait d'environ 100,000 cordes au début, mais à mesure que le temps passait, des tranches continuelles de ce bois étaient vendues. A date, il semble que ce "surplus", original de l'ordre de 100,000

cordes, est en train de fondre. C'est le ministre qui s'en serait chargé en intervenant auprès de certaines compagnies; M. Arsenault a quasi promis officiellement la semaine dernière que ce problème serait complètement réglé sous peu.

Comme on le voit, il n'y avait aucun mystère dans tout cela. Les colons et cultivateurs ont coupé moins de bois que l'an dernier alors que ce fut l'inverse pour certains commerçants, selon le ministre. Ceux qui laissent planer du mystère dans cette affaire, ne cherchent qu'à brouiller les cartes, pour mieux camoufler les véritables responsables et servir leurs propres intérêts. De plus, la disposition de ces "surplus" ne semble donner lieu à aucun tour de magie extraordinaire. Surtout pas de magie noire car M. Bona Arsenault qui réclame le crédit du règlement en cours ou à venir bientôt du problème, tient à son titre d'honorable... P.H.L.

firmé que jamais les prix du bois à pulpe avaient été aussi élevés depuis 8 ans, en dépit d'un marché fort difficile. "Ça prendra quelques années, mais nous visons à obtenir pour les colons et les cultivateurs, un prix équivalent à ce que coûte

à la compagnie le bois qu'elle fait, tenant compte de la qualité; il faut en arriver là coûte que coûte," dit M. Arsenault. "Le problème est assez bien réglé partout excepté dans le Bas St-Laurent", a conclu le ministre.

au Québec la **VIE** a ses
bons moments et **MOLSON**
les rend meilleurs!





UNE BONNE NOUVELLE

La meunerie centrale moderne de St-Henri pour bientôt une réalité

Les cultivateurs membres des coopératives agricoles se réjouissent d'apprendre qu'au Moulin Central de St-Henri, les travaux de modernisation vont bon train. Ils devraient être parachevés cet automne.

La première chose qui frappe le visiteur au moulin central de St-Henri aux abords mêmes de la meunerie, c'est l'imposante station des moulées et suppléments en vrac. Cette station comprend pas moins de 12 silos. Une fois que les distributeurs et

l'équipement auront été mis en place, le sommet des silos sera à environ 85 pieds de distance du sol. A la base de la station, on remarque également deux réservoirs pour entreposer les liquides, soit le gras et la mélasse. Cette installation est de bon augure et elle démontre de façon non équivoque que la Fédération en s'équipant pour la livraison en vrac, a voulu tenir compte des changements rapides et profonds qui s'effectuent dans le domaine de l'alimentation anima-

le aux niveaux des coopératives locales et des fermes.

A l'extrême droite du bâtiment et toujours à l'extérieur, on aperçoit un élévateur à godets de 100 pieds de hauteur et qui communique à une grande trémie. Cette installation est destinée à recevoir les ingrédients en vrac, une autre innovation.

L'installation du silo à gras marque un progrès. Les réceptions de gras ne se feront plus en barils; désormais un camion citerne remplira le réservoir; ce qui, il va sans dire, représente des économies appréciables tant sur le coût de l'approvisionnement que sur les frais de manutention.

M. Gérard Groulx, gérant du moulin, nous a fait connaître les derniers développements des travaux. Il nous a dirigés vers le cœur du moulin où règne actuellement une activité intense. On a transformé une partie du bâtiment d'une hauteur de 100 pieds, dans le but de moderniser et automatiser les opérations. Les quelque 50 réservoirs d'ingrédients sont en voie d'installation. Ils sont situés immédiatement au-dessus d'un gros malaxeur d'une capacité de quatre tonnes qui reste à installer. La capacité totale des 50 réservoirs est d'environ 1.200 tonnes d'ingrédients reçus en vrac par bateau, camion ou chemin de fer. Détail important, toutes les constructions sont en acier.

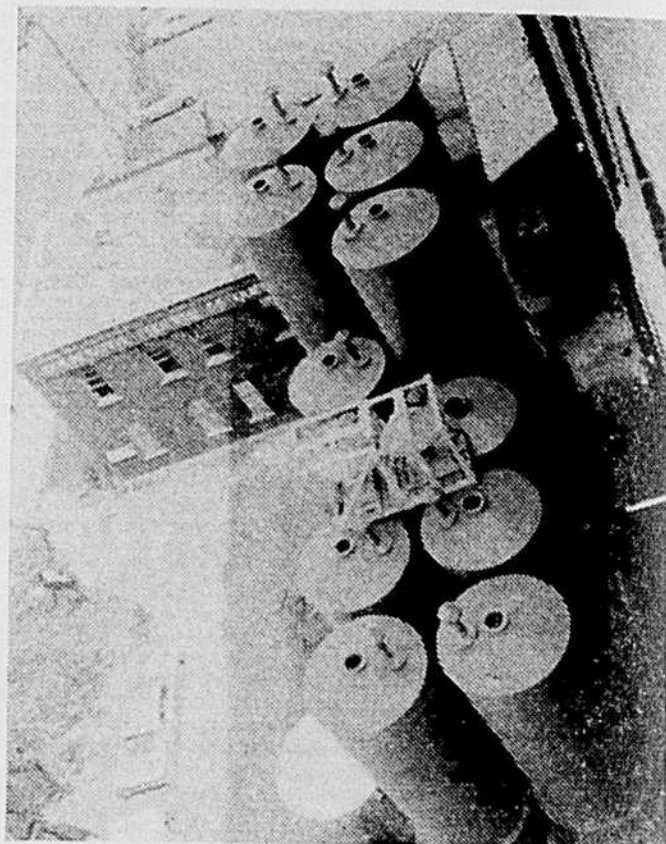
Les 32 réservoirs desservent les 4 ensacheuses automatiques, les 2 machines à comprimés, la mélasseuse, l'unité de préparation des micro-ingrédients sont déjà en place. Il reste à relier l'équipement aux nombreux réservoirs. Il est bon de rappeler que ce travail est complexe et spécialisé mais qu'il sera terminé d'ici quelques semaines.

Les travaux d'installation des deux moulages avec leur système de distribution, de l'unité pour la préparation des mélanges des micro-ingrédients qui entrent dans la fabrication des moulées et suppléments Fédération sont en voie de parachèvement. Il en est de même pour le refroidisseur des comprimés et l'une des machines pour la fabrication des granules. Il reste encore à mettre en place le malaxeur, la mélasseuse, les diverses ensacheuses. Dans quelques jours débiteront les travaux d'installation électrique et de la sous-station électrique de 12.000 volts et 2.000 kilowatts.

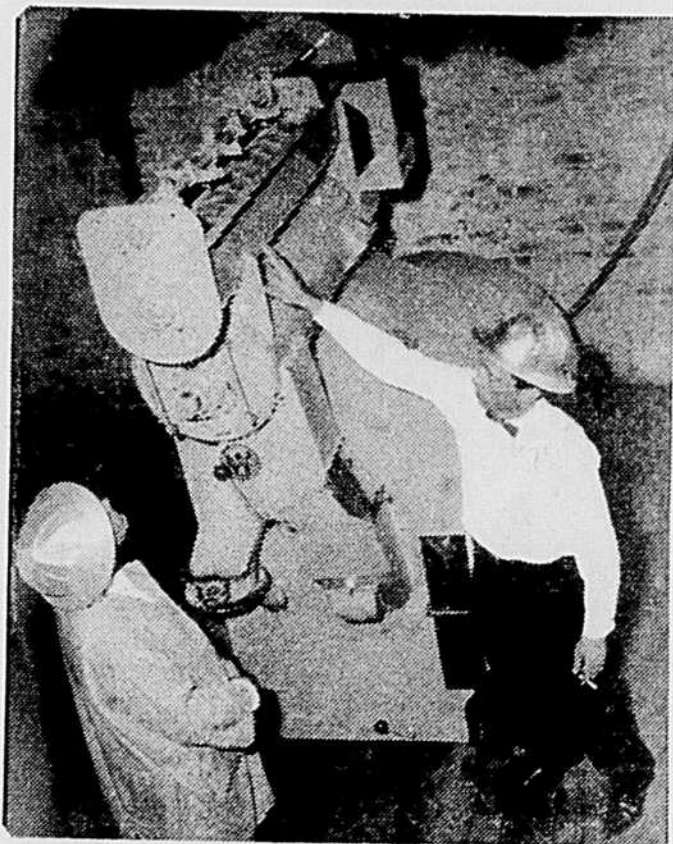
Malgré les travaux de modernisation, l'usine actuelle a continué de fonctionner normalement. En dépit des nombreux problèmes techniques auxquels a eu à faire face le gérant du moulin, il n'y a eu qu'un minimum de dérangements dans le service.

Nous aurons l'occasion de décrire d'ici quelques mois le procédé technique de fabrication et de signaler aux cultivateurs les principales autres améliorations du moulin moderne. Mentionnons pour le moment que 75% des ingrédients sont reçus et manutentionnés en vrac, ce qui constitue une économie et permet de rendre les opérations plus rapides.

On envisage de réaliser prochainement des travaux d'expansion et de modernisation du laboratoire de contrôle. Le labo-

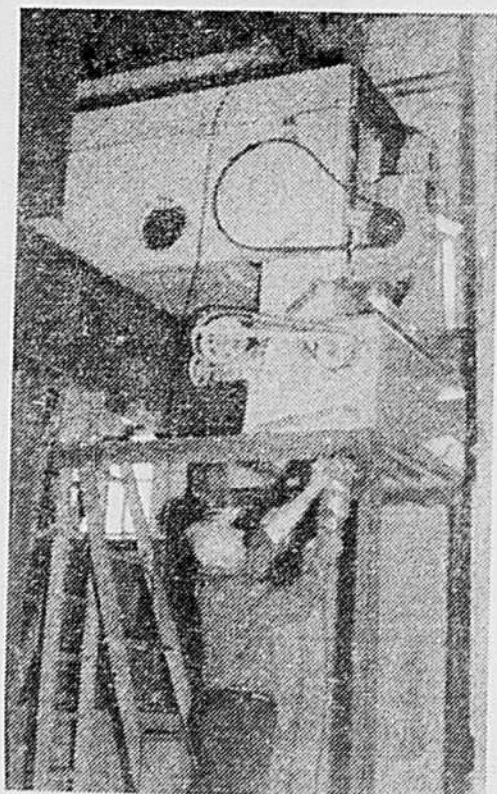


Vue aérienne de la station de moulées et suppléments en vrac. Le système de distribution est en voie d'installation.



Le Dr Roger Perreault, directeur du Marketing à la Fédération, écoute avec attention les explications techniques données par M. Gérard Groulx, gérant du Moulin, en rapport avec la machine servant à la fabrication des comprimés.

La fabrication des comprimés exige une grande quantité de vapeur. Les comprimés sont portés à des niveaux très élevés de température et d'humidité. Cette machine servira à les refroidir et à en extraire l'excès d'humidité.

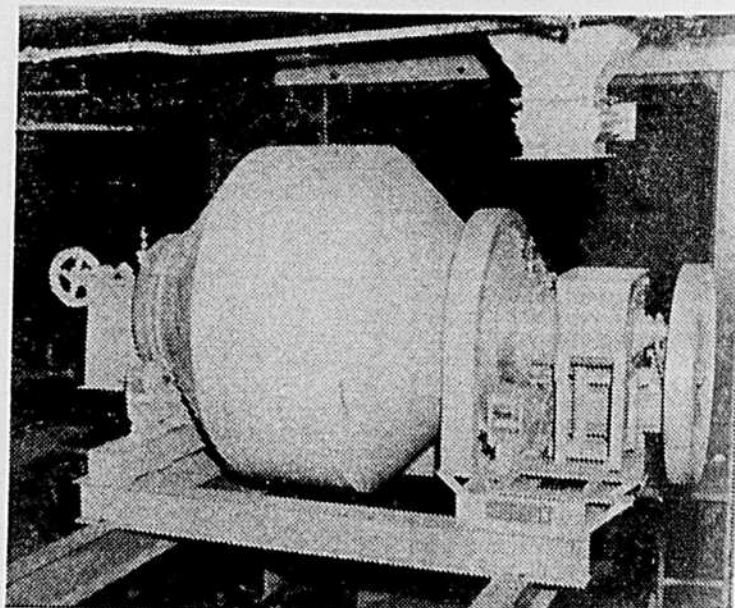


ratoire sera deux fois plus spacieux. On mettra à la disposition de notre chimiste l'équipement spécialisé de laboratoire susceptible de perfectionner encore davantage le contrôle de la qualité, et partant de mettre sur le marché des produits encore meilleurs. Signalons le fait que le laboratoire sera aménagé dans l'usine, ce qui représente une grande économie de temps. LA FABRICATION DES MOULEES FEDEREE S'EFFECTUE SUR UNE BASE VRAIMENT SCIENTIFIQUE.

La construction du moulin moderne est intégrée dans un plan général destiné à donner les meilleurs services aux cultivateurs. Elle constitue une étape importante.

En ces dernières années, les efforts du service des Grains et Moulées ont porté sur l'amélioration des moulées de façon à obtenir une efficacité accrue tant sur les plans biologique et économique. La nouvelle installation permettra d'activer encore les progrès accomplis et même de diriger le progrès. Les cultivateurs et les locales tireront pleinement avantage du travail accompli par la Centrale dans les domaines de la nutrition, et de la formulation des moulées.

Nous aurons l'occasion dans des articles à venir de vous faire part des progrès réalisés au service des Grains et Moulées pour le compte de leurs propriétaires cultivateurs.



Malaxeur hautement spécialisé servant au mélange des micro-ingrédients.

St-Jean ouvre la série des congrès régionaux de l'UCC

Trois nouveaux directeurs élus — Première assemblée générale des Assurances UCC

Mardi, le 7 août, à Varennes, avait lieu le congrès de la Fédération de l'U.C.C. de St-Jean. La journée débuta par le congrès à 1h30 p.m. pour se terminer par une soirée sociale conjointe avec le congrès de l'U.C.F.R. qui se tenait le même jour au même endroit.

Quelques faits saillants de la journée méritent d'être soulignés. En premier lieu, le bureau de direction de la fédération compte trois nouveaux membres: MM. Bernard Savaria de Boucherville, Victor Emond de Varennes, et M. P.-Augustin Dansereau de Verchères. Ils remplacent respectivement MM. Joachim Savaria de Boucherville, Dominique Rainville de Varennes et Hector Berthiaume de Contrecoeur, décédés au cours de l'année.

A la suite de ces changements, le bureau de direction de la fédération de St-Jean se compose comme suit: MM. Donat Duquette, président, Lionel Sorel, vice-

président, Raymond Gervais, membre de l'exécutif; directeurs: MM. Dyanis Thibodeau, Hermas Lefort, J.-B. Laforest, Bernard Savaria, Victor Emond, Paul-Augustin Dansereau.

L'étude des résolutions souleva parmi les participants des problèmes comme les politiques laitières et leurs conséquences, les permis de conduire émis pour les adolescents, engrais chimiques, assurance-récolte, herbicides, etc.

Assemblée des Assurances U.C.C.

Chose qui ne s'était pas vue dans le passé, les Assurances U.C.C. à cause de leur nouvelle charte, tinrent leur assemblée régionale lors du congrès de l'U.C.C. A cette occasion les participants, assurés dans l'U.C.C., nommèrent leurs délégués pour les représenter à l'assemblée générale des Assurances U.C.C. qui se tiendra comme à l'accoutumée à l'occasion du Congrès général en octobre.

Soirée sociale

Pour terminer la journée, une soirée sociale fut réalisée par l'U.C.C. et l'U.C.F.R. en collaboration avec la Caisse d'établissement de l'U.C.C. de la Rive-Sud. Un problème de l'heure fut soumis à l'assemblée par un exposé magistral de M. Lionel Sorel, et M. Edgar Marcoux, gérant de la Caisse d'établissement de Vaudreuil-Soulanges. Les participants à la soirée sociale ont été invités à préparer dans trois commissions d'étude présidées par M. Jules St-Pierre de l'U.C.C., Mlles Jeanne Larose et Marthe Beaudry de l'U.C.F.R., leurs questions sur la Caisse nouvellement fondée, et les Caisse d'établissement en général. MM. Sorel, Marcoux et Peladeau, président de la Caisse Vaudreuil-Soulanges, ont répondu aux questions des équipes et des participants. L'échange de vues se prolongea tard dans la soirée.

Si l'on considère les présences des délégués des syndicats locaux, la participation de tous et chacun, l'intérêt manifesté à cette journée, l'on peut dire que le congrès et la soirée sociale furent un succès.

M. l'abbé G.E. Phaneuf, aumônier général et M. Marcel Dubuc président des Assurances U.C.C. étaient présents et adressèrent la parole aux congressistes.

Lucien Guérin.

LE 26 AOUT A MONT-LAURIER

Congrès de l'UCC de Mont-Laurier

On invite tous les cultivateurs de la Fédération de l'UCC du diocèse de Mont-Laurier à venir assister en grand nombre au congrès annuel de la fédération qui aura lieu à l'Ecole d'Agriculture de Mont-Laurier, dimanche le 26 août prochain.

Le congrès débutera à 2:30 heures de l'après-midi par l'assemblée générale annuelle des Assurances UCC. Vers les cinq heures, les congressistes profiteront d'un souper champêtre sur le terrain de l'école, souper qui sera suivi d'une visite de la ferme de l'Ecole. On est prié d'apporter son lunch.

Enfin, à 8 heures, débutera l'étude des résolutions suivie des élections et des messages des représentants de la Confédération, des autorités religieuses et civiles.

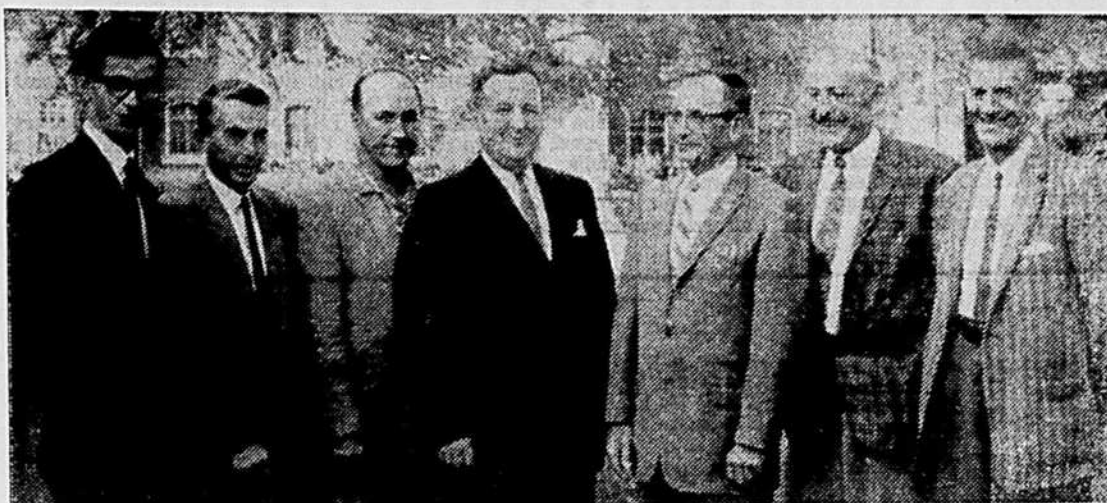


Photo prise à l'issue du congrès de l'U.C.C. et des Assurances U.C.C. de la Fédération de Saint-Jean, à Varennes. De gauche à droite: M. Lucien Guérin, organisateur syndical de la Fédération et gérant de la Caisse d'établissement rural de l'U.C.C. de la Rive sud, M. Victor Emond, M. J.-B. Laforest, directeur, M. Lionel Sorel, vice-président, M. Donat Duquette, président, M. Dyanis Thibodeau, M. Bernard Savaria, directeurs; MM. P.-A. Dansereau et M. Hermas Lefort n'apparaissent pas sur la photo. (Photo T.C.N.)

PROCHAINS CONGRES REGIONAUX DE L'UCC

AOÛT 1962

ST-HYACINTHE
(assemblée annuelle)
dimanche, 19 août
Hôtel-Dieu

RIMOUSKI-EST
lundi, 20 août
à St-Adelme

AMOS
mardi, 21 août
à Amos

QUEBEC-NORD
mardi, 21 août
à Ancienne Lorette

RIMOUSKI-OUEST
mercredi, 22 août
à Sully

QUEBEC-OUEST
mercredi, 22 août
à St-Jacques de Leeds

TEMISCAMINGUE
jeudi, 23 août
à Guérin

STE-ANNE (Pocatière)
jeudi, 23 août
à St-Jean-Port-Joli

QUEBEC-EST
jeudi, 23 août
à St-Magloire

MONT-LAURIER
dimanche, le 26 août
à Mont-Laurier

SAGUENAY
lundi, 27 août
à Roberval

QUEBEC-SUD
mercredi, 29 août
à Ste-Germaine



R. L. Robinson, B.E.
Ingénieur agricole

Aucun entrepreneur n'utiliserait trois matériaux de construction différents si un seul peut faire l'affaire, et le cultivateur n'agirait pas autrement quand il s'agit des bâtiments de la ferme.

1. Je veux un matériau utilisable pour toutes les constructions de la ferme et pour des travaux divers. Le contreplaqué de sapin convient-il? Le contreplaqué de sapin se rapproche certainement aux normes idéales plus que tout autre matériau. Il n'est pas d'autre matériau qui puisse servir à construire à la fois un hangar pour le matériel lourd, un coffre à grain ou une petite porcherie.

Le contreplaqué de sapin est un assemblage de plusieurs feuilles de bois superposées, collées ensemble, ce qui le rend extrêmement résistant et souple. On peut faire des douzaines de travaux en contreplaqué de sapin sur la ferme: des enclos, des portes, des éclisses, des glissières, des cageots, des coffres à moulées; et la liste ne cesse de s'allonger. On peut également construire des charettes, des coffres et des mangeoires automatiques de toutes dimensions.

2. Le contreplaqué de sapin peut-il être combiné avec divers matériaux isolants? Peut-on en recouvrir une construction métallique? Il peut servir de couverture ou de revêtement intérieur à n'importe quel type de construction. La construction est rapide et les panneaux s'ajustent exactement l'un contre l'autre. L'isolation est donc extrêmement efficace.

3. On peut-on obtenir les plans de toutes ces constructions en contreplaqué de sapin? Et quels sont les frais de construction? Votre marchand de bois a en magasin des plans exécutés par la Plywood Manufacturers Association. Vous pouvez aussi obtenir des plans du Service canadien de plans de bâtiments agricoles, par l'entremise du Ministère provincial de l'Agriculture ou de la Plywood Manufacturers Association. Les frais sont minimes, parce que la fabrication n'exige pas de charpentiers de métier ni d'outils spéciaux.

4. Mon capital étant restreint, je veux l'investir dans une construction qui me garantisse un long usage. Le contreplaqué de sapin est-il économique à la longue? La dépréciation d'un bâtiment en contreplaqué de sapin est réduite parce que la résistance et la souplesse du contreplaqué de sapin lui permettent de résister à tous les mauvais traitements infligés par le bétail, et de supporter le poids du stockage massif. Le contreplaqué de sapin ne se fendille pas et ne s'effrite pas comme le béton. Il ne rouille pas comme le métal. Le contreplaqué de sapin est enduit d'une colle imperméable. Il résiste aux intempéries.

Les différents usages auxquels se prête le contreplaqué de sapin et les importantes économies qu'il procure en font un matériau de construction idéal. Tout fermier devrait en discuter avec son marchand de bois, car plus il utilisera de contreplaqué de sapin sur la ferme, mieux il sera à même de lutter contre la concurrence.

CONTREPLAQUÉ DE SAPIN À COLLE IMPERMÉABLE

Le contreplaqué marqué **(PMBC EXTERIOR)** contient une colle imperméable. Le contreplaqué en bois tendre de l'Ouest est aussi disponible et il est marqué "PMBC WATERPROOF GLUE WSP" à la rive. Plywood Manufacturers Association of B.C., 550 Burrard Street, Vancouver 1, B.C. F-52-17

Congrès annuel de l'U. C. C. le 27 à Roberval

Le congrès annuel de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay aura lieu le 27 août prochain, à Roberval, paroisse de Notre-Dame.

M. Joseph Bouchard, président de la Fédération, présidera ces importantes assises auxquelles assisteront environ cinq cents

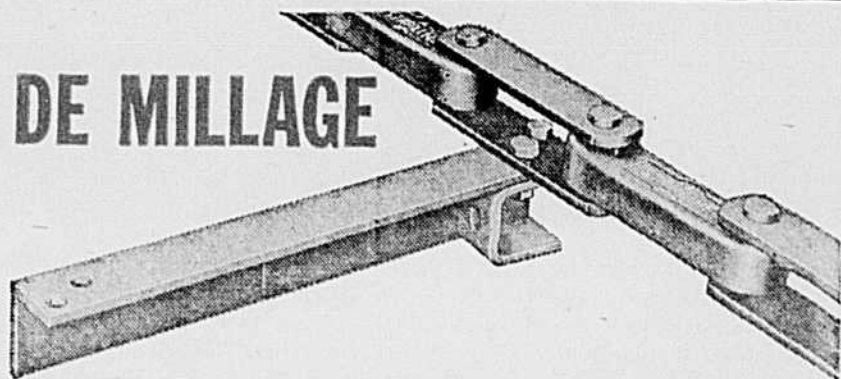
cultivateurs de la région selon les prévisions des organisateurs.

Ce congrès devait avoir lieu cette année dans une paroisse du comté de Roberval à cause d'une tradition établie depuis longtemps à l'U.C.C., tradition qui veut que le congrès se tienne alternativement dans chacun des

comtés de la région. L'on se souvient que, l'an dernier, il avait eu lieu à Jonquières.

Le site enchanteur de Roberval et l'hospitalité proverbiale de la population de l'endroit devraient contribuer énormément au succès de ce congrès déclarent les organisateurs.

PLUS DE MILLAGE



avec la chaîne du nettoyeur d'étable STARLINE

Fabriquée scientifiquement avec de l'acier trempé de première qualité, la chaîne à rigole STARLINE possède une robustesse à toute épreuve. Résultat ?

Fonctionnement sans ennui pour de longues années !

CHAÎNONS...

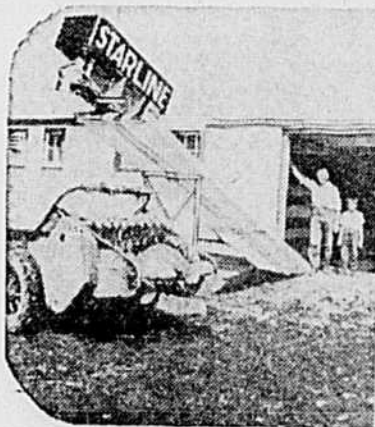


Le chaînon de centre est plein dans sa partie centrale, ce qui le rend très robuste. Les orifices de raccord sont allongés, évitant toute courbure par la gelée.



Le chaînon-boîte est muni de chevilles à collet, d'acier trempé, à l'épreuve de la corrosion, formant une jointure parfaite d'une grande résistance.

Avec un nettoyeur d'étable STARLINE, vous retrouvez la robustesse, la solidité et l'endurance là où elles doivent être : dans la CHAÎNE.



Un autre produit de qualité vendu et recommandé par la FÉDÉRÉE.

ACHETEZ BIEN

ACHETEZ CHEZ VOUS

ACHETEZ QUALITÉ

ACHETEZ FÉDÉRÉE

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fédérée

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie
C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

le coin du maraîcher

PAR GÉRARD GIROUX
agronome spécialisé en horticulture



SAVONS-NOUS APPLIQUER LES INSECTICIDES ?

Ce n'est pas tout de connaître les insecticides appropriés pour combattre les insectes; encore faut-il savoir exactement quand et comment les appliquer.

Comme nous l'avons déjà dit dans l'une de nos chroniques précédentes, il ne faut jamais attendre que les insectes aient envahi un champ pour songer à se procurer les produits chimiques recommandés, et pratiquer les pulvérisations qui s'imposent. A ce moment-là on court le risque qu'il soit trop tard. Il en va de même pour l'application des fongicides contre les maladies.

Dans un cas comme dans l'autre, il vaut toujours mieux prévenir que guérir. La première chose qui importe c'est d'avoir nos insecticides à la portée, dès que les premiers insectes destructeurs font leur apparition. Il faut immédiatement passer à l'action en recouvrant le feuillage avec le poison désigné. Dans le cas du "Doryphore" par exemple, ou "bête à patate", si l'on détruit les premiers adultes (les "barres") comme on les appelle communément) au tout début, on prévient la ponte des oeufs qui donneront naissance à des milliers et des milliers de larves qui à leur tour, peuvent endommager la récolte de façon plus catastrophique encore.

a) Quand vraiment appliquer les insecticides ?

Cela nous amène par conséquent à parler de la période idéale pour détruire les insectes, particulièrement à l'état larvaire. Nécessairement cette période varie selon le cycle vital de chaque espèce.

C'est reconnu aujourd'hui, et l'expérience est là pour le prouver, qu'il est plus facile de réprimer les insectes ou leurs larves quand ils sont jeunes que lorsqu'ils ont atteint un degré de croissance plus avancé. Etant donné que l'insecte à son jeune âge exige une moins grande quantité de produit toxique pour l'empoisonner, il en résulte pour l'agriculteur une économie d'insecticide, et même de main-d'oeuvre. Car souvent, si la dose est bien appliquée, ce dernier n'aura pas à répéter les applications, à moins qu'il survienne d'autres générations de larves, ou de nouvelles éclosions d'oeufs.

Si, au contraire, l'on attend que les larves aient presque atteint leur plein développement, il faudra augmenter la dose de l'insecticide et répéter parfois l'application, s'il n'est pas déjà trop tard. Pour obtenir un contrôle absolu, le producteur utilise parfois un produit plus toxique que le premier qu'il a employé, quand souvent il ne prend pas le risque de brûler ce qui reste du feuillage de la plante. Ce qui n'est pas toujours recommandable. Comme on l'a dit plus haut, pourquoi ne pas s'en tenir à la première méthode, soit prévenir plutôt que d'essayer de guérir ou d'arrêter une invasion.

Ainsi chez la "Bête à patate", la période par excellence pour détruire les larves avec efficacité, c'est lorsque ces dernières ont

la grosseur d'une tête d'épingle. Par contre, chez d'autres espèces, il faut appliquer les insecticides à des dates assez précises, comme c'est le cas pour la "Pyrale du maïs".

Il va sans dire que ces dates peuvent plus ou moins varier d'une année à l'autre, selon les régions de la province, la précocité du printemps, et l'évolution de la température au cours de la saison de végétation. Pour la "Pyrale du maïs" c'est l'affaire de quelques jours seulement. Cela signifie que si l'on dépasse les dates favorables à l'application de l'insecticide, il sera probablement trop tard, et la plupart des larves auront déjà à ce moment-là pénétré dans les tiges de maïs.

Or, cette année, de même que l'an passé, pour combattre l'insecte efficacement, il fallait faire la première application du poison (soit du D.D.T. ou du Sevin) autour du 12 ou 13 juillet, et la seconde une semaine plus tard, soit vers le 20 juillet.

Il en va de même pour certains autres insectes, les "Mineuses" par exemple, où l'on doit appliquer l'insecticide à des périodes bien déterminées. Il serait trop long ici de donner tous les détails concernant leur contrôle. D'ailleurs, à ce sujet, nous invitons nos lecteurs, qui, chaque année, sont aux prises dans leurs champs avec un problème d'insecte qu'ils méconnaissent, à s'adresser à leur agronome local, ou à un entomologiste demeurant dans leur district.

Prix de soutien à la graine de tournesol

L'Office de stabilisation des prix agricoles verra à soutenir le prix de la graine de tournesol ("soleil") à 4,22 cents la livre au cours de la période de 12 mois commençant le 1er août 1962.

Ce niveau, équivalent à 100 pour cent du prix de base ou moyenne des dix dernières années au Manitoba, vise la catégorie no 1, d'une teneur en humidité de 10 pour cent, à l'usine d'extraction.

La superficie en tournesol au Manitoba l'année dernière était de 19,000 acres, comparativement au sommet de 25,000 en 1959 et à 16,000 en 1960. En Alberta, la surface en tournesol est tombée à 2,457 acres l'an dernier en regard de 13,000 acres en 1959 et à 4,750 en 1960.

Etant donné les faibles rendues cultivées en Alberta, le programme de soutien du tournesol sera appliqué d'après les revenus au Manitoba, les producteurs de l'Alberta étant payés sur la même base que ceux du Manitoba. (Comm.)

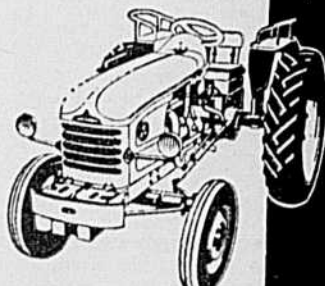
OUI, M'SIEU!



Avec RENAULT un enfant de 10 ans fait de gros travaux

"Après deux heures de travail éreintant, mon voisin n'ayant pu sortir un voyage d'engrais enfoncé dans de la boue près de sa grange, est venu me demander de l'aide. J'ai envoyé mon petit gars de 10 ans avec mon RENAULT. Il l'a dépanné en 4 ou 5 minutes. J'aime bien mon RENAULT et, entre autres choses, ses sièges sur les ailes. C'est très pratique quand deux ou trois personnes vont travailler à la même place."

Paul A. MORIN,
St-Hélène, Cté Kamouraska



TRACTEURS

RENAULT

SERVICE
FÉDÉRÉE

au service de la ferme familiale

Section du ministère de
l'Agriculture et de la
Colonisation, Québec

Rédigée en collaboration
Chef de la rédaction : J.-R. PROULX
agronome au service de l'information
et des recherches

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs

*La visite des étables est une
excellente leçon de chose pour
les citadins, jeunes et moins
jeunes.*



A L'EXPOSITION DE ST-HYACINTHE

LES BOVINS LAITIERS DONNENT LE TON

PAR
J. B. ROY,
AGRONOME
PUBLICISTE

Cette exposition régionale maintient son excellente renommée grâce surtout à la quantité
et à la qualité des bovins laitiers exposés.

Tenue du 30 juillet au 4 août, sous les auspices de la Société d'Agriculture du district, l'Exposition régionale de St-Hyacinthe, par la qualité de ses exhibits, le nombre de ses participants et l'affluence de ses visiteurs, maintient en 1962 l'excellente renommée que lui ont valu ses succès antérieurs. Inaugurée officiellement par un banquet présidé par M. Lucien Desmarais, de St-Simon de Bagot, elle s'est terminée par une parade d'animaux dont la haute qualité reflétait la fertilité des sols de la région et l'habileté des éleveurs qui les cultivent.

Ouverte comme à l'accoutumée aux cultivateurs des comtés de Bagot, Chambly, Rouville, Richelieu, St-Hyacinthe et Verchères, l'exposition groupait encore cette année un contingent fort impressionnant d'excellents exposants qui avaient inscrit plus de 800 têtes dans les concours des espèces animales, dont 623 dans les classes des bovins laitiers seulement. Représentée par 275 têtes en regard de 180 l'an dernier, la race Holstein avait considérablement amélioré ses positions. Dans un effort pour ne pas se laisser trop devancer, les adeptes de la Ayrshire exhibaient 150 sujets, soit 35 de plus qu'en 1961. Les 130 bovins Canadiens témoignaient de la popularité soutenue de cette race dans la région. Les fervents de la Jersey se réjouissaient de compter un noyau imposant de 68 sujets de leur race favorite. On voyait également 30 bovins de boucherie Hereford et 17 spécimens Shorthorn à deux fins.

Dans la région de St-Hyacinthe comme partout ailleurs dans la province, l'élevage du cheval est en régression. Néanmoins, l'exposition qui nous occupe présentait une soixantaine de chevaux dans les races Belge, Canadienne et Percheronne. Il n'y avait que peu de moutons dans les bergeries et cela faisait contraste avec ce que l'on pouvait y voir il y a quelques années. Quant aux porcheries, elles avaient été fermées à cause de l'épidémie de peste porcine qui sévit dans la région.

Les Jeunes Éleveurs ont collaboré au succès de l'exposition. Une centaine de membres — filles et garçons — représentant 7 clubs ont présenté des animaux et participé à divers concours. En outre, de magnifiques kiosques d'arts domestiques montés par les membres des cercles de fermières n'ont pas manqué de retenir l'attention des visiteurs. Un concours de connaissances avicoles s'est tenu durant d'exposition à l'intention des fils de cultivateurs.

*Le moment angoissant qui
précède l'attribution des prix,
à l'exposition régional de
St-Hyacinthe.*

teurs de 14 à 18 ans domiciliés dans les comtés exposants. Ce fut une initiative nouvelle très appréciée.

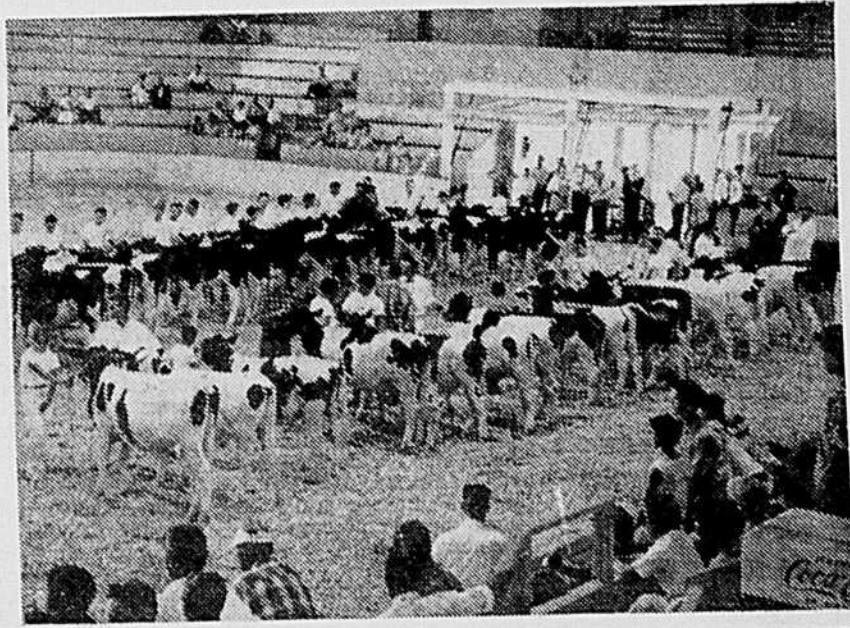
Plusieurs éleveurs se sont particulièrement distingués dans les concours agricoles. Pour la race Holstein, le juge E.A. Innes, de Brantford, Ontario, a décerné le championnat junior pour taureau à "Bond Haven Revelation John", propriété de M. Jacques Houde. Le championnat sénior est allé à "Gauthier Truine Supérieur", de même que le grand championnat. L'animal est la propriété de M. Laurent Gauthier. La Ferme Dominique Savio a présenté la vache championne junior "Barilee Truine Mollette"; celle qui s'est mérité le championnat sénior et le grand championnat, "Giard R.A. Favorite", appartenait à M. Hermel Giard.

Appelé à apprécier les bovins Ayrshire, M. Douglas Ness, de Howick, a attribué les rubans comme suit: championnat junior et grand championnat à "Lessnessock Anges", taureau appartenant à Roland Pigeon; championnat sénior à "Lagacé Normand", propriété d'Armand Pélouquin. La vache championne junior de cette race, "Des Pins Verts Sylvaine" a été présentée par Rolland Daoust, tandis que la championne sénior et grande championne, "Myrtle", provenait du troupeau de Clément Beauchemin.

Tois éleveurs de Canadiens ont raflé les principaux prix dans cette race jugée par M. Andréa St-Pierre, régisseur de la Ferme-Ecole de Deschambault. Ce sont MM. Albany et Ernest Sylvestre dans la section des taureaux, et Jules Nichols dans celle des femelles. D'autre part, M. Louis Nazaire St-Pierre, régisseur du Centre d'insémination artificielle de St-Hyacinthe, a décerné tous les rubans attribués à la race Jersey aux exhibits de M. Jean-Paul Dubuc. Les mêmes honneurs sont allés aux sujets de la Ferme Abbott dans la race Shorthorn.

M. Stéphane Boily, agronome attaché au ministère de l'Immigration, a jugé les concours des jeunes éleveurs. À l'expertise, 32 concurrents sur 120 ont obtenu le total des points alloués. Le grand championnat d'appréciation inter-races a été remporté par Pierre Martin, de Granby.

Quelque \$20,000 ont été distribués en prix aux exposants de la région de St-Hyacinthe et environ 50,000 personnes ont pu apprécier la qualité des exhibits. Les inscriptions ont été plus nombreuses que jamais, cette année, surtout dans les secteurs de l'industrie animale. Cela tient à plusieurs causes, a déclaré le secrétaire, M. Simon Deschênes, dont la participation active des meilleurs cultivateurs et des cercles de Jeunes Éleveurs de la région.



La qualité des pommes de terre de consommation

Dans bien des pays, depuis quelques années, la consommation est tombée à 110Kg. nées, on a fait un relevé de la consommation (240 lb.) en 1960, soit une diminution de annuelle des pommes de terre "per capita" 120 livres par personne ou 66.6%. M. R. Bar- et on en est venu à la conclusion qu'une demi-bière, ingénieur en chef des Services Agricoles, nution dans la consommation pouvait se ré- déclarer : "qu'avec la mécanisation, nos con- sommateurs dépensent moins d'énergie et, de ce fait, la réduction de la consommation d'un

En France, par exemple, de 159Kg. (360lb.) aliment riche en glucide semble assez nor- mal qu'elle était avant la dernière grandemère".

Au Canada, la moyenne consommation per capita, pour les années 1957-58-59, était de 151 livres annuellement, comparé à 160 li- vres pour 1954-55-56.

Pour expliquer ce fait, plusieurs chercheurs s'accordent à dire que c'est là une question de qualité et qu'il y a plusieurs facteurs corrélatifs qui permettent d'en faire la mesure. Parmi ceux-ci, mention- nons la proportion de ma- tière sèche, la teneur en sucre et en azote.

Par Adrien TOUZIN,

agronome

Service de l'horticulture

Pour l'instant, nous nous occuperons de la matière sèche, ou poids spécifique, ou richesse féculée. Ces trois termes semblent ana- logues pour celui qui fait des études sur la qualité mais non pas pour les mé- nagères qui considèrent la féculé ou amidon comme un succédané des substan- ces grasses.

La féculé représentant de 70 à 80 p.c. de la ma- tière sèche, il est de toute évidence que la teneur en féculé, le pourcentage de matière sèche et le poids spécifique sont en étroites relations. Il est alors facile de calculer ou plutôt d'évaluer la richesse en féculé d'une quantité donnée d'un lot de pommes de terre en déterminant son poids spécifique.

Voici un tableau qui nous permet de comparer les relations approximatives qui existent entre ces trois valeurs:

Poids spéc.	%	Féculé
1.060	16	10
1.065	17	11
1.070	18	12
1.075	19	13
1.080	20	14
1.085	21	15
1.090	22	16
1.095	23	17
1.100	24	18
1.105	25	19
1.110	26	20

Il peut se faire qu'après un entreposage prolongé, le rapport qui existe entre les trois soit moins pro- noncé, dû à la formation de sucre.

Le poids spécifique n'est pas toujours un critère de la qualité des tubercules.

SECTION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

Ainsi, par exemple, des pommes de terre ayant un poids spécifique élevé pourront donner après la cuisson un produit qui ne correspondra pas à ce que l'on s'attendait d'obtenir; le noircissement en est une preuve. Il s'ensuit que les essais de cuisson sont encore l'épreuve finale des qualités culinaires.

La teneur en matière sèche peut être fortement influencée par plusieurs fac- teurs dont les principaux sont:

1^o Variété

Le poids spécifique ou matière sèche change d'une variété et d'une année à l'autre selon les condi- tions de sol, la fertilisa- tion, la date de la planta- tion et de la récolte, les arrosages, etc., etc.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'une variété donnée, toutes conditions égales d'ailleurs, ayant un poids spécifique élevé soit excellente comme pommes de terre de table et mé- diocre pour la fabrication des "chips"; citons comme exemple la Montagne Verte, variété réputée, ex- cellente comme pomme de terre de table, à cause de ses qualités culinaires, et qui ne convient nullement pour la fabrication des "chips"; vu sa compo- sition chimique, elle donne un produit trop foncé. Par ailleurs, la Kennebec, Irish Cobbler, Katahdin et Sebago sont fortement recom- mandés pour les "chips" bien qu'elles soient de moindre qualité que la M. V. au point de vue culi- naire.

Disons, en passant, que la Montagne Verte, comme variété tardive, et la Irish Cobbler, comme va- riété hâtive, servent de ba- se lorsqu'il s'agit d'éva- luer la teneur en matière sèche des autres variétés, particulièrement des hybri- des de pommes de terre.

2^o Fertilisation

La fertilisation joue un rôle important dans la pro- duction de pommes de terre de qualité, que ce soit pour la table ou pour les "chips".

Si les pommes de terre sont plantées après un en- fouissement d'une légumi- neuse ou d'une forte appli- cation de fumure décom- posée, les tubercules au- ront une faible teneur en matière sèche.

LA CHAUX semble aug- menter le % de féculé, tandis que l'acide phospho- rique favorise la maturité mais n'influence pratique- ment pas le pourcentage de matière sèche.

Les deux principaux in- grédients qui ont un rôle important à jouer sur la qualité des pommes de

terre sont: la potasse et l'azote.

a) LA POTASSE — La potasse, de préférence sous forme de sulfate, aug- mente le % de matière sèche si elle est appliquée à dose raisonnable, c'est-à- dire qu'une quantité de 250 à 350 lb à l'acre serait l'idéal, en autant que la nature du sol est concer- née. Il ne faut pas oublier qu'une variété donnée peut être moins exigeante en potasse qu'une autre sur un même sol, alors une quantité de 180 lb à l'acre pourrait suffire. De toute façon, si la quantité de po- tasse est insuffisante ou si elle dépasse les normes in- diquées, la teneur en fé- culé sera diminuée.

Comme l'excès de potas- se retarde la maturité et que, de ce fait, la teneur en sucre des tubercules est plus grande, leur qualité est diminuée d'autant.

Une analyse du sol sera toujours le meilleur critère quant aux quantités à employer pour obtenir les résultats désirés.

b) L'AZOTE — Un autre élément important dans la production des pommes de terre de qualité, c'est l'a- zote.

Tous savent que cet en- grais favorise le dévelop- pement des tiges et des feuilles, ce qui a pour but de prolonger la saison de végétation et de retarder la maturité.

Une déficience aussi bien qu'un excès d'azote donne une récolte moins riche en féculé et ceci se fait sentir plus particulièrement en terre lourde et franche qu'en terre légère.

Des expériences ont prou- vé que si l'azote agit très tôt avant le début de la tu- bérification, la plante se dé- veloppe rapidement et la teneur en matière sèche est plus grande qu'avec les engrais azotés plus lente- ment assimilables. En ré- sumé, il faut un bon équi- libre entre l'azote et la po- tasse.

Voilà pour la fertilisa- tion!

3^o Le genre de sol et la date de la plantation

Il est reconnu que les tu- bercules provenant d'un sol léger, siliceux, auront un poids spécifique plus élevé que dans les sols lourds ou trop humifères. Par contre, lorsque la sai- son est sèche, les rende- ments sont faibles et le % de matière sèche peut être satisfaisant si la tempéra- ture n'est pas trop chaude.

Les récoltes provenant de plantations tardives sont moins riches en féculé et plus riches en azote. Les plantations hâtives ont une plus longue saison de végétation, les tubercules sont plus mûrs lors de la

récolte; il en résulte donc un poids spécifique plus élevé.

La date de la plantation est importante il est vrai, mais la date de la levée des plantons l'est encore plus, puisqu'elle détermine jusqu'à un certain point le début de l'emmagasinage de la nourriture, ce qui fa- vorise la maturité et le poids spécifique. Si, lors de la plantation, le sol est sec et froid, la levée sera retardée et la saison de croissance raccourcie.

L'humidité du sol a un certain rôle à jouer sur la qualité des pommes de terre. La pluie est néces- saire à la croissance, elle contribue également à augmenter le poids spéci- fique; toutefois, le sol ne doit pas être saturé d'eau durant une période trop prolongée. Si l'on doit irri- guer, il ne faudrait pas exécuter ce travail trop tard au cours de la saison, à moins que la tempéra- ture soit très élevée.

4^o Les arrosages aux insecticides et fongicides

Ils peuvent être faits avec des produits recom- mandés par les ministères provincial et fédéral de l'Agriculture. Toutefois, si l'on utilise du D.D.T. comme insecticide, on devra le supprimer lors des deux ou trois derniers arrosages, car ce produit prolon- ge la saison de végétation et retarde la maturité et, dans ce cas, on est obligé de détruire les fanes len- tement, chimiquement, afin que la nourriture (les su- cres) soit transformée en amidon pour augmenter le poids spécifique. S'il n'y a pas de mildiou, on peut re- tarder la destruction des tiges; les tubercules y ga- gneront en maturité et en matière sèche.

5^o La date de la récolte

Dans le but d'obtenir une maturité aussi parfaite que possible, on devrait re- tarder la récolte aussi longtemps qu'il n'y ait pas de danger que la tem- pérature s'abaisse trop. Les tubercules ne de- vraient pas être exposés au froid lors de l'arra- chage, que ce soit sur le champ ou dans le trans- port à l'entrepôt. Un froid soutenu de 40°F — mais pas inférieur à 33°F — rendrait les pommes de terre pratiquement im- propres à la fabrication des "chips", mais encore bonnes pour la table. La température, au cours du transport, devrait varier entre 45 et 75°F.

Inutile de répéter ici toutes les précautions que l'on doit prendre lors de



dans le comté de Port- neuf. Il a fait ses études primaires à l'école du rang, puis entré au Sé- minaire de Québec en 1911 pour terminer son cours classique en 1920 avec le titre de bachelier ès arts après avoir perdu plus d'un an à cause de la guerre, en 1918.

À l'automne 1920, il en- trait à l'École d'Agricul- ture de Ste-Anne de la Pocatière et en décembre 1923 il obtenait son titre de bachelier ès sciences agricoles (B.S.A.) avec très grande distinction.

Le premier mars 1924, le ministère de l'Agricul- ture retenait les services de M. Auger comme ins- tructeur aux fermes de dé- monstration. Au cours de l'été 1927, sous la direc- tion de M. Louis-Philippe Roy, alors chef du Service de la Grande Culture, et de M. Léo Brown, surin- tendant des fermes de dé- monstration, il prenait part à l'organisation du premier concours de fer- mes dans le comté de Champlain.

En 1935, il était appelé à prendre la succession de M. Brown qui accédait au poste de sous-ministre de la Colonisation. En 1937 le Service de la Grande Culture est réorganisé et M. Auger en devient le chef.

Au point de vue social André Auger fut maire de la paroisse de Les Ecu- reuils, de 1932 à 1944. Il fut membre fondateur de la Caisse Populaire de cette paroisse et en demeura le président jusqu'en 1943.

Il habite Québec depuis 1944.

J.-B. P.

Promotion à M. André Auger

À l'occasion de la fusion des ministères de l'Agricul- ture et de la Colonisa- tion, l'honorable Alcide Courcy créait de nouvelles structures et appelait M. André Auger, directeur du Service de la Grande Cul- ture, à prendre la direc- tion d'un nouveau service appelé "Aménagement de la ferme".

Pendant vingt-cinq ans M. Auger a dirigé le Ser- vice de la Grande Culture. Depuis plusieurs années il est vice-président du Con- seil provincial des Semen- ces, président du comité des sols; il fut président du Conseil des Engrais chimiques jusqu'en 1960.

Monsieur Auger est né en 1897, Aux Ecureuils,

Nazaire PARENT, agronome, succède à André AUGER

Pour succéder à mon- sieur André Auger, com- me chef du Service de la Grande Culture, l'honora- ble Alcide Courcy, minis- tre de l'Agriculture et de la Colonisation, a désigné monsieur Nazaire Parent.

Fils de cultivateur, mon- sieur Parent est né à St-Isidore, comté de Dorches- ter. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec et a obtenu son baccalauréat ès arts en 1923. La Faculté d'agrono- mie de l'Université Laval, à la Pocatière, lui a décer- né son parchemin de ba- chelier ès sciences agric- oles (B.S.A.) en 1926.

Dès 1927, il a été atta- ché spécialement à la ré- pression de la pyrale du maïs à la division de l'en- tomologie.

Le nouveau titulaire se rendait, en 1929, à l'Uni- versité Cornell, Ithaca, N.-Y., suivre un cours de perfectionnement en éco- nomie et tout spéciale- ment en comptabilité ana- lytique.

À son retour, monsieur Parent a eu la responsa- bilité de mettre en appli- cation des nouveaux sys- tèmes de comptabilité dans les fermes de dé- monstration et les con- cours de fermes. Il a rem- pli, depuis 1942, la posi-

l'arrachage et de la mise en entrepôt, afin que les tubercules ne subissent pas de chocs violents, de baisse ou d'élévation de température qui peuvent causer du noircissement interne.

Nous croyons avoir tou- ché aux principaux points relatifs à la production de pommes de terre de qua- lité. Bon nombre de mé-

Service de la Grande Cul- ture.

Il est membre de "La Corporation des agrono- mation d'assistant chef du



mes" de la province de Québec depuis sa fonda- tion et membre du Comité régional du rétablissement civil des vétérans.

Il a publié "Les coûts de production des produits de la ferme" et a rédigé de nombreux rapports des activités des concours de fermes.

J.-B. P.

La récolte des choux

Choux pommés

Les choux de primeur se récoltent aussitôt que les pommés deviennent assez larges et fermes pour être consommés. Les producteurs ne cherchent pas un gros chou, car pour eux c'est la hâtivité qui est payante contrairement aux choux tardifs. Les premières cueillettes débutent vers le 25 juin. Quelques producteurs pour une raison ou pour une autre, retardent la maturité des choux en les tournant un demi-tour sur eux-mêmes. Un rendement d'environ 10 tonnes à l'acre devrait être obtenu.

Les choux tardifs restent dans le champ jusqu'aux fortes gelées, soit fin d'octobre, début de novembre; cette récolte tardive rend les produits plus pesants et plus durs; qualités indispensables pour la bonne conservation des choux en entrepôt. Cependant, on fait une bonne sélection; les choux trop petits et ceux qui souffrent d'avarices quelconques sont rejetés. De légères gelées ne causent pas de dommages aux choux; mais les gros froids les détériorent rapidement. On obtient généralement des rendements d'une vingtaine de tonnes l'acre.

comme plusieurs de celles-ci pourraient vous être utiles, je crois que vous auriez plus de choix en consultant ce document. Je vous recommande particulièrement LA VIANDE: achat et cuisson, publié par l'imprimeur de la reine, Ottawa, et en vente à cette adresse au prix de 50 cents l'exemplaire. Le Conseil des Salaisons du Canada, 5230, rue Dundas O., Islington, Ont., a aussi publié une brochure intitulée L'INDUSTRIE DES VIANDES AU CANADA.

Pierre-A. DORION,
Division des Renseignements
et Publications.

Pour la cueillette elle-même, on tient la pomme du chou d'une main, on plie légèrement le plant et nous la coupons, avec un couteau bien effilé, à 2 ou 3 pouces au-dessous d'elle; tout en ayant soin de laisser 3 à 4 feuilles protectrices. Habituellement les cueilleurs prennent 2 rangs à la fois, les pommés sont déposés par terre sur un rang. Une autre personne les ramasse, les secoue et les donne à quelqu'un qui se tient dans un wagon ou un camion; ensuite, il les place délicatement dans les boîtes, puis les transporte soit à la salle d'emballage ou à l'entrepôt.

Choux-fleurs

Le producteur examine souvent son champ, spécialement quand la température est élevée, afin de récolter les choux au stade idéal de maturité. On récolte les têtes quand elles sont blanches, compactes et lisses avant qu'elles ne deviennent trop mûres, c'est-à-dire tachées ou décolorées. Le marché exige une tête de chou de 5 à 6 pouces de diamètre, et arrangée d'après les exigences du marché local. On laisse les choux-fleurs complètement couverts pour les protéger contre les meurtrissures du transport, quelques-uns coupent les feuilles à un pouce au-dessus des têtes.

Choux brocolis

On coupe les caboches à 6 pouces du sommet. Les pousses latérales forment des caboches vendables après la cueillette des tiges centrales, et produisent ainsi une récolte continue de plusieurs semaines. La première cueillette commence quand le chou brocoli est vert, compact; lorsqu'il s'ouvre et devient jaune, il est trop tard.

Choux de Bruxelles

La récolte débute en fin de septembre, quand le chou a une



La coupe et la rentrée des choux à l'Hospice de St-Damien de Bellechasse.

Pénurie mondiale de vétérinaires

Le nombre d'unités animales par vétérinaire dans les pays développés varie d'environ 2,600 au Danemark à 5,400 au Canada, a déclaré Sir Thomas Dalling, expert conseil de la FAO, devant un groupe de l'OAA-OMS qui examinait dernièrement cette question de la pénurie de vétérinaires.

Les buffles, les chevaux et les mulets constituaient l'unité non officielle de la mesure animale utilisée par la FAO, en se fondant sur la moyenne des soins requis pour chaque animal. Avec cette échelle, les bovins représentent 0.8 d'une unité, les volailles 0.01, les moutons et les chèvres 0.01 et les porcs 0.2. Le seul animal excédant l'unité est le chameau — 1.1.

Le groupe a souligné les lourdes pertes et les grands dangers, surtout en production animale, santé publique et commerce, résultant de services vétérinaires insuffisants. Il existe un très grand besoin de tels services dans les pays sous-développés.

Le ministère de l'Agriculture du Canada, qui emploie environ 450 vétérinaires, pourrait en embaucher un plus grand nombre s'il y en avait davantage, lit-on dans Bulletin de Nouvelles publié par la Division de l'hygiène vétérinaire, Ottawa, numéro de juin 1962.

grosseur de noix. On casse les feuilles en-dessous du chou, et avec un petit couteau ou à la main on les enlève délicatement.

On commence par récolter les choux en bas du plant, car ils mûrissent les premiers; par la

suite on ramasse ceux du haut. Ordinairement, on peut faire trois à quatre cueillettes. Ces petits choux sont expédiés sur le marché dans des contenants d'une pinte.

Florent FORTIER, agronome,
Spécialiste en Horticulture.

LISTE DES EXPOSITIONS AGRICOLES

N.D.L.R. — Le Ministère de l'Agriculture vient tout juste de nous faire parvenir cette liste des expositions agricoles qui doivent être tenues sous les auspices des Sociétés d'Agriculture de la province. C'est pourquoi, à l'instar des années passées, il nous a été impossible d'annoncer les expositions qui ont eu lieu jusqu'à présent.

AOUT 1962

RIVIERE-DU-LOUP
DU 18 AU 21 AOUT
A L'ISLE-VERTE
HUNTINGDON (div. A.)
DU 20 AU 1 SEPT.
A HUNTINGDON
LEVIS
DU 21 AU 25 AOUT
A SAINT-ROMUALD
CHICOUTIMI
DU 22 AU 26 AOUT
A CHICOUTIMI

RIMOUSKI
DU 22 AU 26 AOUT
A RIMOUSKI
RICHELIEU
DU 23 AU 27 AOUT
A SOREL
STANSTEAD
DU 23 AU 25 AOUT
A AYERS CLIFF
TERREBONNE
LE 23 AOUT
A SAINT-JOVITE
DRUMMOND
DU 24 AU 26 AOUT
A DRUMMONDVILLE
VAUDREUIL
DU 24 AU 26 AOUT
A SAINT-LAZARE
SHERBROOKE
(automne)
DU 24 AU 30 AOUT
A SHERBROOKE
NAPIERVILLE
LE 25 AOUT
A SAINT-EDOUARD

GATINEAU (div. B.)
DU 27 AU 29 AOUT
A MANIWAKI
BONAVENTURE (div. B.)
LE 28 AOUT
A NEW RICHMOND OUEST
PAPINEAU
DU 28 AU 30 AOUT
A PAPINEAUVILLE
PORTNEUF (div. C.)
LE 28 AOUT
A NOTRE-DAME-DES-ANGES
BONAVENTURE (div. A.)
DU 29 AU 30 AOUT
A SHIGAWAKE
MEGANTIC (div. A.)
DU 30 AOUT AU 1 SEPT.
A IVERNESS
QUEBEC
(provinciale)
DU 30 AOUT AU 9 SEPT.
N.D.L.R. — En temps et lieu, nous publions la liste des expositions qui se tiendront au mois de septembre.



Au moment de la récolte, manipuler les pommes de terre avec précaution afin d'éviter les meurtrissures.

Fête champêtre à Deschambault

Le pique-nique annuel des éleveurs, à Deschambault, édition 1962, s'inscrira dans les annales de la Ferme-Ecole provinciale comme l'une des fêtes champêtres les plus goûtées auxquelles cette institution ait convié les cultivateurs et leurs familles. En effet, plusieurs centaines de personnes s'y étaient donné rendez-vous, le 24 juillet, pour visiter champs, potager, parterres, troupeaux, le tout dans les cadres d'un programme des mieux ordonnés se réalisant à la faveur d'une température idéale.

M. Andréa Saint-Pierre, régisseur, a accueilli les visiteurs au nom des autorités du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Il a souligné que la Ferme-Ecole, créée en 1918, a une influence de plus en plus considérable sur notre agriculture, en raison de l'expansion de ses services et de son rayonnement. Elle intéresse pratiquement toutes les catégories de cultivateurs, a-t-il précisé, grâce à son vaste programme de cultures, aux cours et aux diverses démonstrations qui y sont donnés, ainsi qu'au nom-

bre croissant de personnes qui la visitent.

Au cours de l'avant-midi, il y eut parade d'un groupe de vaches et de taures de race Canadienne et démonstration sur l'appréciation de deux exhibits. Les concours d'expertise ouverts à tous les pique-niqueurs ont été très populaires. Se sont particulièrement distingués dans l'appréciation d'une classe de génisses et d'une classe de vaches, M. André Marcotte, de Portneuf-Station, et Mme E. Laflamme, de Ste-Thècle, qui se sont vu attribuer les premiers prix.

Pour l'appréciation des pouliches, le même honneur a été à M. Adrien Durocher, de St-Gilbert.

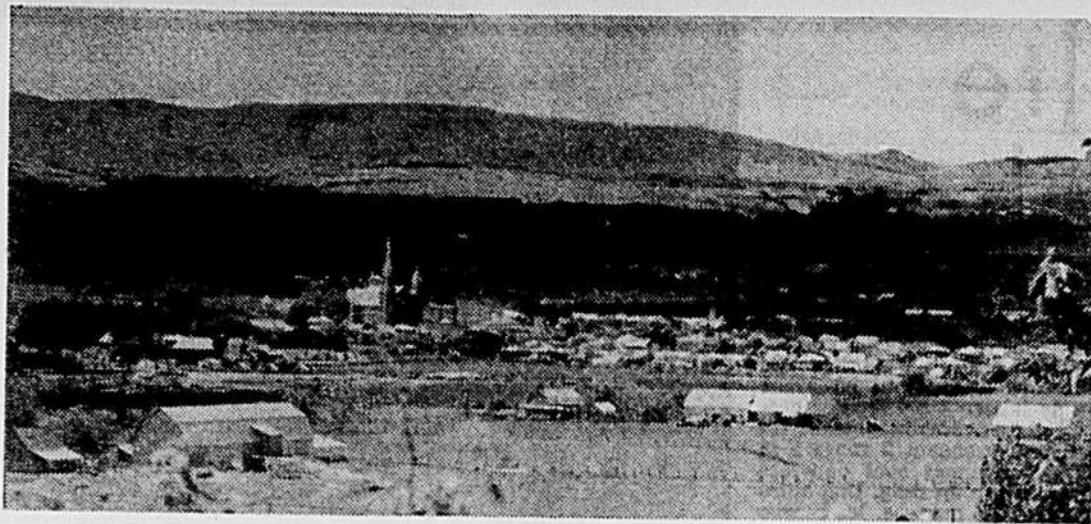
A l'intention des dames, une exposition d'arrangements floraux avait été organisée; une conférence leur fut donnée sur l'embellissement des parterres par le paysagiste de la ferme, M. Roger Rushdy. Il y eut visite des parterres et concours d'identification de fleurs de jardins gagnés par Mlle Claire Turner, de Ste-Thècle, comté de Lavolette. La randonnée à travers les plates-bandes et massifs provoqua l'admiration et éveilla la curiosité. Elle encouragea sans doute les fermières à introduire de nouvelles variétés dans leurs jardins.

Une partie de l'après-midi fut consacrée à visiter les diverses cultures. On s'est rendu compte qu'à la Ferme-Ecole, on s'applique à pratiquer les méthodes de culture que recommande son personnel. Les cultivateurs peuvent donc apprécier sur place les résultats des méthodes de culture qui leur sont préconisées. Au potager, la culture des fraises exempts de virus, permettant de mettre à la disposition des cultivateurs des plans sains, souleva beaucoup d'intérêt.

Avant de quitter la ferme, les visiteurs se groupèrent pour la distribution des prix aux concurrents les plus heureux et pour le tirage du prix de présence gagné par Mme

Zéphirin Gariépy. Cette manifestation présidée par M. Jean-Marc Bélanger, assistant-régisseur, fut précédée de quelques allocutions prononcées par MM. Andréa Saint-Pierre, Roger Rushdy, Jules Rioux, président de la Société des Éleveurs de bovins Canadiens, Harry Tremblay, représentant du ministère fédéral de l'Agriculture, Gérard Drouin, spécialiste en alimentation, Antoine Roy, agronome du comté de Portneuf, et l'abbé Paul-Émile Laliberté curé de Deschambault.

A n'en pas douter, cette journée fut des plus goûtées des participants qui se séparèrent emportant maints souvenirs agréables et beaucoup de connaissances utiles. J.-B. R.



La pittoresque Baie St-Paul produit une lignée d'agriculteurs instruits

La Baie Saint-Paul, ce joyau que forment les paysages pittoresques, les montagnes aux cimes élevées et le grand fleuve aux eaux cristallines, a bien mérité de l'Eglise et de la patrie. En effet, à la première, elle a donné près de cent prêtres, des religieux et religieuses par centaines, et à la deuxième, un bon nombre d'agronomes dévoués. Par ordre chronologique ce sont M. Jules Simard, ancien sous-ministre de l'agriculture, son frère, Stanislas, MM. Ludger Dufour, L.-J. Simard, directeur de la ferme d'animaux à fourrures, le Dr Georges Gauthier, récemment promu au poste de directeur de l'enseignement, des recherches et de l'information, MM. Jean-Charles Cimon, préposé au contrôle laitier provincial et Antoine-Marie Simard, Louis-Gérard Simard, agronome spécialiste en aviculture.

Outre ces agronomes, qui ont toujours eu l'estime de leurs compatriotes, la Baie Saint-Paul a fourni à la terre plusieurs diplômés, sortis de l'Ecole supérieure d'agriculture de La Pocatière et de celle de Chicoutimi. Leurs gracieuses épouses, aux doigts de fée, la plupart membres du cercle des fermières, font oeuvre utile elles aussi en continuant d'utiliser les métiers et les rouets et de perfectionner les travaux d'art domestique.

Une famille où l'éducation agricole est fort appréciée est bien celle de M. Adélard Boily, ancien exploitant d'une ferme de démonstration, pendant douze ans sous la direction technique de M. André Auger, agronome. Ses deux fils, Irénée et Ovide, ont suivi le cours des agriculteurs à l'Ecole supérieure d'agriculture de La Pocatière. Son petit-fils, Michel, garçon d'Ovide, a aussi séjourné, durant deux hivers, dans cette même institution et en sortait, en avril 1962, avec son parchemin.

M. Ovide Boily m'a ainsi renseigné au sujet de son "curriculum vitae". "Après mes études, j'ai travaillé dix ans sur la ferme de Sir Rodolphe Forget, ancien député de Charlevoix aux Communes, laquelle a été achetée par les Petites Franciscaines, pour venir ensuite m'établir, il y a vingt ans, sur ma ferme actuelle qui comprend 60 acres en culture et 30 en forêt". La terre cultivable est franche, plutôt légère, fertile comme tous les sols de cette plaine basse de la Baie. Les vingt vaches croisées Ayrshire qui, lors de ma visite de la ferme en question, faisaient bombance sur de plantureux pâturages, logent durant l'hiver dans une grange-étable assez moderne à tous les points de vue.

Quelle opinion M. Boily a-t-il du cours agricole qu'il a suivi en 1917-18? Voici sa réponse: "Certainement, dit-il, j'ai aimé ce cours. Le matin, on allait en classe et l'après-midi, on travaillait dans la ferme. A tour de rôle, nous passions par tous les départements de la ferme. J'ai appris à labourer, à pratiquer le labour "Richard", à traire les vaches et à soigner tous les animaux. On charroyait du fumier avec les boeufs. J'ai déjà passé une nuit entière à la porcherie avec François Dionne, pour attendre les petits d'une truie qui devait mettre bas au petit jour. Si je retournais aujourd'hui à l'école d'agriculture, je comprendrais mieux ce que l'on m'a enseigné".

Et M. Ovide Boily d'ajouter: "Ce qui m'a donné l'idée d'envoyer mon garçon Michel à l'Ecole d'agriculture de La Pocatière, c'est que j'y ai pris des connaissances pratiques. Elles m'aident actuellement, car je fais de la culture générale, de l'industrie laitière, de l'horticulture, un peu de tout".

Voici maintenant ce que pense Michel de son cours agricole: "Je suis content de l'avoir fait. J'ai beaucoup aimé l'horticulture et j'espère avoir un jour un petit morceau de terre pour cultiver la plupart des légumes". Somme toute, le père et le fils apprécient l'avantage d'avoir pu s'instruire des choses de leur profession. Pour sa part, est-ce que M. Boily, père d'une famille de onze enfants, dont 4 garçons et 7 filles, est inquiet, songeur devant toutes ces bouches à nourrir? Nullement! Aux plus petits des oiseaux Dieu donne la pâture... Aussi, ce cultivateur laborieux, est-il heureux de vivre dans une ferme améliorée, où il trouve tout ce dont il a besoin pour assurer le gîte, le vêtement et le pain quotidien de toute la maisonnée!

D'autre part, membre de l'UCC, directeur de la coopérative agricole, ancien marguillier, conseiller de la municipalité du village de la Baie Saint-Paul pendant vingt ans, M. Ovide Boily attribue ses succès à son instruction agricole et à sa confiance dans les agronomes. Après tout, voici de quelle façon il les "toise". "A l'exemple de mon père, précise-t-il, qui a toujours marché avec les agronomes et disait d'André Auger qu'il était l'agronome le plus pratique pour les cultivateurs, je n'ai jamais hésité à les consulter et même à les faire venir chez moi".

Henri LACOURCIERE,
agronome-publiciste.

Aux jeunes

qui désirent devenir des cultivateurs d'élite et des techniciens qualifiés, le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation offre gratuitement

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

aux Instituts de la Pocatière et de
Saint-Hyacinthe

Ouverture des cours : en septembre prochain

Durée de la scolarité : trois ans (de septembre à juin)

Conditions d'admission —

- 1 - Avoir complété la 11^e année du cours secondaire, général ou scientifique, ou posséder un niveau d'instruction équivalent.
- 2 - Réussir à l'examen d'admission.

Examen d'admission —

Tout candidat aux études techniques agricoles doit, entre le 14 et le 28 août prochain, s'inscrire à l'Institut de Technologie ou à l'Ecole des Métiers la plus proche de son domicile afin d'y passer l'examen d'admission fixé aux 29 et 30 août, à 9 h. a.m.

Bourses d'étude —

Tout élève dûment inscrit peut, selon le besoin, bénéficier d'une bourse régulière d'étude accordée par le Ministère de la Jeunesse pour couvrir, en partie, ses frais de logement et de pension.

Tous ceux qui désirent s'inscrire aux institutions de technologie agricole, soit à La Pocatière, soit à St-Hyacinthe, doivent adresser immédiatement leur demande à Monsieur Jean-Paul Lettre, directeur, Service de l'Enseignement Agricole, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Hôtel du Gouvernement, Québec.



Un pique-nique au Zoo de Saint-Edouard. Environ 225 jeunes agriculteurs du comté de Champlain qui ont conservé plus de 70% dans les différents concours de leur cercle ont participé à cette journée récréative. M. Ulysse Potvin, leur dévoué agronome, et M. l'abbé William Lesage, aiseur moral des cercles de jeunes agriculteurs, accompagnaient le groupe.

L'agriculture vue de Québec

77e exposition de Sherbrooke

QUÉBEC. — (Spécial) — Comme "La Terre de Chez-nous" l'avait prévue et annoncée, il y a quinze jours, dans cette rubrique, voici que le ministère de la Santé passe à l'action décisive. M. le Dr Alphonse Couturier vient de révéler son intention de soumettre, dès la reprise de la session, en novembre prochain, un projet de loi visant à donner aux fonctionnaires de son ministère, les pouvoirs nécessaires pour réprimer les abus qui se sont glissés dans le commerce des viandes en province.

La nouvelle loi obligera les commerçants d'animaux à se munir de permis spéciaux lorsqu'il s'agit d'animaux morts ou malades, assurera une inspection très

rigoureuse des fermes d'élevage, des commerces de détails et des abattoirs et mettra un terme aux activités des trafiquants et abattoirs fantômes.

Saisie record

La quantité de viande confisquée par les inspecteurs du ministère de la Santé atteindra en vérité un nouveau record à la fin de la présente année. Rappelons qu'en 1960, les inspecteurs provinciaux avaient complété 50,000 inspections et retiré du marché 393,000 livres de viande impropre à la consommation. Ces chiffres seront largement dépassés cette année. C'est une situation qui ne peut se tolérer et qui révolte le consommateur comme le petit boucher du coin et encore le producteur sur sa ferme d'élevage.

Politique nouvelle ?

Des subventions de l'état pour abaisser le coût du transport des grains de l'Ouest, le ravitaillement des abattoirs, l'élevage des bestiaux, l'achat et l'entreposage des grains ou moulées, les travaux mécanisés d'amélioration des terres, l'autorité de l'agronome de comté pour exercer la surveillance de ces dits travaux et la vérification des heures de travail : telles furent les principales

questions soumises à l'agenda de la première réunion d'un nouveau comité formé par l'hon. Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation.

Le comité s'est réuni de nouveau ces jours derniers. On devrait connaître bientôt les résultats obtenus à cette occasion ou au moins les principaux sujets qu'il a alors considérés.

Une production-record

Selon un rapport émis par la raffinerie de St-Hilaire (Rouville) le nombre de producteurs de betteraves à sucre cette année est le plus élevé que l'on ait connu depuis six ans. La raffinerie a signé de fait 1,500 contrats pour 12,250 acres de terre que l'on utilisera pour cette production.

On prévoit donc de nouveaux records dans la production. Signalons qu'en 1960, la récolte de betterave à sucre avait rapporté \$1,196,864, soit une moyenne de \$220.67 l'acre et les résultats de la récolte furent de 15.25 tonnes l'acre.

Le cheval au zoo ?

Son sort semble peser de plus en plus légèrement dans la balance du destin. Le cheval sera bientôt objet de curiosité. On l'utilisera pour l'équitation ou encore sur les pistes de course mais le quadrupède, dont la race s'éteint rapidement, pourrait bien aussi devenir pensionnaire de zoos.

Les entrées arrivent en grand nombre à l'Exposition de Sherbrooke qui aura lieu depuis vendredi soir le 24 août jusqu'à jeudi soir le 30 août.

Des listes de prix ont été distribuées aux exposants des années précédentes ainsi qu'aux exposants des expositions régionales. On peut obtenir les listes de prix en s'adressant au Secrétaire: M. J.E. Lamontagne, Secrétaire-Trésorier, Aréna, Sherbrooke. Un montant de \$16,000 est offert en prix.

Les exposants d'animaux devront lire attentivement les règlements et devront apporter les certificats de santé de leurs animaux. Les Vétérinaires du Ministère Fédéral seront présents pour faire l'examen des certificats lorsque les animaux arriveront sur le terrain de l'Exposition.

L'Exposition de Sherbrooke est la "MONTRE" Agricole et Industrielle des Cantons de l'Est. Les Directeurs désirent solliciter la coopération de tous les citoyens des Cantons de l'Est en faisant de cette exposition une des plus importantes dans l'histoire de l'Association. Il y aura encore cette année une vente de billets d'admission. Trois billets pour le prix de deux.

(Comm.)

Des procédures

judiciaires

La Cie Carnation n'a obtenu que cela...

La Compagnie Carnation, poursuivant sa lutte contre l'Office des Marchés Agricoles du Québec et l'Office des Producteurs de Lait de la Cie Carnation, s'est présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal, le 8 août dernier, pour demander tant l'émission d'un bref de prohibition se plaignant que l'Office des Marchés avait outrepassé ses pouvoirs, qu'un ordre de la Cour pour suspendre l'application du plan conjoint en date du 25 juillet 1957, et des sentences arbitrales rendues par l'Office depuis.

La Compagnie Carnation n'a pas été aussi heureuse qu'elle l'espérait. Malgré les vigoureuses représentations de ses procureurs, la Cour, présidée par l'honorable Juge André Sabourin, n'a pas jugé à propos de se rendre à sa demande de suspension de l'application du plan conjoint et des sentences arbitrales.

Soulignant le tort immense qu'un ordre de suspension causerait aux producteurs, Me Louis Lamontagne, procureur de l'Office des Producteurs et Me Alphonse Barbeau, procureur de l'Office des Marchés, ont fait valoir des arguments qui ont amené la Cour à partager leur opinion.

En bref, la Compagnie Carnation n'a obtenu que la permission de faire décider par la Cour Supérieure sa prétention que l'Office des Marchés Agricoles a outrepassé ses pouvoirs.

Quant à ses autres demandes, aucune d'elles ne lui fut accordée et le plan conjoint reste en vigueur, tout comme les sentences arbitrales rendues par l'Office des Marchés.

CHIMIQUES DU QUÉBEC INCORPORÉ

FERTILISEZ MAINTENANT!

RECOLTEZ \$3.00 A \$4.00 AVEC CHAQUE \$1.00 INVESTI EN ENGRAIS CHIMIQUES SUR PRAIRIES ET PATURAGES

Fertilisez maintenant pour obtenir une croissance rapide, vigoureuse, généreuse sur les pâturages et les prairies.

... une nourriture appétissante, riche en protéines et minéraux essentiels.

Le meilleur entrepôt d'engrais chimiques étant le sol, fertilisez maintenant et bénéficiez des avantages suivants :

- 1) Economie de temps précieux en utilisant l'épandage en vrac.
- 2) Préparation de vos plantes à mieux supporter le broutage et les sécheresses de l'été suivant.
- 3) Utilisez les Analyses suggérées : 0-15-30, 0-20-20, 2-10-20.



votre entreprise et sa gestion

PAR MAURICE CAREL,
Ingénieur Agronome,
économiste agricole

Votre entreprise coopérative

Chacun de vous ou presque est membre d'une ou de plusieurs coopératives agricoles. Comme votre ferme, votre coopérative est une entreprise. Bien des principes et des idées énoncés dans cette chronique valent pour votre coopérative. Je veux faire aujourd'hui quelques applications pratiques aux coopératives.

1. La connaissance de l'entreprise. Copropriétaire de votre coopérative, vous avez le droit

ou plutôt le devoir d'en connaître le fonctionnement. Vous y intéressez-vous vraiment? Êtes-vous bien persuadé que cela est votre affaire autant que celle de votre voisin. Comprenez-vous suffisamment bien les états financiers de votre coopérative qui vous sont présentés annuellement? Avez-vous le courage de demander qu'on vous les explique en détail? Pour donner son opinion sur une affaire, il faut commencer par l'étudier au moins un peu; or, le Bureau de Direction a besoin des opinions de tous les membres. Vous avez donc, même si vous n'êtes pas Directeur, une très grande responsabilité dans la bonne marche de votre entreprise coopérative.

2. La gestion de votre coopérative. Je me contenterai d'aborder deux points importants: la gestion et la comptabilité.

a) Le gérant: Ne vous vexez pas si je vous dis ce que je pense. Trop souvent encore, pour vous, cultivateur, le bon gérant

est le bon garçon dévoué à la "cause de la coopération", aimable avec les membres, diplomate avec le Bureau de Direction, s'occupant "pas trop mal" de l'entreprise qu'est en fait la coopérative. Il devient un meilleur gérant encore si vous avez l'impression qu'il ne vous coûte pas trop cher, que son salaire est raisonnable. Tout cela a du sens mais reste, malheureusement, accessoire. Ce qui compte avant tout pour le gérant, ce sont ses réelles qualités de chef d'entreprise: compétences techniques, etc. Ce sont ces qualités qui doivent décider du salaire. Le salaire d'un gérant médiocre est toujours trop élevé. On ne doit pas craindre d'augmenter le salaire d'un gérant exceptionnel. Et l'exception se mesure par l'accroissement de la rentabilité de la coopérative.

b) La comptabilité. J'ai souvent insisté pour que les comptabilités de nos fermes soient rationnelles et qu'on puisse établir des comparaisons d'une fer-

me à l'autre. Ces comparaisons, lorsqu'elles sont valables, permettent en effet de préciser bien davantage les éléments de solutions, les possibilités d'amélioration. Le problème est exactement le même pour les coopératives agricoles qui, malheureusement, à l'heure actuelle, ont chacune leur "système" de comptabilité. Dès lors, toute connaissance de l'économie comparée de nos coopératives agricoles reste instinctive, subjective, parfois passionnelle. Il est plus que temps de partir sur un autre pied, avec un système unifié, si l'on ne veut pas se réveiller prochainement en réalisant en particulier que certaines concentrations ont été trop vite préchées, que d'autres auraient dû être retardées, sinon déconseillées... Sans compter qu'en apportant quelques éléments rationnels et comparables dans les discussions, on éviterait bien des querelles inutiles.

3. Le rôle des pouvoirs publics. Bien sûr, le Ministère provincial de l'Agriculture est en grande partie responsable de la lacune que je viens de signaler. Il s'occupe en effet depuis longtemps de vérifier les états financiers des coopératives. En pratique cela veut dire souvent

qu'il fait dresser gratuitement par son personnel un bon nombre d'états financiers des coopératives agricoles. Or, aider à dresser les états financiers de façon strictement comparable serait pourtant, à mon humble avis, la seule raison valable pour que le Ministère s'occupe directement de la comptabilité des coopératives. Cette observation étant faite, il devient trop facile, pour que je m'y arrête, de poser des questions telles que celles-ci: sur quelles bases alors sont fournis les conseils de gestion aux coopératives? quelles sont les normes qui feront décider d'un octroi ou d'une garantie?

Le lecteur très averti pourra croire que j'entends commencer une polémique dirigée et acerbe. Je n'ai pas succombé à cette tentation car je souhaite surtout que ma critique soit constructive. C'est pourquoi je me permets cette suggestion:

La loi des sociétés coopératives agricoles stipule (art. 22) qu'une copie des comptes de la société doit être transmise annuellement au Ministère de l'Agriculture. Qu'on fasse tout simplement le nécessaire pour que ces comptes soient transmis dans la forme prescrite. (Que les coopératives s'entendent sur une forme acceptable par le Ministère, voilà tout!) Mais on devrait aller plus loin: il faudrait envisager la possibilité de subventionner indirectement les coopératives en leur offrant de rémunérer les services des comptables agréés qu'elles engageraient annuellement pour vérifier leurs comptes et dresser les états financiers dans la forme prescrite par le Ministère. Celui-ci pourra alors libérer ses "inspecteurs en coopération" d'une partie peu exaltante de leur travail pour les orienter vers le conseil de gestion aux entreprises coopératives. Tout le monde y gagnera, à quelque rare exception: le Ministère s'assurera une documentation valable, son personnel des coopératives réalisera un travail beaucoup plus intéressant, et les cultivateurs y gagneront aussi puisqu'ils auront beaucoup plus de chances de pouvoir orienter leurs coopératives de façon rationnelle.

Il devient alors possible — car tout se tient et il faut l'admettre — d'expliquer aux cultivateurs comment sont tenus les comptes dans les entreprises coopératives et ce que l'analyse des chiffres peut normalement suggérer comme mesures rationnelles à prendre. Nous aurons alors une véritable éducation coopérative basée sur l'économie des entreprises coopératives. Et je reviens logiquement à mon premier paragraphe. Et finalement à cette conclusion: cherchez à voir plus clair dans l'organisation de vos coopératives, cela vous aidera à mieux organiser votre entreprise personnelle et vous aurez en même temps participé à un effort collectif.

Les Travaux et les jours

le dimanche 19 août

à 6 heures

L'AVICULTURE

L'aviculture est sans doute la production agricole qui évolue le plus rapidement. Même si la situation s'améliore dans certains domaines, il est à prévoir que cette amélioration sera de courte durée, si les producteurs ne suivent pas attentivement les prévisions du marché.

A l'émission "Les Travaux et les jours" de dimanche prochain, Gustave Larocque tentera de faire le point en ce qui concerne cette spécialité agricole. A l'aide de spécialistes, il fera une revue de ce qui s'est passé dans les domaines de la production du poulet de grill, des oeufs et du dinde au cours des six derniers mois. Afin de permettre aux aviculteurs de mieux orienter leur élevage, un expert fera ses prévisions pour les six mois à venir.

Ce programme sera jusqu'à un certain point, une excellente préparation pour le congrès d'aviculture, qui aura lieu à Québec, les 27, 28 et 29 août prochains.

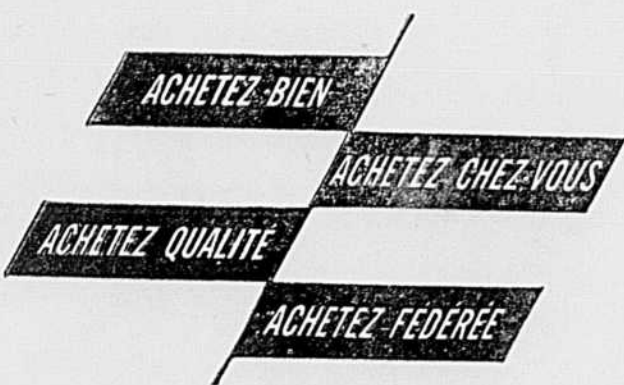


PETIT COCHON DEVIENDRA GROS...

... A PEU DE FRAIS, A CONDITION DE LE BIEN NOURRIR!

Le Programme progressif d'alimentation Fédérée pour porcelets est basé sur les besoins précis du jeune animal à ce stade de son CYCLE VITAL.

Les MOULÉES DE PRÉ-DÉBUT 20% et DÉBUT 18% "FÉDÉRÉE" pour porcelets contiennent:



- Un pourcentage élevé de sucre de maïs recommandable à cause de son coefficient très élevé d'assimilation par le jeune porcelet.

- Une teneur très élevée en Vitamines essentielles indispensables au bon départ de porcelets sains et vigoureux.

Injectez à vos porcelets le "Pigdex"
vendu et recommandé par votre coopérative locale et la

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fédérée

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie - C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

LES GRAINS D'ALIMENTATION ET LES PRODUCTIONS ANIMALES

Mémoire de l'UCC et de la Coopérative Fédérée de Québec à l'hon. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec

Nous présentons en ces pages un mémoire conjoint U.C.C.-Fédérée qui a été récemment présenté aux autorités du ministère provincial de l'Agriculture. La teneur de ce mémoire appelle quelques précisions.

Les deux premières parties de ce mémoire traitent de problèmes reliés aux grains d'alimentation animale. Ces questions relèvent de l'autorité fédérale. Ces problèmes sont exposés au ministre de l'Agriculture de Québec tout simplement pour obtenir son appui auprès des autorités fédérales. Les organisations agricoles québécoises, soit l'U.C.C. et la Fédérée, font les premières luttes en ces domaines. Cependant nous croyons que l'appui des autorités provinciales peut aider grandement notre cause.

La dernière partie du mémoire aborde le problème des productions animales et des abattoirs coopératifs. Nous prions le lecteur de noter qu'en cette dernière partie du mémoire, l'U.C.C. et la Fédérée réclament deux politiques distinctes, une politique permanente et à long terme et une politique d'urgence et temporaire. La politique permanente et à long terme vise à développer les productions animales dans Québec, en particulier la production de bœuf. Le développement de ces productions nous paraît essentiel en vue de consolider l'économie d'un grand nombre de fermes québécoises et de satisfaire la demande de notre marché provincial pour ces produits. Mais en attendant qu'un tel résultat soit atteint, il convient de maintenir en état aussi parfait que possible nos abattoirs coopératifs appelés à jouer un rôle déterminant dans l'abattage et la mise en marché de ces produits. Or ces abattoirs connaissent présentement des situations difficiles. Nous proposons donc une politique temporaire et d'urgence visant à maintenir ces établissements à un haut niveau d'efficacité et à leur faciliter la conservation des débouchés déjà acquis. C'est dans cet esprit et dans ces perspectives qu'il faut comprendre et situer les demandes relatives aux productions animales et aux abattoirs coopératifs.

L.-P. POULIN,
Sec.-gén. U.C.C.

Monsieur le ministre,

1. Lors d'une récente réunion conjointe de leurs comités exécutifs, l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée de Québec ont étudié quelques problèmes qui risquent d'affecter gravement l'agriculteur québécois. Ces problèmes découlent de situations qui existent dans la mise en marché des grains de provende au Canada et dans le transport des animaux vifs et abattus.

2. Relativement aux grains de provende, il s'agit de politiques fédérales. Par le présent mémoire, nous ne demandons pas que l'Etat provincial instaure des politiques dans ce domaine. Nous désirons plutôt vous informer de la situation et solliciter votre appui pour nous permettre de mener à bonne fin certaines luttes que nous soutenons déjà depuis assez longtemps.

3. Au sujet du transport des animaux de l'Ouest à l'Est du pays, la différence qui existe entre le coût de transport des animaux, suivant qu'ils sont vifs ou abattus, risque de compromettre gravement la survie et le développement des entreprises coopératives d'abattage de notre province. Il nous apparaît essentiel de vous faire part de nos inquiétudes et de vous suggérer des moyens aptes à atténuer le danger qui menace ces institutions.

f) Une excellente façon de consolider les fermes québécoises est d'orienter leurs activités vers les productions animales déficitaires chez nous. Présentement, l'accroissement de ces productions est handicapé par un rapport "prix de revient - prix de vente" trop étroit.

g) Notre production locale de grains de provende ne comble que 60% à 65% de nos besoins locaux, et cela au niveau actuel de nos productions animales. Il est certain que nous pourrions augmenter notre production locale, mais jamais au point de satisfaire tous nos besoins, surtout en orge et en blé.

h) Le taux du subside n'a pas suivi l'augmentation des taux du transport. A Montréal, en 1941, le subside équivalait à \$4.50 la tonne; aujourd'hui, il équivaut à \$5 la tonne. Pendant la même période, le taux du transport ferroviaire est passé de \$5 à \$13.20 la tonne.

5. Depuis plusieurs années, les organisations agricoles de l'Est du Canada, avec l'appui de la Fédération Canadienne de l'Agriculture, demandent :

a) que la politique du subside au transport des grains de provende devienne statutaire; et

b) que le taux du subside soit établi en rapport et tienne compte des augmentations des taux de transport déjà accordées et à venir.

6. Depuis quelque temps, cette politique subit divers assauts. Ainsi, par exemple, la Commission Royale d'Enquête sur le Transport suggère que l'on reconsidère le bien-fondé ou la modification de cette politique. D'autres assauts viennent d'autres sources. Les organisations agricoles québécoises entendent bien continuer leur lutte dans le sens indiqué plus haut. Et nous croyons opportun de vous demander votre appui auprès des autorités fédérales toutes les fois où vous aurez l'occasion de le faire.

Situation privilégiée des éleveurs de l'Ouest

7. Lorsque la production de grains de provende de l'Ouest est abondante, la Commission Canadienne du Blé impose des quotités de livraison aux producteurs de grains, c'est-à-dire que ces derniers ne peuvent livrer aux éleveurs pendant une période donnée qu'une quantité limitée de grains basée sur l'unité de superficie ensemencée. Cette politique de livraison, rendue obligatoire par la capacité limitée des éleveurs et une demande trop faible sur le marché, a pour résultat de laisser dans les entrepôts des producteurs des quantités assez considérables de grains de provende. Ne sachant quand il pourra vendre ces grains à la Commission Canadienne du Blé, le producteur tend à les monnayer en les vendant directement à des producteurs engagés dans la production animale ou à des meuneries locales.

8. Jusqu'à août 1960, cette pratique était illégale. Depuis cette date, la Commission Canadienne du Blé a légalisé cette pratique pourvu que les grains ainsi vendus soient revendus et consommés dans leur province d'origine. Au début, la Commission Canadienne du Blé a légalisé cette pratique pour un an à titre expérimental. En août 1961,

cette autorisation a été renouvelée pour une autre année. Qu'advient-il en août 1962? Personne ne le sait encore.

9. Dans un état d'abondance, ces grains (non-quota grain) sont vendus à des prix très bas, inférieurs aux prix établis par la Commission Canadienne du Blé. Ainsi, on rapporte que les grains laissés sur la ferme se sont déjà vendus à des prix aussi bas qu'un dollar les cent livres. Cette situation a existé. Elle existera encore dès que l'abondance reviendra dans l'Ouest. Et, généralement, les périodes d'abondance de grains dans les Prairies sont plus longues que les périodes de rareté.

10. Dans le cas d'une rareté des grains de provende, la situation des prix s'améliore pour les producteurs de grains de l'Ouest, car les prix des grains vendus à l'intérieur des Prairies vont tendre à s'établir au niveau des prix initiaux fixés par la Commission Canadienne du Blé. Mais même dans ces conditions, les moulins locaux aussi bien que les producteurs de produits animaux vont y gagner en achetant directement des producteurs de grains en épargnant divers frais établis par la Commission Canadienne du Blé pour la manipulation aux éleveurs de campagne.

11. On imagine facilement les avantages que les grandes meuneries et les producteurs d'animaux de l'Ouest peuvent tirer d'un tel état de choses :

a) Les producteurs obtiennent les grains de provende à un coût très inférieur à celui qui doit payer le producteur de l'Est;

b) Les grandes meuneries se trouvent dans une situation excessivement avantageuse pour mousser l'intégration des productions animales dans les Prairies.

12. Ces deux résultats ont pour conséquence évidente de favoriser sur une haute échelle les productions animales de l'Ouest canadien et cela à un coût inférieur à l'Est du Canada. Le producteur de l'Est doit payer les prix établis par la Commission Canadienne du Blé à la tête des Grands-Lacs, prix qui comprennent le prix garanti aux producteurs de grains de l'Ouest, plus divers frais de transport de l'Ouest à l'Est. La politique du subside au transport est insuffisante, dans les conditions précitées, pour corriger l'écart entre les prix des grains dans l'Ouest et les prix des grains dans l'Est.

13. La décision de la Commission Canadienne du Blé de légaliser cette pratique des ventes directes de grains aux producteurs ou à des moulins, favorisant ainsi le développement de ce commerce particulier, place les agriculteurs de l'Est dans une situation nettement inférieure dans le domaine des productions animales. On nous dira que la rareté actuelle des approvisionnements empêche l'état de choses dont nous nous plaignons. C'est vrai. Mais que la récolte de 1962 soit normale et nous devrons affronter le même problème.

14. Au niveau des produits animaux finis, ou simplement à l'état de carcasses, la politique officielle de la Commission Canadienne du Blé sanctionne un avantage décisif et permanent en faveur des producteurs d'animaux de l'Ouest.

Dans de telles conditions, ces derniers sont en mesure de produire suffisamment de produits animaux pour mettre une bonne partie de l'agriculture de l'Est en péril ou, en tout cas, non rentable. Et, à longue échéance, nous croyons qu'une telle orientation de la production animale canadienne n'est ni à l'avantage des producteurs de l'Est, ni à l'avantage des petits producteurs de grains de l'Ouest, ni à l'avantage d'une économie agricole canadienne saine et bien équilibrée dans tous ses secteurs et dans toutes ses régions.

15. Loin de nous l'idée d'enlever aux agriculteurs de l'Ouest la protection que leur vaut l'existence de la Commission Canadienne du Blé. Mais nous croyons fermement que les politiques de cette institution gouvernementale devraient être orientées de façon à protéger aussi bien le producteur d'animaux et le producteur de lait de l'Est que le producteur de l'Ouest.

La Commission ne devrait pas concevoir son action de façon à favoriser le producteur de lait et de viande de l'Ouest au détriment de l'industrie animale de l'Est du pays.

16. Aussi, demandons-nous que la Commission Canadienne du Blé exerce un contrôle total sur l'achat, le mouvement et la vente des grains de provende et qu'elle élabore ses politiques d'achat et de vente aussi bien que d'entreposage de façon à protéger autant le client, le producteur de l'Est, que le fournisseur, le producteur de grains de l'Ouest.

(Suite à la page 20)

77ième anniversaire de l'exposition de Sherbrooke

AU COEUR DU PARADIS DU TOURISTE DU QUÉBEC.

DU 24 AU 30 AOUT, INCLUSIVEMENT.

Sept soirs et six jours d'événements éducationnels et récréatifs.

La plus grande exposition d'animaux de l'est du Canada. Grandes démonstrations des clubs de jeunes éleveurs. Parades d'animaux les mardi et mercredi après-midi. De nombreux exhibits des produits de l'étable, de légumes, de fleurs, d'art culinaire, d'artisanat, etc. Concours provincial d'expertise. Courses sous harnais trois après-midi et trois soirs. Cirque et actes dans l'arène, du dimanche au jeudi soir. Le fameux Midway Conklin nous revient du vendredi au jeudi. Concerts de fanfares tous les jours du dimanche au jeudi. Le grand bingo monstre vendredi soir le 24 août. Deux soirs par les "Lucky Hell Drivers". Tirage des deux automobiles mercredi soir le 29 août.

W.W. NICHOL,
Président

Ivan Dugré et Everett Nicol,
Vice-Présidents

J. Eug. Lamontagne,
Sec.-Trés.

LES GRAINS D'ALIMENTATION et les productions animales

(Suite de la page 19)

17. Nous croyons que les ministres de l'Agriculture des provinces de l'Est doivent être conscients de cet état de choses et des dangers qu'il représente. Nous ne développerons pas les productions animales dans l'Est à un niveau satisfaisant tant et aussi longtemps qu'une telle situation existera à l'état de fait ou de menace. Et nous avons affirmé plus haut que la production animale demeure l'un des grands éléments de consolidation de l'agriculture de notre province. Les organisations agricoles québécoises ont donc déployé tous leurs efforts en vue de corriger cette situation. En considérant les capitaux engagés par les cultivateurs de l'Est dans les productions animales, aussi bien au niveau de la ferme qu'au niveau de l'abattage et de la distribution, elles se croient pleinement justifiées de demander l'appui du ministre de l'Agriculture de Québec.

Bovins de boucherie

Concurrence intenable dans l'Est, situation privilégiée dans l'Ouest

18. Lors de la présentation d'un mémoire au ministre de l'Agriculture, en août 1961, sur la situation des productions animales dans Québec en regard des besoins de la population, la Fédération signalait les répercussions du problème des taux de transport des bovins de l'Ouest sur les entreprises coopératives d'abattage.

19. Tout en préconisant des mesures à long terme destinées à promouvoir l'élevage des bovins de boucherie au Québec, le mémoire insistait sur l'urgence de la situation. Depuis, la situation a continué à s'aggraver.

20. Par suite de revenus insuffisants pour le transport de l'Ouest à l'Est des bovins et de leur situation concurrentielle désavantageuse dans le cas des carcasses de bœuf vis-à-vis le transport routier, les chemins de fer ont modifié leurs tarifs. Les carcasses de bœuf bénéficient de taux beaucoup plus avantageux que les animaux vivants.

21. De 1948 à 1962, les tarifs de chemins de fer visant les bovins de l'Ouest ont presque doublé tandis que ceux concernant le bœuf en carcasse n'ont augmenté que de 60%.

ALBERTA A MONTREAL			
Bovins de boucherie, 100 lb			
	Taux	Soignage	Total
1948	1.14½	.19	1.33½
1962	2.44	.18	2.62
Augmentation: 97%			
Carcasse de bœuf, 100 lb			
	Taux	Glaçage	Total
1948	1.88	.30	2.18
1962	3.49	—	3.49
Augmentation: 60%			

22. A la suite de ce changement, il est plus économique de faire l'abattage des bovins dans l'Ouest que de les expédier vivants vers les abattoirs de notre province.

23. Des démarches auprès des compagnies de chemins de fer entreprises dans le but d'abaisser les taux de transport des animaux vivants n'ont donné aucun résultat. Une demande auprès de la Commission Royale d'Enquête sur les Transports (Commission McPherson) a été jusqu'ici vouée à l'insuccès.

24. Les chemins de fer ont accordé une réduction de taux pour les wagons de 30,000 lb. Cependant, pour des raisons techniques, les salaisons de la province sont dans l'impossibilité de tirer parti de cet

avantage et elles doivent utiliser principalement la catégorie de 23,000 livres et en partie celle de 26,000 livres.

25. La Fédération, pour une, a investi environ \$5 millions dans son service des viandes. Ses abattoirs donnent de l'emploi à plus d'un millier de personnes. Ils contribuent, en outre, à apporter une saine concurrence sur les marchés étant donné qu'on y abat de 25% à 30% des animaux abattus dans les établissements de la province qui ont un système de classification. La Chaîne du Saguenay fait face, elle aussi, au même problème.

26. Pour rectifier la situation, les abattoirs coopératifs pourraient recourir aux moyens suivants, à savoir:

a) Importer de l'Ouest un plus grand nombre de carcasses de bœuf;

b) Continuer à importer des animaux vivants de l'Ouest.

27. Le premier moyen ne règle rien. Pour être rentable, un département de bœuf doit pouvoir utiliser à plein rendement ses facilités d'abattage et compter sur la vente des sous-produits.

28. Dans le second cas, nous ferions payer aux producteurs un montant variant de 1.5 cent à 2 cents la livre pour le bœuf abattu pour couvrir l'écart des taux de transport. Cette mesure aurait le même effet qu'une diminution de prix aux producteurs. Elle aurait aussi pour effet de décourager à la longue l'expansion de la production des bovins de boucherie dans la province justement à un moment où l'on pense sérieusement et avec raison, dans différents milieux, à faire la transition entre les troupeaux laitiers et les troupeaux de bovins de boucherie.

29. De toute façon, il nous faut maintenir des services d'abattage pour prendre soin de la production locale actuelle et future. Cependant, on ne peut le faire indéfiniment, un volume trop faible affectant l'ensemble des opérations.

30. Nous ne pouvons compter sur l'aide des chemins de fer. Ils s'opposent à toute réduction des taux de transport des bovins de l'Ouest. Nous sollicitons donc votre appui pour assurer le développement des entreprises coopératives d'abattage de la province et favoriser l'essor de la production des bovins de boucherie au Québec.

31. Nous vous demandons d'octroyer un subside au transport des bovins de l'Ouest. Le subside, à notre avis, devrait être suffisant pour combler l'écart qui existe entre les taux ferroviaires pour les carcasses de bœuf et ceux s'appliquant aux animaux vivants.

32. Nous ne pouvons suggérer un montant précis pour le subside étant donné que l'écart à combler entre les taux de transport varie suivant les sources d'approvisionnement. Le choix de ces sources est directement relié aux prix d'achat, aux disponibilités et aux catégories d'animaux.

Québec et Princeville			
Prov.	Bouv. Va.	Montréal	Bouv. Va.
Alb.	.63	.72	.69
Sask.	.69	.76	.91
Man.	.65	.70	.82
Tor.	.42	.47	.17

Le subside devrait faire l'objet d'une étude particulière. Toutefois, il pourrait être basé sur la ville de Saskatoon.

33. Un subside de caractère semblable existe déjà. Le gouvernement provincial accorde un octroi pour le transport de l'avoine de semence dirigée vers Rimouski. Le subside se chiffre à 99 cents les 100 livres pour les expéditions de Fort William à Rimouski.

34. Le gouvernement pourrait également venir en aide aux abattoirs coopératifs de notre province, notamment:



Roland Polier



Lawrence O'Grady



René R. Riel

Faculté d'Agriculture Nominations à l'Université Laval

Monseigneur Louis-Albert Vachon, P.D., V.G., Recteur de l'Université Laval annonce que par décision du Conseil Universitaire, sept professeurs de carrière ont été nommés professeurs titulaires à la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval. Ce sont:

Le Dr ROLLAND POIRIER, B.S.A. (Université de Montréal), M.S., Ph.D. (Iowa State University), doyen de la Faculté d'Agriculture depuis le mois de mars 1962, qui est de plus nommé professeur titulaire de Génétique animale;

Le Dr LAWRENCE O'GRADY, professeur titulaire de Pédagogie "ad eundem." Le professeur O'Grady détient un doctorat en Technologie des Sols du "Michigan State University" et était professeur à l'Institut Agricole d'Oka depuis 1947;

Le Dr RENE-R. RIEL, professeur titulaire de Biochimie alimentaire. Le Dr Riel détient une maîtrise en Sciences Agronomiques de l'Institut Agricole d'Oka et un doctorat de l'Université du Wisconsin. Il occupait le poste de chef de la Section de Chimie à l'Institut Fédéral de Recherches Laitières à Ottawa. Il est de plus l'auteur de nombreuses publications scientifiques sur l'industrie laitière;

Le Dr BENOIT LAVIGNE, professeur titulaire d'Economie Rurale. Le Dr Lavigne est gradué de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et détient une maîtrise et un doctorat de l'Université du Wisconsin en Economie Agricole. Il occupait auparavant un poste à l'Office des Marchés Agricoles du Québec;

Le Dr RENE-O. LACHANCE, professeur titulaire de Protection des Plantes. Le Dr Lachance est gradué de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et détient une maîtrise et un doctorat

de l'Université McGill. Il était chef de la section de Protection des Plantes à la station de Recherches du Ministère de l'Agriculture à Ste-Anne-de-la-Pocatière;

Le Dr PAUL GERVAIS, professeur titulaire de Grande Culture. Le Dr Gervais est gradué de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et détient une maîtrise en Sciences de l'Université McGill et un doctorat de l'Université du Wisconsin. Il était à l'emploi du Ministère Fédéral de l'Agriculture comme adjoint du Régisseur à la ferme expérimentale de Lennoxville. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques et techniques;

Le Dr GERARD OUELLETTE, professeur titulaire de la fertilisation des sols. Le Dr Ouellette est gradué de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et détient un doctorat en fertilité des sols et nutrition végétale de l'Université du Wisconsin. Avant son engagement à l'Université Laval, le Dr Ouellette était directeur du Département des Sols à la Station de Recherches du Gouvernement Fédéral à Ste-Anne-de-la-Pocatière.

A ces nouveaux titulaires à la Faculté d'Agriculture, s'ajoutent les noms des docteurs:

ELZEAR CAMPAGNA, B.S.A., Ph.D., J.-E. CHEVREITE, B.S.A., Ph.D. (Cornell), et ALBERT ALARIE, B.S.A., Ph.D. (McGill), tous trois professeurs titulaires qui enseigneront respectivement la Phytopathologie, la Phytotechnie et la Microbiologie.

a) en accordant un subside au transport de bovins d'emboche provenant d'autres provinces;

b) en octroyant une prime à la qualité des bovins locaux.

35. Nous tenons, toutefois, à faire remarquer que dans un cas comme dans l'autre, ces mesures ne feront sentir leurs effets qu'après de nombreuses années.

36. Dans son application, un subside au transport de bovins d'emboche provenant d'autres provinces nécessiterait de profondes transformations sur les fermes. En outre, une telle mesure pourrait favoriser les propriétaires de très grandes fermes plus aptes que les exploitants des fermes familiales à pratiquer cet élevage à cause de leurs capitaux, de leur technique et des risques inhérents à cette production.

37. Une prime à la qualité des bovins locaux implique une étude pour délimiter les régions les plus propices à cet élevage. Il faut, en outre, prévoir des changements sur les fermes pour passer d'une entreprise à l'autre. Enfin, elle suppose l'application d'un crédit pour faciliter la substitution durant la période d'organisation.

38. Les mesures à long terme sont indispensables. Cependant, les abattoirs coopératifs de la province font face à une situation d'urgence. Nous n'entrevoions pas, dans l'immédiat, d'autres moyens de rendre leurs opérations rentables qu'une aide du gouvernement provincial au transport des bovins de boucherie. Cette aide se traduirait par de meilleurs revenus aux producteurs et le maintien d'une industrie coopérative efficace de l'abattage, deux résultats propres à bonifier l'économie québécoise.

39. En définitive, l'industrie coopérative des salaisons fait face à une situation dont le gouvernement ne peut pas se désintéresser. A moins qu'elle n'obtienne une aide au transport des bovins de boucherie, elle sera forcée, tôt ou tard, à diminuer considérablement ou à interrompre les achats de bovins de l'Ouest. Si cela se produit, les agriculteurs devront payer plus cher pour maintenir leurs services coopératifs d'abattage. La Coopérative Fédérée de Québec

L'Union Catholique
des Cultivateurs
de la province de Québec



Benoit Lavigne



René O. Lachance



Paul Gervais



Gérard Ouellette



Photo prise à l'issue du Congrès de l'U.C.F.R. de Saint-Jean, à Varennes, le 7 août. De gauche à droite: Mlle Jeanne Larose, de Verchères, secrétaire; Mme Simone Veilleux, de Saint-Hubert, directrice; Mme Philippe Desmarceaux, de Boucherville, vice-présidente; Mme Léopold Dansereau, de Verchères, présidente élue, succédant à Mme Armand Savard; Mme Laurent Geoffrion, présidente du Cercle de Varennes, hôte du Congrès; Mme Louis Duquette, de Saint-Bernard, directrice; Mme Roméo Trudeau, de Verchères, directrice; Mme Louis Duquette, de Saint-Bernard, directrice. L'aumônier de la Fédération est M. le Curé Raymond Bouchard, de Saint-Mathieu. (Photo T. C. N.)

"Que toutes nos institutions s'occupent de l'éducation économique de notre population"

Reportage sur le Congrès de l'A.C.E.L.F.
par Marie DUPUIS

Le congrès de l'Association Canadienne des Educateurs de Langue Française tenait, cette année, son congrès à Montréal. Cette association qui couvre le Canada d'un océan à l'autre a groupé 900 à 1.000 participants.

Le thème valait la peine qu'on le discute et il valait la peine aussi que les éducateurs à tous les paliers où ils enseignent, pensent à ce thème, s'en pénètrent et étudient les possibilités de le vulgariser dans leur enseignement. Ce thème était donc: Formation économique en éducation.

Des économistes chevronnés ont apporté leur point de vue sur ce problème et, après avoir démontré la nécessité d'une telle étude pour des éducateurs, ont suggéré différentes façons de l'aborder.

Tous les conférenciers ont démontré que, si dans notre pays composé de deux groupes ethniques vivant côte à côte, le Canadien français pour une grosse proportion ne s'intéressait pas à l'économie d'où il résulte qu'assez peu de ces derniers n'accèdent pas à des positions clés, à l'administration, etc. Il semble bien qu'à la lumière à la fois de l'expérience et des conférences, que c'est là le point névralgique de notre groupe en regard de cette infériorité.

M. René Paré, et je devrais les nommer tous: les Faribault, Rivier, Parenteau et autres, M. Paré, dis-je, dans une brève allocution, a bien établi que le système économique s'insérerait à côté des autres activités humaines et dans tous leurs domaines particuliers. "La morale, c'est la religion; la culture, c'est la culture de l'esprit; et l'économie, c'est le moyen pour arriver aux autres, honnêtement, et en observant la justice."

Afin de faire prendre conscience aux participants de l'importance de se familiariser davantage dans la science de l'économie, huit commissions d'étude furent constituées... Si je me permets de les énumérer, c'est pour que lecteurs et lectrices sentent que tous les éducateurs ne sont pas limités à leur seul programme, mais qu'ils cherchent à

élargir davantage leurs vues afin d'arriver à former des hommes et des femmes totalement.

Commissions: Universités, Collèges, Ecoles normales, Ecoles spécialisées, Instituts familiaux, Ecoles Secondaires, Ecoles Élémentaires et, enfin, l'Enseignement Post-scolaire.

Je ne saurais résumer ce qui s'est discuté dans les autres commissions, parce que c'est bien frustrant de désirer être à la fois dans toutes les commissions et d'avoir à se limiter. Tout de même, il y a une compensation: celle de choisir. J'ai donc opté sans regret pour celle de l'enseignement post-scolaire.

Préside par M. Claude Ryan, alimentée par le solide exposé de M. R. Parenteau, notre équipe a mis l'accent sur le fait que l'enseignement post-scolaire ne pouvait pas fonctionner comme un enseignement régulier. Dans les institutions, les élèves sont inscrits, assistent à tous leurs cours et le programme suit son horaire. Si le professeur est dynamique, tant mieux, on l'écoute, mais si le professeur suivant n'a pas la même éloquence, on doit être là quand même. Chez les adultes, c'est bien différent. Il faut tenir compte du travail de la journée qui apporte de la fatigue; il faut miser sur une volonté déterminée de s'astreindre à réfléchir, à discuter sainement et objectivement. Il faut admettre aussi que, chez les adultes, si l'enseignement n'est pas offert d'une façon vivante, les salles restent vides.

Plusieurs suggestions furent apportées. Des études de ces huit commissions, vingt-deux vœux furent émis. L'espace ne nous permet pas de les énumérer tous, mais je cite les suivants: "Que l'A.C.E.L.F., par tous les moyens mis à sa disposition, encourage les Canadiens français à attacher une importance accrue à la promotion de la prospérité économique et aux moyens d'y parvenir.

"Que, d'une manière constante, l'A.C.E.L.F. incite les Canadiens français à accéder dans la mesure du possible, à la propriété et à la gestion des entreprises qui les servent.

"Qu'à l'instar de nos organismes coopératifs, toutes nos institutions économiques s'occupent de plus en plus activement de l'éducation économique de l'ensemble de la population."

Un banquet offert aux congressistes, par la Province, était présidé par l'hon. André Rousseau qui a su mettre un accent très senti sur l'importance du thème du présent congrès.

Ainsi, de l'Atlantique au Pacifique, le même mot d'ordre servira, j'ose le croire, à éveiller nos Canadiens à prendre les moyens nécessaires et cela même à prix d'efforts et de volonté pour prendre dans leur pays la place qui leur revient.

MARIE DUPUIS



Photo prise lors du congrès de l'U.C.F.R. de Chicoutimi dont on a dit qu'il était une preuve que "l'union fait la force". De gauche à droite: Mlle Pauline Dallaire, secrétaire, M. et Mme Arthur Bourbeau, des Caisses populaires; M. Xavier Fortin, représentant l'U.C.C. et la Chaîne Coopérative du Saguenay; Mme Maurice Lambert, de Yamachiche, représentant la Confédération de l'U.C.F.R.; Mme Thomas-Louis Villeneuve de Saint-Félicien et Mme Roger Simard d'Alban, présidente et vice-présidente de la Fédération; M. l'abbé G. E. Phaneuf, aumônier général; le Dr W. Dufour de Hébertville, président de l'Association des Commissionnaires scolaires, section rurale du diocèse de Chicoutimi; M. l'abbé G. Lévesque, aumônier de la Fédération; Mme Marie-Luce Tremblay, propagandiste de la Fédération (Photo T. C. N.)

CONGRES U.C.F.R.

ST-JEAN: diminution d'effectifs qui ne signifie pas régression

La Fédération de l'U.C.F.R. de St-Jean qui groupe 9 cercles dans les comtés suburbains de St-Jean, Napierville, Laprairie, Chambly et Verchères tenait son congrès annuel mardi le 7 août à Varennes.

Ce congrès réunissait une soixantaine de dames et demoiselles, membres et déléguées des cercles. Toutes les délibérations ont eu lieu entre 1 heure et 6 heures de l'après-midi et elles ont été suivies d'un souper en commun et d'une soirée sociale conjointe avec l'U.C.C. de la région qui tenait le même jour son assemblée annuelle.

En l'absence de Mme Armand Savard, qui au grand regret des membres n'avait pu se rendre à Varennes et n'a pu accepter aucune charge pour l'année 1962-63, Mme Philippe Desmarceaux de Boucherville a présidé l'assemblée, secondée par Mlle J. Larose, secrétaire de la Fédération et Mlle Marthe Beaudry, présidente du comité d'éducation.

Les rapports présentés indiquent chez les membres et les responsables des cercles, qui survivent à l'urbanisation progressive de cette région, une volonté de continuer le travail commencé par les pionnières des années 1944, '45. M. l'aumônier général de l'U.C.F.R., dans l'allocution l'a souligné et a encouragé les responsables affirmant qu'il y a place dans le diocèse de St-Jean pour une vigoureuse U.C.F.R. "Plus vos villages grossissent, a-t-il dit, vous avez intérêt à y conserver les valeurs propres au milieu rural. Votre milieu rural a des caractères spécifiques, étant en contact immédiat avec la Métropole, mais ce qu'il représente ne doit pas se perdre." La Fédération, au cours de l'année a vu un cercle cesser ses activités et un autre, celui de Lacolle, se dissoudre pour demander ensuite son affiliation aux Cercles d'économie domestique. De tels événements indiquent chez un certain nombre de résidents de ces milieux un refus de s'identifier au "milieu rural". Ils indiquent aussi dans la population authentiquement rurale de ces mêmes milieux, un manque d'aptitude à intégrer les nouveaux venus, ou les gens qui tout en résidant et en vivant dans le milieu, ne sont rattachés à aucune industrie rurale et à aucun

service proprement greffé sur le milieu rural.

Les résolutions

Les congressistes ont adopté plusieurs résolutions concernant les services de la Fédération et d'autres de caractère plus général. Elles ont demandé que l'U.C.F.R. appuie LA VOIX DES FEMMES dans leur travail pour la paix et l'abandon des armements nucléaires. Elles ont aussi demandé que les Services d'éducation populaire du Ministère de la jeunesse et d'économie domestique du Ministère de l'agriculture aient plus de techniciennes au service de la population rurale, mi-rurale, mi-urbaine, et que ce dernier service modifie son plan de cours pour l'adapter aux nouvelles conditions du milieu, dans le sens de la formule utilisée par le service du Ministère de la jeunesse.

Les discussions autour des résolutions présentées par les cercles et par la Confédération ont été très animées, et enrichissantes à bien des points de vue.

Les représentantes de la Confédération

Mme Dominique Goudreau, présidente générale représentait la Confédération et elle a fort intéressé l'auditoire par son exposé sur l'orientation de l'U.C.F.R. et sa participation à l'U.M.O.F.C. sur le plan mondial. Mlle Jovette Groleau, propagandiste provinciale, a résumé les études qui seront contenues dans FEMMES RURALES cette année 1962-63.

Les élections

Mme Léopold Dansereau de Verchères a été élue présidente de la Fédération succédant à Mme Armand Savard de St-Bernard. Mme Philippe Desmarceaux de Boucherville a été réélue vice-présidente. Mme Simone Veilleux de St-Hubert, Mme Louis Duquette, de St-Bernard, et Mme Roméo Trudeau, de Verchères, ont été élues directrices. La secrétaire de cette fédération est Mlle Jeanne Larose, et l'aumônier, M. le Curé de St-Mathieu.

Le congrès a été suivi d'une soirée sociale dont vous pourrez lire un compte rendu dans une autre colonne de ce numéro.

M. B.

C'était samedi, le 11 août, la journée d'étude du 25ième de la JRC



Gérard DEMERS, président de la journée d'étude.

Anciens et actuels dirigeants de la J.R.C. demandent:

Anciens et actuels dirigeants de la J.R.C. sont d'accord pour demander:

A L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

- que l'appui nécessaire soit fourni à la J.R.C. dont le milieu rural a besoin;
- que soit organisée une action catholique adulte en milieu rural, en utilisant les expériences déjà faites dans le Québec et hors du Québec;

AUX CONGRESSISTES DU 25e

- qu'ils travaillent à faire comprendre aux Commissions scolaires et aux adultes du milieu rural l'urgence de services adéquats d'orientation pour les jeunes;
- qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour offrir à ceux qui ont dû interrompre trop tôt leurs études des moyens de les reprendre et de se perfectionner;

- qu'ils exercent des pressions pour que les classes maternelles soient organisées par les Commissions scolaires rurales;

A LA J.R.C. ET A SES RESPONSABLES

- qu'elle ajoute à ses cours d'éducation populaire plus d'éléments sur les questions professionnelles et économiques;
- qu'elle complète ses cours d'éducation populaire par des stages de culture populaire;
- que la J.R.C. encourage les jeunes à faire partie des groupements syndicaux et professionnels et que ces groupements organisent des cours à leur intention, l'intention des

jeunes; que cette résolution soit envoyée à l'U.C.C.;

- que les dirigeants de la J.R.C. visitent les écoles normales de filles et de garçons pour attirer l'attention de leurs étudiants sur les problèmes du milieu rural et inciter les futurs professeurs à y travailler;

- que la J.R.C. favorise l'étude de l'organisation rationnelle de la profession d'aide-familiale et qu'elle utilise à ce sujet les propositions soumises par les congrès du 25e tenus dans les fédérations diocésaines;

- que la J.R.C. apporte une attention spéciale au recrutement et à la formation de ses chefs;

- que la J.R.C. envoie un rapport de la journée aux participants et le diffuse auprès d'autres personnes intéressées du milieu.

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

- que le Ministère de la jeunesse organise des services adéquats d'orientation professionnelle sur le plan provincial et régional, complétés par des chercheurs, afin que ces services puissent orienter les jeunes non seulement selon leurs aptitudes mais aussi selon les besoins du milieu et le marché du travail;

- que le Gouvernement de la province de Québec fasse ce qui est nécessaire et porte une attention spéciale aux jeunes qui ne peuvent pas dépasser la 7e ou la 9e du cours général;

- que le Gouvernement du Québec mette des experts au service des organismes régionaux de planification et de développement économique;

AUX ORGANISMES DU MILIEU

- que la profession d'aide familiale soit revalorisée auprès des adultes du milieu rural;

- que les Caisses populaires et les Caisses d'établissement rural fournissent une aide technique aux Caisses de prévoyance de la J.R.C.;

- que l'éducation soit faite auprès des propriétaires d'entreprises agricoles pour qu'ils associent leurs fils à la gestion de leur entreprise;

- que la Confédération des loisirs du Québec considère les besoins du milieu rural autant que ceux des milieux urbains;

- que les organismes du milieu fassent pression auprès des Commissions scolaires afin que soit donnée une expansion aux cours de perfectionnement pour les institutrices et instituteurs et que des subventions soient payées à ceux qui les suivent;

- que la F.C.S. et la C.I.C. fasse tout en leur pouvoir pour obtenir aux instituteurs du milieu rural des salaires équivalents à ceux du milieu urbain, à compétence égale;

- que les organismes professionnels et éducatifs du milieu rural fasse une éducation positive de leurs membres et de la population en général sur les réalités de la vie économique;

- que les Commissions scolaires et les Conseils municipaux fassent leur part dans la limite de leurs responsabilités pour l'organisation des loisirs en milieu rural.

Diner en commun et banquet

Les congressistes ont dîné en groupe et ils ont eu l'occasion d'entendre à ce moment des entrevues avec le Père Irenée Gauthier, c.s.v., premier aumônier de la J.A.C., le R. P. L. Poulin, s.c.v., ancien aumônier, M. Réal Fredette, ancien président, Mlle Angèle Patenaude, ancienne présidente. Le tout animé par M. Gérard Demers. La table d'honneur de ce dîner réunissait les anciens présidents et présidentes

du comité national de la J.A.C., les dirigeants et aumôniers actuels, les auteurs des communications du matin, les invités d'honneur...

La journée s'est terminée par un banquet présidé par M. Henri Laberge au cours duquel les congressistes ont entendu les messages de "la parenté" comme le disait si bien le président, soit de M. Alcide Courcy, de S. E. Mgr Caza et de M. Renaud Chapdelaine.

Marthe BEAUDRY

MESSAGES

... de M. Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation du Québec

"...votre tâche la plus impérieuse consiste à répandre chez vos membres la foi de vos dirigeants dans la nécessité de l'instruction générale de la formation professionnelle et du développement culturel de notre classe rurale..."

Ce dont notre peuple a le plus besoin, c'est de faire culture. Pour cela, il faut accepter de nécessaires sacrifices, collectifs et familiaux. L'actuel gouvernement du Québec consacre, cette année, 300 millions de dollars à la cause de l'éducation. La collectivité appuiera-t-elle en cela le gouvernement et l'encouragera-t-elle à poursuivre cette œuvre vitale? Et les familles auront-elles le courage d'accepter la fréquentation obligatoire et les autres sacrifices inhérents à la promotion de l'éducation? Notre avenir en dépend. Car, ne le pensez-vous pas, c'est le développement culturel qui permettra surtout à nos ruraux de s'adapter à un nouvel environnement et qui, avec la formation chrétienne, en fera des hommes et des femmes capables de bonheur."

... de S. E. Mgr Percival Caza, secrétaire de la Commission épiscopale de l'Action catholique

"...J'éprouve un sentiment d'admiration, en prenant conscience de façon plus claire, des dimensions étonnantes de la place que les jeunes ruraux ont conquise dans l'Eglise et la cité. Il y a 25 ans, quand les jeunes avaient fait connaître leur décision de prendre en charge leur milieu de vie, n'ont-ils pas provoqué surtout chez les anciens une réaction d'indignation, voire de scandale? Aujourd'hui, ils ont pour eux l'opinion publique, si bien que personne n'éprouvera de choc, en apprenant que 8.000 jeunes ruraux, venus à Québec, de tous les coins du Canada français se rencontreront et fraterniseront demain..."

Dieu veuille que cette réponse aide la J.R.C. à réaliser le deuxième élément de la définition qu'elle a donnée de son 25e anniversaire: la piste d'envol du prochain quart de siècle."

... de M. Renaud Chapdelaine, président de l'Action catholique canadienne

"...S'il y a un groupe de gens dans notre monde qui est prêt à jouer son rôle, ce sont les gens du milieu rural. Vous êtes capables de prendre en charge votre milieu. Mais renseignez-vous, ne "jouez pas seulement par oreille" (Suite à la page 26)



Charles LEMELIN, auteur d'une communication sur le bien-être de la jeunesse.



Mlle Yolande BOISSINOT, auteur d'une communication sur "le loisir".

Le congrès des dirigeants

Environ 150 dirigeants actuels et anciens de la J.R.C., délégués par les diocèses de Amos, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Nicolet, St-Jean, St-Hyacinthe, Valleyfield, Sainte-Anne de la Pocatière, Ottawa, Alexandria, Rimouski, Sherbrooke, Montréal, St-Jérôme, Joliette, Moncton, Hearst, des représentants de l'action rurale de St-Paul, Alberta, des représentants de l'U.C.C., de l'U.C.F.R., de la Confédération des loisirs du Québec, de l'Action catholique canadienne, des Comités diocésains d'action catholique adulte, accompagnés des aumôniers anciens et actuels du mouvement des Auxiliaires rurales catholiques, ont participé à cette journée d'étude du 25e anniversaire de la J.R.C.

La journée a surtout été orientée du côté de l'action à réaliser face à l'avenir du milieu rural, sur le plan professionnel et culturel. Elle était présidée conjointement par Henri Laberge et Francine Campeau, président et présidente de la J.R.C. canadienne et elle a été animée par M. Gérard Demers, premier prési-

dent de la J.A.C., qui a déployé toutes les ressources de sa riche personnalité, comme il le faisait dans le temps où il parcourait les paroisses rurales pour éveiller les jeunes à leurs responsabilités de chrétiens.

Deux importantes communications

M. Charles Lemelin, professeur d'économie à la Faculté des sciences sociales de l'université Laval a fait une première communication sur "le bien-être de la jeunesse".

Mlle Yolande Boissinot, t.s.p., du Ministère de la famille et du bien-être de la province, ancienne directrice-fondatrice du Service social de Portneuf, a fait une deuxième communication sur le thème suivant: "Loisir et avenir culturel du milieu rural".

Carrefours et commissions d'étude

A la suite de ces communications, les congressistes se sont partagés en trois carrefours ayant comme thèmes: la profession, masculine et féminine, et les loisirs, présidés par M. Léo Vignault, Gaétane Careau et Thérèse Roy, tous anciens dirigeants de la J.R.C. M. Lemelin, Mlle Boissinot ont participé à ces carrefours ainsi qu'aux commissions d'études qui ont suivi, sur les thèmes de la journée. Les discussions se sont terminées par une séance plénière, au cours de laquelle les secrétaires des carrefours, Mme Jacqueline Marsolais-Desroches, M. Maurice Tremblay et M. Raymond Beaudry, ont rapporté les opinions de leurs groupes; M. J. Proulx, secrétaire de l'Action catholique canadienne, qui était secrétaire du Comité des résolutions a ensuite présenté son rapport. M. Jules St-Pierre, trésorier de l'U.C.C. a présidé cette partie de la réunion.



Quelque 250 anciens et actuels dirigeants de la J.R.C. et invités ont pris part au banquet qui a clôturé la journée de samedi. Cette photo a été prise au moment où M. Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation du Québec, adressait son message aux dirigeants de la J.R.C. On remarque, à sa droite, M. Henri Laberge, président de la J.R.C. et du banquet, S. E. Mgr Percival Caza, M. Renaud Chapdelaine, président de l'A.C.C., Mlle Francine Campeau, présidente nationale de la J.R.C.F., le R. P. Irenée Gauthier, premier aumônier national de la J.A.C. Et à sa gauche, M. Gérard Demers, président actif de la journée, le R. P. Gonzague Poulin, c.s.v., deuxième aumônier national, M. l'abbé Blaise Cliche, aumônier national actuel, M. l'abbé Guy Racicot, aumônier de la J.R.C. depuis la fondation du mouvement à Montréal et à Saint-Jérôme, Mlle Angèle Patenaude, ancienne présidente nationale, M. l'abbé G. E. Phaneuf, aumônier de l'U.C.C. et de l'U.C.F.R. du Québec. D'autres invités spéciaux les accompagnaient à cette table de fête. (Photo T.C.N.)

C'était dimanche, le 12 août, la Fête des Jeunes Ruraux

Ils furent de 7,000 à 10,000 au ralliement des Plaines d'Abraham et au Colisée... de Québec, selon les heures de la journée.

Ils ont chanté ensemble.

Ils ont prié ensemble.

Ils ont accueilli les messages de S. H. Jean Lesage, premier ministre de la Province qui parlait au nom du Gouvernement du Québec et de S. E. le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, qui parla au nom de l'Eglise.

Ils ont participé ensemble à un jeu scénique, dirigé par Roger VARIN, qui illustrait l'orientation de leur vie de jeunes ruraux, de leurs loisirs, de leur travail, de leur profession, de leur foyer.

Ils ont entendu les messages de Henri Laberge et de Francine Campeau, président et présidente de la J.R.C. canadienne dont ils étaient ensemble les 25 ans.

Et ils sont retournés dans leur coin de province et de pays... joyeux et résolus...

L'AVENIR: DANS NOS MAINS! TOUJOURS, ENSEMBLE! PAS D'AVENIR, SANS AMOUR! EN-LIGNE-TOI, et MARCHE! CHACUN, POUR TOUS! L'UNION FAIT LA FORCE! Tels étaient les slogans de la journée.

Au banquet des dirigeants, samedi soir



S.E. Mgr Percival Caza



M. Renaud Chapdelaine



(1) Daniel CAMPEAU, président de la Fête, harangue les jeunes au centre de ralliement des Plaines d'Abraham, dimanche matin: "Conscients de nos talents et de nos besoins, inquiets de notre milieu, de son progrès humain et spirituel, riches de notre passé et de notre avenir, nous dédions cette FETE DES JEUNES RURAUX, qui est celle de notre foi en l'avenir, à nos Pasteurs et Seigneurs, les Archevêques et Evêques du Canada, à tous les Pères du Concile. Que cette fête soit le témoignage de notre jeunesse active dans l'action bienfaisante de l'Eglise." Ils étaient près de 8,000 venus de tous les coins de la province, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Ouest.

(Photo T.C.N.)



2

Messages de l'Etat et de l'Eglise aux jeunes ruraux

Son Honneur Jean Lesage :

"L'agriculture n'est pas une occupation reposante... Votre vocation est difficile mais elle est au plus haut point importante pour la santé de la province..."

"Le gouvernement est prêt à vous aider... Le Québec s'est régénéré..."

"Soyez assurés que mon gouvernement secondera vos efforts pour vous ménager une vie plus confortable que celle qu'ont connue vos parents et leurs parents..."

"Le Gouvernement doit pouvoir compter sur votre appui..."

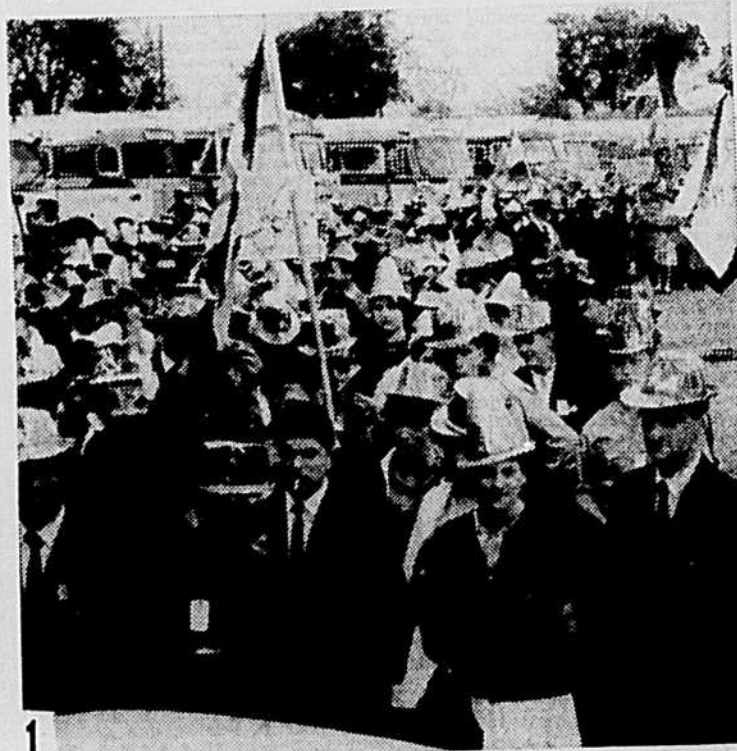
Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger :

"Dans 25 ans, vos enfants seront à votre place... Ils vivront mieux dans la mesure où vous partirez avec des convictions solides, et serez demain des chrétiens plus conscients de leurs responsabilités..."

"Vous êtes responsables de la fécondité de la terre... Vous devez avoir un grand cœur... N'abandonnez pas trop facilement la terre..."

"Vivez selon un mode de vie et selon vos moyens... Soyez économes; fréquentez-vous purs; gagnez tous les ruraux à votre cause. Vous n'êtes pas seuls, vous le savez maintenant..."

"Un jeune rural engagé doit communier tous les dimanches pour avoir la force de transformer son milieu, pour avoir la charité qui lui fera découvrir dans chacun un peu d'amour..."



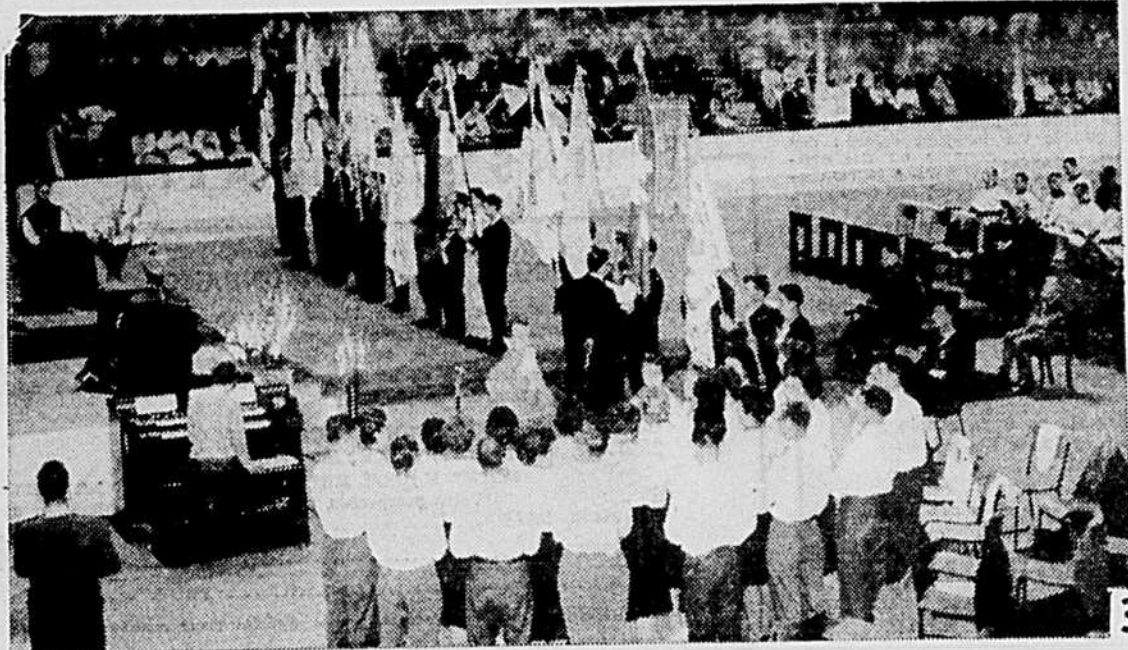
1

(1) Arrivée des délégations au Colisée: au premier plan des jeunes du Lac-St-Jean et de Roberval.

(2) Roger Varin, réalisateur à Radio-Canada et ancien dirigeant national de la J.R.C., auteur et animateur du jeu scénique, s'apprête à entrer en scène avec ses choristes.

(3) L'Offertoire de la Messe. A l'appel du commentateur, chaque porte-drapeau s'avance et lit la prière d'offertoire de son diocèse. S. E. Mgr Maurice Roy, Archevêque de Québec et Primat de l'Eglise canadienne disait la messe, assisté du R. P. Irenée Gauthier, c.s.v., premier aumônier de la J.A.C. canadienne et de M. l'abbé Blaise Cliché, aumônier actuel. Au chœur: S. E. Mgr Lionel Audet et S. E. Mgr Percival Caza. Dans la "nef", au premier plan, S. H. Paul Comtois, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, les aumôniers anciens et actuels du mouvement, les prêtres délégués et invités. A l'arrière plan, la foule des jeunes qui atteignait à ce moment environ 7,000. "Vous êtes là: c'est une prédication. Vous apportez votre Foi, vos fatigues, votre amour, comme des épis vivants." "La moisson est grande; les ouvriers sont peu nombreux", leur dit S. E. Mgr Maurice Roy qui fit le sermon de circonstance.

(Photos T.C.N.)



3

"La Terre de Chez Nous" répond, ici, aux demandes de renseignements et de conseils qui lui sont adressées par ses abonnés. Avec sagesse et prudence, la directrice de cette rubrique s'efforce de résoudre les problèmes familiaux, moraux, domestiques, sentimentaux ou autres qui lui sont soumis. Toute discrétion est parfaitement gardée. On peut donc écrire en toute confiance: Le Courrier de "La Terre de Chez Nous" 515, avenue Viger, Montréal 4, Québec.

Comment saler les jambons ?

En réponse à UNE QUI AIME VOUS LIRE et qui demandait il y a déjà quelque temps comment saler les jambons.

R. — Je tire les renseignements d'un livre de cuisine déjà ancien et qui s'intitule: "Directives diverses données en 1878 par la Reine Mère Caron, alors supérieure générale des Soeurs de Charité de la Providence pour aider ses soeurs à former de bonnes cuisinières", édition de 1907. En passant, les ménagères qui ont en main ce livre feraient bien de le conserver précieusement. Il s'y trouve une foule de conseils et de recettes que nous ne trouvons plus dans les livres de cuisine plus récents. "Il faut, écrit Mère Caron, que les jambons soient bien dégelés et piqués avec un couteau pointu autour de l'os, afin qu'ils prennent le sel. Vous les salez comme le lard, à savoir un rang de sel et un rang de jambon, laissez une journée sans mettre la saumure, après quoi vous mettez la saumure, préparée comme suit: pour cinquante jambons, mettez deux gallons de mélasse, quinze livres de cassonade, une livre et demie de salpêtre écrasé bien fin, assez d'eau et de sel pour faire une saumure assez forte pour porter une patate, mélangez le tout ensemble et mettez sur les jambons, puis ajoutez un rang de sel dessus pour couvrir le vaisseau. On laisse les jambons six semaines dans cette saumure, on les fait ensuite sécher dans un appartement chaud ou dans le boucan, puis on les fait fumer deux jours".

REPONSE A "UNE QUI A PEUR DE L'AVENIR" — Jusqu'à ce que vous ayez 21 ans, vos parents peuvent s'opposer à ce que vous quittiez la maison. Ainsi le précise le Code civil de la province qui fixe à 21 ans l'âge de la majorité, c'est-à-dire l'âge où les parents ne sont plus obligés envers leurs enfants et ces derniers peuvent prendre leurs décisions librement, même si elles sont à l'encontre de la volonté de leurs parents. Les parents peuvent aussi, légalement, retenir le salaire de leurs enfants jusqu'à l'âge de 21 ans. Lorsque vous aurez 18 ans, si vous avez des raisons valables de partir de chez vous et que vos parents s'y opposent catégoriquement, consultez le Service social de votre région et suivez les conseils qu'on vous donnera après une étude sérieuse de votre situation. — Pour suivre un cours de coiffeuse, il faut avoir un certificat de 9e année et 18 ans. — Mettez votre mère au cou-

rant de la conduite de ce pensionnaire... qui ne mérite pas d'être logé dans votre maison.

R. MARIE JOSEPHINE

L'instruction est obligatoire jusqu'à 15 ans... seulement. Personne ne peut vous forcer à retourner à l'école en septembre. Même si vous n'avez que 14 ans, dans les circonstances, votre père pourrait obtenir une exemption pour vous. Vous ne serez plus éligible aux allocations familiales, voilà ce qui changera. Sans doute devez-vous, étant l'année, remplacer votre mère au foyer. Faites en sorte de continuer à étudier et à vous cultiver. Un jour ou l'autre vous devrez peut-être aller travailler à l'extérieur et vous faire une carrière; à ce moment vous voudrez avoir non seulement votre certificat de 9e que vous avez déjà, mais aussi votre certificat de 11e. Il y a des Instituts de cours par correspondance où vous pourriez vous inscrire un jour ou l'autre.

R. ANNEUSE

Il y a de nombreux endroits où vous pouvez suivre des cours de couture. Tout dépend des raisons pour lesquelles vous voulez suivre ces cours. Je vous donne à Montréal, l'adresse de l'Ecole des métiers féminins, 1097 rue Berri, Montréal et celle de l'Ecole des métiers commerciaux, 1265 rue St-Denis. Demandez les prospectus de ces écoles. Je vous signale que vous pouvez aussi vous inscrire au cours par correspondance de "coupe et confection pour dames", au Service des cours par correspondance, Ministère de la jeunesse, 9175 rue St-Hubert, Montréal. Bonne chance!

REPONSE A "UN BONHEUR FRAGILE" — Rien ne s'oppose à ce que vous restiez fidèle à ce jeune homme que vous dites aimer sérieusement. C'est peut-être à cause de son penchant pour la boisson que vos parents voudraient vous aider à l'oublier. Le sait-il? S'il vous aime autant qu'il le dit, il voudra peut-être, pour conquérir la confiance de vos parents, cesser totalement de boire? Vous auriez tout à gagner ainsi. Soyez confiante et patiente. Priez pour lui, pour vous, pour votre amour et espérez.

R. H. et C.

Il n'y a aucune objection à dire son âge à un garçon qui nous le demande. Il y a en effet des femmes qui ne le disent jamais. Pour ma part, j'ai toujours souri de cette attitude...

R. VINGT-CINQ PRINTEMPS

Un fleuriste vous conseillera au sujet de votre bouquet de mariée. Beaucoup de jeunes filles aiment les oeillets, les roses; si vous avez un toilette toute blanche, vous feriez bien de choisir un bouquet coloré: des roses, par exemple ou des oeillets roses. Pour ma part, à la campagne, j'aime un bouquet pas trop gros, avec les fleurs de la saison et un petit air champêtre que les meilleurs fleuristes de la ville peuvent réussir

Maintenant plusieurs PORTENT DES DENTIERES

sans aucune crainte

Mangez, parlez, riez ou éternuez sans craindre que vos dentiers ne tombent, ne glissent ou se déplacent. FASTEETH retient les dentiers plus fermement et plus confortablement. Cette poudre plaisante n'a pas de sensation ni de goût âcre, gommeux ou pâteux. Ne donne pas la hausse. C'est un alcalin (non-acide). Entraîne l'odeur des dentiers (haléine de denture). Procurez-vous FASTEETH dans n'importe quelle pharmacie.

et que vous pouvez réussir vous-même si quelqu'un peut vous conseiller pour son arrangement. Ce n'est pas un mystère, et beaucoup de mariées composent elles-mêmes leur bouquet. Les tons de bruns et de gris sont fort en vogue et il en est sûrement que vous portez avec avantage. Les vertes sombres sont aussi très portées à l'automne. Je vous suggère pour accompagner votre costume, un chapeau en feutre mou de même teinte, des souliers et un sac à main bruns. Vos gants peuvent être assortis à vos souliers ou à votre chapeau ou encore rappeler la teinte de votre blouse que vous choisirez sans doute dans un de ces tons de jaune or qui sont si agréables.

Q. Y aurait-il parmi vos lecteurs et lectrices quelqu'un qui posséderait des pièces de monnaies canadiennes: des 50 sous de l'année 1921 et 1890. Je serais prête à payer \$100 pour une pièce de 1921 et \$15 pour une pièce de 1890. S'adresser à Mlle Rita Fortier, a.s. de M. Antonio Fortier, St-Henri de Lévis, R.R. no 3, P. Q.

R. Votre message est fait. Bonne chance!

Q. Je trouve étonnant que vous n'ayez pas répondu à ma lettre. Je vous ait écrit il y a un mois... etc.

BLONDE AUX YEUX BLEUS

R. MARIE LUCE répond en effet à toutes les lettres qu'elle reçoit. Il arrive cependant que ses réponses retardent. Le courrier est souvent abondant et elle doit respecter ou à peu près l'ordre de réception... Le franc est la monnaie de base en France, comme le dollar ici. On a créé depuis quelques années le NOUVEAU FRANC qui vaut un certain nombre de francs. Actuellement, le dollar canadien vaut 451 nouveaux francs et 451 francs. - Oscar signifie l'ange de Dieu; Jacques, usurpateur; Germain, homme de guerre. - Les correspondantes qui désirent une réponse "pressée" font bien de donner leur nom et leur adresse et de joindre si possible à leur demande un timbre de 3 sous ou une enveloppe affranchie.

REPONSE A "JEUNE FLEUR NON EPANOUIE" — Peut-on à 17 ans se desoler parce qu'on n'a pas d'amis de garçon et parce que nos parents ne nous permettent pas de sortir librement? Evidemment, il y a dans notre milieu beaucoup de jeunes de 17 ans qui ont déjà eu des amis, qui en ont encore, qui ont commencé à recevoir et à sortir à 14 ou 15 ans... Je ne suis pas certaine qu'elles soient plus chanceuses que vous ne l'êtes vous-même, malgré la solitude dont vous souffrez présentement. Toute situation a ses bons côtés et je vous encourage à voir les bons côtés de la vôtre. Causez avec votre mère, vos frères, les jeunes filles de 19, 20 ans de votre entourage et vous les découvrirez, j'en suis certaine. Puis, ne cherchez pas à vous bâtir une personnalité artificielle, qui ne soit pas en accord avec ce que vous êtes profondément: une jeune fille sensible, un peu secrète, timide, qui a conservé une pudeur normale, qui s'effraie un peu devant l'amour qu'elle désire sans le connaître... Croyez-moi de telles jeunes filles sont des perles. Un jour, un jeune homme de valeur vous remarquera et vous aimera pour tout cela. Attendez-le patiemment et avec confiance. N'y a-t-il pas aucun groupe ment dans votre paroisse dont vous puissiez faire partie? Equipe de sports? chorale? cercle de l'U.C.F.R. ou des Fermières? J.R.C.? Pourriez-vous vous inscrire quelque part à des cours du soir de culture ou de perfectionnement? Ce sont des moyens d'épanouir votre personnalité sans vous violenter et sans chercher à copier celles que vous croyez, à tort peut-être, plus douées et plus chanceuses. — Surveillez votre régime alimentaire et veillez à ce que vos intestins et votre système digestif fonctionnent très bien et ces boutons devraient disparaître. Bonne chance!

LA COUTURE CHEZ SOI

Nos patrons portent des instructions en français sur toutes leurs pièces: ces instructions sont une aide précieuse pour leur disposition sur le tissu et pour leur assemblage.



A-727 ENSEMBLE D'AUTOMNE.

Robe et boléro, tous deux d'une coupe avantageuse et confortable. Les jupes sont plus larges cet automne et elles seront accueillies avec satisfaction. Grandeurs: 10, 12, 14, 16, 18. La grandeur 16 requiert 3 1/2 verges de 35", pour la robe et 2 verges pour le boléro. Prix: \$1.10, tous frais compris.

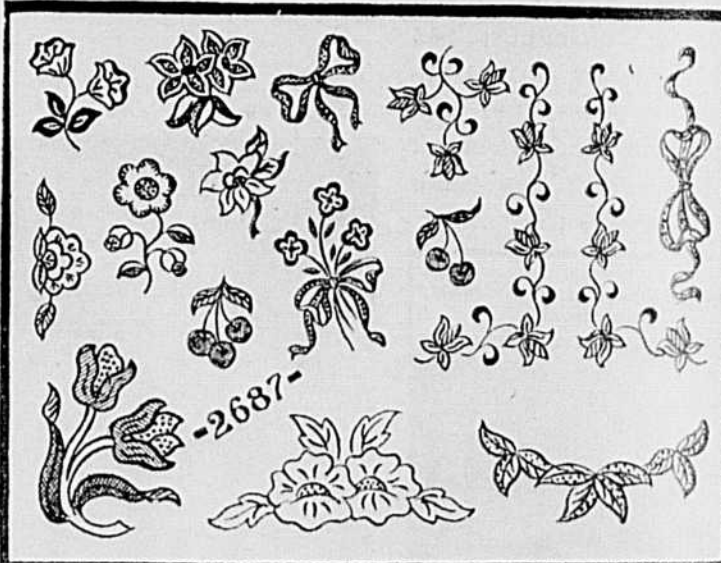


M-478 Voici un patron idéal pour une robe d'automne, pratique en toutes circonstances, selon les accessoires qu'on y joindra. Grandeurs: 10, 12, 14, 16, 18. La grandeur 16 requiert 3 verges de 45". Prix: \$1.10, tous frais compris.

S'IL VOUS PLAÎT, effectuer votre remise non pas en timbres-poste, mais en bons ou mandats de poste. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé sous enveloppe. Les patrons commandés vous parviendront dans un délai raisonnable. Ils ne sont pas échangeables à moins d'erreur ou de défaut grave. Aucune commande C.O.D. n'est acceptée.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, "LA TERRE DE CHEZ NOUS"
515, avenue Viger, Montréal 24

VENNAT - 2687 Motifs à broder



2687 — Ces motifs à broder sont suggérés pour l'ornementation de tentures, nappes de table, ou autre tissu-main uni. Ils sont faciles à utiliser et à disposer au goût de chacune.

PATRON à tracer avec un crayon, 65 cts. Carbone spécial bleu ou jaune, 35 cts.

TOILE de couleur pur lin, pour

nappes et tentures, 54" de large, la verge \$3.00. Echantillons envoyés sur demande, moyennant 10 sous.

LAINE A BRODER, lavable pour tentures. L'écheveau, 12 cts. Rayonne lavable à broder pour combler avec la laine et donner des reflets. L'écheveau, 12 cts. Toutes les gammes de coloris.

Taxe de 4% pour le Québec et 5% pour Montréal, à ajouter en plus.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, "LA TERRE DE CHEZ NOUS"
515, avenue Viger, Montréal 24.

COURS DE 4 MOIS

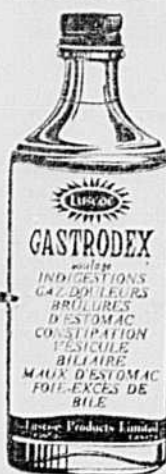
par correspondance

de la 4e à la 12e année. Diplôme et examens. \$4.00 par mois. Livres fournis gratuitement pour la durée du cours.

Ecrire pour renseignements
AVIS: Les prochains cours débuteront le 15 septembre 1962. L'inscription doit être faite avant le 11 sept. 1962

Institut Neron

C. P. DPA 1336, QUEBEC



NOUVEAU REMEDE pour les TROUBLES de l'ESTOMAC et du FOIE GASTRODEX

A l'intention des hommes, des femmes et des enfants qui ont des troubles d'irregularité, constipation, spasmes sous les côtes, aux côtes et à l'estomac, maux de tête, goût âcre. Pourquoi attendre et souffrir. Essayez GASTRODEX dès aujourd'hui. Prenez-en tous les jours une cuillerée à thé, matin et soir.

PRIX: SEULEMENT \$2.25 le flacon

En vente dans toutes les pharmacies au Canada

INSTITUT AUDET

Etudes par correspondance

- Cours primaire et secondaire de 4e à 9e années
 - Cours commercial et général de 10e à 12e années
 - Cours agricole 8e, 9e, 10e années
 - Cours anglais 1er au 4e degré
- \$4.00 par mois, durée de 4 mois — Examens et diplôme
Manuels fournis — Prospectus sur demande

• DEBUT DU COURS: 7 SEPTEMBRE •

INSTITUT AUDET, C.P. 158, Dépt. 107, Limoilou, Qué. 3

INSTITUT ALIE

COURS PAR CORRESPONDANCE

Scientifique ou commercial, 8e à 12e année inclusivement. Attention spéciale aux adultes. Conversation anglaise (cours et disques). Cours complet ou matières séparées. Mêmes avantages que pour nos cours réguliers. Cours spécial de 6e et 7e année pour adultes. Diplôme de l'Institut ou de l'Instruction publique.

COURS PAR CORRESPONDANCE ALIE

2850 est, rue SHERBROOKE, Montréal — 527-3631

NOTRE MAISON MET L'INSTRUCTION A LA PORTEE DE TOUS

Votre prospectus, s'il vous plaît, sans obligation de ma part

M., MME, MLE

ADRESSE

VILLE

PROV.

TEL.

Scientifique ☐

Commercial ☐

Spécial pour adulte ☐

Anglais ☐

Autres cours ☐

ASSURANCES U.C.C.

COMPAGNIE MUTUELLE

(Ci-après appelée la Compagnie)
SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Avis d'assemblées régionales annuelles

Avis est par les présentes donné que les Assemblées Régionales Annuelles 1962 des membres de la Compagnie qui ont leur domicile dans les régions mentionnées plus bas seront tenues aux lieux, dates et heures indiquées ci-après :

Région	Date	Lieu	Heure
Saint-Hyacinthe	19 août 1962	Saint-Hyacinthe (Hôtel-Dieu)	1.30 p.m.
Rimouski-est	20 août 1962	Saint-Adelme	1.30 p.m.
Amos	21 août 1962	Amos	1.30 p.m.
Québec-nord	21 août 1962	Ancienne Lorette	1.30 p.m.
Québec-ouest	22 août 1962	Saint-Jacques de Leeds	1.30 p.m.
Rimouski-ouest	22 août 1962	Sully	1.30 p.m.
Québec-est	23 août 1962	Saint-Magloire	1.30 p.m.
Témiscamingue	23 août 1962	Guérin	1.30 p.m.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	23 août 1962	Saint-Jean-Port-Joli	11.00 a.m.
Mont-Laurier	26 août 1962	Mont-Laurier	1.30 p.m.
Québec-sud	29 août 1962	Sainte-Germaine	1.30 p.m.

Description des régions

Saint-Hyacinthe : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Saint-Hyacinthe, c'est-à-dire le diocèse catholique de Saint-Hyacinthe.
Rimouski-est : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Rimouski-est, c'est-à-dire la partie du diocèse catholique de Rimouski située à l'est du comté de Rimouski.
Amos : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. d'Amos, c'est-à-dire le diocèse catholique d'Amos.
Québec-nord : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Québec-nord, c'est-à-dire la partie du diocèse catholique de Québec qui est située sur la rive nord du fleuve St-Laurent ainsi que l'île d'Orléans et l'île-aux-Coudres.
Québec-ouest : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Québec-ouest, c'est-à-dire les comtés de Lotbinière et de Mégantic.
Rimouski-ouest : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Rimouski-ouest, c'est-à-dire les comtés de Rimouski et de Témiscouata ainsi que la partie du comté de Rivière-du-Loup qui se trouve dans le diocèse catholique de Rimouski.
Québec-est : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Québec-est, c'est-à-dire les comtés de Lévis et de Bellefleur.
Témiscamingue : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Témiscamingue, c'est-à-dire la partie du diocèse catholique de Timmins qui se trouve dans la province de Québec.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, c'est-à-dire le diocèse catholique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
Québec-sud : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Québec-sud, c'est-à-dire les comtés de Beauport et de Dorchester ainsi que la partie du comté de Francheville qui est située dans le diocèse catholique de Québec.
Mont-Laurier : Territoire correspondant à celui de la fédération de l'U.C.C. de Mont-Laurier, c'est-à-dire le diocèse catholique de Mont-Laurier.

Remarque

Conformément aux statuts et règlements de la Compagnie, les membres seront appelés, lors de ces assemblées régionales annuelles, à élire des délégués et des substituts pour l'assemblée générale annuelle et pour toute assemblée générale spéciale de la Compagnie.

Le Secrétaire,
PIERRE-EUGÈNE PROULX

Donné à Montréal, le 4 août 1962.

A l'Exposition provinciale

Embellissons avec des plantes

Les visiteurs de l'Exposition Provinciale de Québec, du 30 août au 9 septembre, pourront admirer 8 kiosques sur l'embellissement au Palais de l'Agriculture et s'y renseigner tout à leur aise auprès des agronomes du ministère de l'Agriculture.

Dans l'un de ces kiosques, on trouvera les arbustes les plus recommandés pour lier la maison à la pelouse, dans un autre, une plate-bande fleurie aux multiples plants clairement identifiés; dans les voisins, des collections de plantes vertes et de plantes fleuries pour l'intérieur et un peu plus loin, des fleurs coupées pour le salon et la table familiale. On pourra également essayer d'identifier ces mêmes plantes un peu à l'écart et se procurer quelques bulletins et feuillets sur un sujet particulier au kiosque de renseignements, ou encore apprendre comment entretenir et protéger toutes ces plantes, tout en goûtant à l'une de nos multiples variétés de pommes de Québec qui seront exposées tout près, non seulement pour le plaisir des yeux, mais également pour celui du palais.

Messages . . .

(Suite de la page 22)

de la question sociale et religieuse; ne "jouez pas seulement par principe..."

"... La J.R.C. atteint les jeunes du milieu par ses cours d'éducation populaire... L'action catholique adulte est un fruit mûr qui va se dégager de la célébration des fêtes du 25e de la J.R.C.; sans elle la J.R.C. ne peut réussir à transformer le milieu... Continuez vos représentations et mettez-y ce "je ne sais quoi" qui fait la beauté de l'action catholique, la charité qui vient de l'action catholique."

TV NOTRE CRITIQUE RADIO

Vacances

Il n'y a qu'un plaisir supérieur à celui de partir en vacances, c'est celui de revenir. Une semaine loin des émissions habituelles de radio et de télévision cela peut être un repos pour la commentatrice, mais une bien pauvre expérience pour les lecteurs.

Les provinces Maritimes sont une mine pour les estivants. Que le soleil brille ou qu'il pleuve, les belles routes droites du Nouveau-Brunswick ou les chemins sinueux de la Nouvelle-Écosse nous révèlent des paysages doux et agréables. Un seul poste français dessert les Maritimes, celui de Moncton. Et son rayonnement est assez restreint. On n'a donc pu guère établir de comparaisons entre la radio québécoise et la voix française du Nouveau-Brunswick.

Ce qu'il est convenu d'appeler les provinces pauvres n'en ont pas toujours l'aspect. Quelques coins du Nouveau-Brunswick nous donnent une pierre idée du revenu des agriculteurs et des pêcheurs. Les petites villes et villages de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard ont des maisons plus coquettes, plus propres et mieux entretenues que celles de la plupart de nos villages. On a aussi davantage le respect de l'arbre et de la verdure. Les magnifiques champs de patates du Nouveau-Brunswick et de l'île-du-Prince-Édouard et les vergers de la Nouvelle-Écosse sont prometteurs de bonnes récoltes.

Mon premier contact avec la télévision de Montréal fut la populaire émission "Les Travaux et les Jours" où Mlle Henriette Rouleau, économiste ménagère, nous parla "patates"... Après une semaine dans les Maritimes, cela fait changement... L'importance d'une bonne classification et de l'organisation du marché

furent abordées par Mlle Rouleau. Le marché demeure vaste: chips, croustilles, frites, patates déshydratées, il y a de la place pour les produits du Québec.

L'émission "Dictionnaire Magazine" nous montra ensuite un petit film sur le touriste américain à Québec. Celui qui visite les musées et celui qui fait les sanctuaires. Armé de son étrenne caméra, de ses verres fumées, la casquette au front, il passe dans nos villes, curieux de trouver ce qu'il y a de différent de chez lui et de bien français. Nos "snack-bars", nos "dairy-bars", nos "fish & chips" ne doivent pas l'impressionner beaucoup.

Que nos lecteurs se rassurent, les prochaines vacances de Marie Stéphanie ne seront que l'an prochain. Terminons avec cette réplique de Jacques Languirand à Roger Baulu: "Est-il vrai que les voyages forment la jeunesse?" — "Oui, surtout les voyages de nocces."

MARIE-STÉPHANIE

Brevets d'invention
MARQUE DE COMMERCE
en tous pays

MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN

2100, rue Drummond
MONTRÉAL 25

Films à l'affiche de la télévision du 19 au 26 août 1962

MONTRÉAL,
Canal 2 (CBFT)

OTTAWA,
Canal 9 (CBOFT)

DIMANCHE, 19 août

2h.30 — LE PRINCE AU MASQUE ROUGE
Italien, 1954. Histoire romantique de Vittorio Cottafavi. Film mouvementé, au rythme alerte. Réalisation moyenne. Interprétation excellente dans l'ensemble. Note médiocrement dramatique. — Présentation sympathique d'un adulte. — Adultes, des réserves.

LUNDI, 20 août

1h.30 — LES REPROUVÉS
Français, 1936. Drame de Jacques Séverac. — Réalisation inégale. — Situation irrégulière. Meurtre, suicide collectif. — A déconseiller (R.G.F.).

3h. — LE GORILLE VOUS SALUE BIEN

Français, 1954. Film policier de Bernard Borderie. — Film d'action, divertissant, entraînant et rapide. Interprétation homogène. Accumulation de violence. — Adultes.
11h. — MANNEQUINS DE PARIS
Français, 1955. Comédie dramatique d'André Hunebelle. — Bon divertissement. Ensemble élégant et soigné. Excellents interprètes. — Situations et comportements délicats. — Adultes.

MARDI, 21 août

1h.30 — MANNEQUINS DE PARIS (voir ci-dessus)
3h. — LE BRIGAND BIEN-AIMÉ
Américain, 1939. Drame d'aventures de Henry King. — Film intéressant. Belle photographie. Tyrone Power excellent. — Nombreuses violences. Scène délicate. — Adultes.

MERCREDI, 22 août

1h.30 — PORTE DES LILAS
Français, 1957. Comédie dramatique de René Clair. — Film de qualité, humain et attachant. Poésie. Brasseur remarquable. Chansons de Brassens. — Générosité et humanité. Actes répréhensibles. — Adultes.
3h. — ON N'ENTRE PAS LE DIMANCHE
Français, 1959. Drame de Michel Drach. — Malgré quelques défauts, film intéressant et bien réalisé. Valeur psychologique. Bonne interprétation. — Peut faire réfléchir. Scène osée. Libérés de dialogue et de situation. — Adultes, des réserves.

4h. — LA CHANSON DU SOUVENIR

Américain, 1945. Film biographique de Charles Vidor. — Inexactitudes historiques. Réalisation correcte. Décors somptueux. Bon choix de pièces musicales. Interprétation très moyenne. — Liaison vivante de répétir. — Adultes.

JEUDI, 23 août

1h.30 — MA PETITE FOLIE
Français, 1954. Comédie musicale de Maurice Labro. — Divertissement sans prétention. Rythme allégre. Interprétation pleine d'entrain. — Adultes et adolescents.

3h. — LA CHANSON DU SOUVENIR

(voir ci-dessus)

10h.30 — FEMMES ENTRE ELLES

Américain, 1953. Drame psychologique de Michael Angelo Antonioni, avec Eleanor Rossi-Orago et Valentine Cortese. — L'ennui et les problèmes des femmes d'un milieu de la haute couture. — Profond et dense. Psychologie fouillée. Mise en scène remarquable. Rythme volontairement lent. Très bonne interprétation. — Médiocrité morale qui engendre l'amertume. Liaison. Suicide. — Adultes, des réserves.

VENDREDI, 24 août

1h.30 — LA SENTENCE

Français, 1959. Drame de la Résistance de Jean Valère. — Film émouvant et sobre. Début et fin remarquables. Bonne interprétation. — Courage. Patriotisme. Attitude blâmable. — Adultes.

3h. — LE VAINQUEUR DU CIEL

Britannique, 1955. Film biographique de Lewis Gilbert. — Œuvre intéressante. Montage habile. Bonne réalisation. More excellent. — Maîtrise de soi. Courage. — Tous. A voir.

8h.30 — VARSOVIE CONTRE GESTAPO

Polonais, 1959. Film de guerre de Jerzy Passendorfer, avec Bożena Kurowska et Grazyna Staniszewska. — Durant l'occupation allemande, de jeunes patriotes polonais organisent un attentat contre le chef de la Gestapo de Varsovie. Accent d'authenticité. Photographie soignée. Interprétation nuancée. — Courage et esprit de sacrifice. Scènes très dures. — Adultes.

SAMEDI, 25 août

8h.30 — ARCHIMEDE, LE CLOCHARD

Français, 1958. Comédie de Gilles Grangier. — Film original et divertissant, centré sur un Jean Gabin à son meilleur. Plusieurs passages pittoresques. — Figure de clochard antisocial. — Adultes.

DIMANCHE, 19 août

3h.45 — ALERTE AU SUD

Franco-italien, 1953. Film d'aventures et d'espionnage de Jean De-

valve. — Scénario bien construit. Réalisation alerte. Bonne interprétation. — Allusions déplaisantes. Scènes violentes. — Adultes.

7h.30 — TONNERRE SUR L'ATLANTIQUE

Américain, 1939. Drame de guerre de Thomas Seltz. — Scénario valable. Réalisation satisfaisante. Beery excellent. — Tous.

LUNDI, 20 août

4h. — LA LEGION DES DAMNÉS

Américain, 1935. Drame d'aventures de King Vidor. — Film de qualité, plein de chevauchées, tonne interprétation. — Brutalité. — Adultes et adolescents.

7h.15 — CE SOIR, LES SOURIS DANSENT

Franco-espagnol, 1956. Drame policier de Jean Fortuny. — Réalisation terne. Jeu sans relief. Mauvais doublage. — Morale très pauvre. — Adultes, des réserves.

MARDI, 21 août

4h.05 — L'ORPHELINE DES BAS-FONDS

Italien, 1954. Mélodrame de Carlo Campogalliani. — "Lacrymatoire" classique. Réalisation faible. — Un jugement moral contestable. — Adultes, des réserves.

7h.15 — LA MARIEE DU DIMANCHE

Américain, 1948. Comédie sentimentale de Bratigne Windust. — Amusante satire. — Mise en scène un peu lûge. — Excellents interprètes. — Mariage et fiançailles traités à la légère. — Adultes.

MERCREDI, 22 août

4h. — SIGNE : ILLISIBLE

Français, 1942. Comédie policière de Christian Chamborant. — Divertissement sans prétention. Technique moyenne. — Aventures un peu audacieuses. — Adultes.

7h.15 — JUSTICE DU RANCH

Américain, 1939. Western, avec William Boyd et James Ellison. — Adultes et adolescents.

JEUDI, 23 août

4h.05 — SCIPION L'AFRICAIN

Italien, 1937. Drame historique romantique de Carmine Gallone. — Grand déploiement. Mise en scène et interprétation convenant au genre. — Adultes et adolescents.

7h.30 — LA TOUR, PRENDS GARDE !

Franco-yougoslave-italien, 1957. Aventures de cape et d'épée. Réalisation de Georges Lampin. — Tableau amusant de la guerre en dentelles. Rythme enlevé. Scène malicieuse. Bons interprètes. — Belle figure de héros. — Adultes et adolescents.

VENDREDI, 24 août

4h. — RENDEZ-VOUS AVEC CALLAGHAN

Britannique, 1954. Film policier de Charles Saunders. — Ensemble confus et plutôt banal. Un rendez-vous qu'il vaut mieux manquer si l'on ne veut pas perdre son temps. — Des situations et des personnages louches. — Adultes.

7h.15 — L'ANGE QU'ON M'A DONNÉ

Français, 1946. Comédie dramatique de Jean Choux. — Réalisation simple et attachante. Bonne interprétation. De belles photos. — Adultes et adolescents.

SAMEDI, 25 août

3h.45 — L'ANGE ET LE MAUVAIS GARÇON

Américain, 1947. Western de James Grant. — Moyen. Bonne interprétation. — Adultes et adolescents.

5h. — LA PLUIE QUI CHANTE

Américain, 1947. Film biographique de Richard Whorf. — Long et assez inconstant. Beaucoup de chansons. — Numéros de music-hall très réussis. — Adultes et adolescents.

SHERBROOKE, Canal 7 (CHLT-TV)

DIMANCHE, 19 août

2h. — ESCADRILLE DES AIGLES

Américain, 1942. Drame de guerre d'Arthur Lubin. — Réalisation intéressante dans sa partie documentaire. Psychologie juste. Bons interprètes. — Adultes et adolescents.

JEUDI, 23 août

10h.30 — FEMMES ENTRE ELLES

(voir plus haut, canal 2.)

VENDREDI, 24 août

8h.30 — VARSOVIE CONTRE GESTAPO

(voir plus haut, canal 2.)

SAMEDI, 25 août

8h.30 — ARCHIMEDE, LE CLOCHARD

(voir plus haut, canal 2.)

TROIS-RIVIÈRES, Canal 13 (CKTM-TV)

LUNDI, 20 août

12h.30 — LA VALSE DE L'EMPEREUR

Américain, 1948. Comédie musicale de Billy Wilder. — Très amusant. Réalisation adroite. Partition musicale intéressante. Excellente interprétation. — Comportement répréhensible. — Adultes.

MARDI, 21 août

12h.30 — MONSIEUR LEGUIGNON LAMPISTE

Français, 1951. Comédie satirique de Maurice Labro. — Thème original. Réalisation pauvre. Aspect satirique intéressant. — Esprit d'entraide. — Adultes et adolescents.

MERCREDI, 22 août

12h.30 — LES VOYAGES DE SULLIVAN

Américain, 1941. Comédie de

Preston Sturges. — Excellente comédie. Interprétation de qualité. — Violente critique de la société. — Adultes.

JEUDI, 23 août

12h.30 — TON HEURE A SONNE

Américain, 1945. Western de Ray Enright. — Mélange peu heureux de "western" et de "policier". — Brutalités excessives. Esprit de vengeance. — Adultes, des réserves.

10h.30 — FEMMES ENTRE ELLES

(voir plus haut, canal 2.)

VENDREDI, 24 août

12h.30 — LE ROI DE LA PAGAILLE

Britannique, 1953. Comédie de John Paddy Carstairs. — Comédie très agréable malgré quelques faiblesses. Rythme alerte. Interprétation pleine d'entrain. — Nombreux éléments positifs. — Adultes et adolescents.

8h.30 — VARSOVIE CONTRE GESTAPO

(voir plus haut, canal 2.)

SAMEDI, 25 août

8h.30 — ARCHIMEDE, LE CLOCHARD

(voir plus haut, canal 2.)

11h.30 — LE CAS DU DR BERUGA

Allemand, 1940. Drame policier de F.P. Buch. Film tout en dialogues où aucun personnage n'est bien marqué. — Liaison et situation conjugale irrégulière présentées avec indulgence. Adultes, des réserves.

ROUYN-NORANDA, Canal 4 (CKRN-TV)

JEUDI, 23 août

10h.30 — FEMMES ENTRE ELLES

(voir plus haut, canal 2.)

VENDREDI, 24 août

8h.30 — VARSOVIE CONTRE GESTAPO

(voir plus haut, canal 2.)

SAMEDI, 25 août

8h.30 — ARCHIMEDE, LE CLOCHARD

(voir plus haut, canal 2.)

11h.00 — LA FAUTE D'UNE MERE

Italien, 1952. Mélodrame de Carlo Duse. Tous les poncifs du mélodrame traditionnel. Trame policière intéressante. — Éléments positifs. Idée de vengeance. Réalisme insistant de l'évocation d'un viol. Adultes, des réserves.

QUÉBEC, Canal 4 (CFCM-TV)

LUNDI, 20 août

3h.15 — LES PIRATES DES SEPT MERS

Américain, 1953. Film d'aventure de Sidney Salkow. — Beaucoup de mouvement et d'entrain. Réalisation honnête. — Violences. Athlétisme et toilettes aguichantes. — Adultes.

MARDI, 21 août

3h.15 — SUPRÊME AVEU

Américain, 1947. Drame psychologique de Lewis Allen. — Histoire simple, contée sans recherche d'effets techniques. Intéret soutenu. Quelques longueurs. — Sens du devoir. — Sujet pour adultes.

MERCREDI, 22 août

3h.15 — LES PIRATES DES SEPT MERS

(voir plus haut, lundi, 20 août, canal 4.)

JEUDI, 23 août

3h.15 — LES PILLARDS

Américain, 1948. Western de Joseph Kane. — Scénario banal. Réalisation conventionnelle. Beaucoup d'action. — Brutalités inhérentes au genre. — Adultes et adolescents.

VENDREDI, 24 août

3h.15 — SUPRÊME AVEU

(voir plus haut, mardi, 21 août, canal 4.)

8h.30 — VARSOVIE CONTRE GESTAPO

(voir plus haut, canal 2.)

SAMEDI, 25 août

8h.30 — ARCHIMEDE, LE CLOCHARD

(voir plus haut, canal 2.)

12 Jonquière

3 Rimouski

9 Matane

5 New-Carlisle

LA REVUE DES MARCHÉS

PRODUITS AVICOLES

La demande pour les oeufs de la catégorie A-Gros fut stable, la semaine dernière, et les grossistes durent payer un peu plus cher pour obtenir les approvisionnements dont ils avaient besoin. Les offres d'oeufs Catégorie A-Moyens étaient moins considérables et la demande pour cette dernière fut bonne à des prix plus fermes. Le marché des oeufs A-Petits est demeuré tranquille. Au cours de cette semaine, les offres d'oeufs catégorie A-Gros étaient un peu plus abondantes et la demande moins animée.

Les approvisionnements de poulets à griller furent adéquats pour une demande stable. Les approvisionnements de poulets lourds étaient plus que suffisants. A la suite d'un fléchissement dans les prix de plus en plus, les ventes ont commencé à être meilleures. Le marché de la poule est demeuré tranquille et les dindons à griller se sont rapidement bien vendus. Quelques lots de gros dindons ont aussi été abattus et la majorité a été mise en entrepôt.

Volailles en boîtes

Semaine finissant
LUNDI, LE 13 AOÛT 1962

POULETS ABATTUS

(6 livres et plus)

35c-36c

(4 1/2 et moins de 6 livres)

29c-30c

(3 1/2 et moins de 4 1/2 livres)

27c-28c

Poulets à griller et à frire

26c-27c

Poulets éviscérés en vrac

(5 livres et plus)

49c-50c

(4 et moins de 5 livres)

43c-44c

(3 et moins de 4 livres)

40c-41c

Poulets à griller et à frire

(sous glace)

35c-36c

POULES ABATTUES

(De 5 1/2 livres et plus)

25c-26c

(4 1/2 et moins de 5 1/2 livres)

19c-21c

(Moins de 4 1/2 livres)

13c-16c

Poules éviscérées en vrac

(5 livres et plus)

37c-39c

(4 et moins de 5 livres)

36c-37c

(Au-dessous de 4 livres)

29c-30c

JEUNES DINDONS

Moins de 8 livres

42c-44c

Canards

48c-50c

Volailles vivantes

POULES

Prix aux producteurs, à Montréal

6 livres et plus

19c-20c

5 1/2 et moins de 6

12c-13c

Moins de 5 livres

10c-11c

POULETS

6 1/2 livres et plus

28c

5 livres et moins

22c

de 6 1/2 livres

22c

4 livres et moins

21c

de 5 livres

21c

Poulets à griller et à frire

21c

DINDONS

Jeunes dindons:

Moins de 10 livres

26c-26c 1/2

Dindons adultes

Moins de 20 livres

28c

Dindons 20 lb et plus

27c

Canards

29c-30c

Oeufs

Prix sur place à Montréal

OEUF TRIÉ

(caisses gratuites)

Extra-Gros

57c

A-Gros

56c

A-Moyens

51c-52c

Petits

28c

Fre-Wee

18c

B

34c

C

28c

Prix de gros aux détaillants à Montréal (cartons d'une douz.)

Extra-Gros

62c-63c

A-Gros

61c-62c

A-Moyens

55c-57c

A-Petits

32c-34c

Prix de détail aux consommateurs (cartons de douzaines)

Extra-Gros

69c-73c

A-Gros

67c-71c

A-Moyens

59c-63c

A-Petits

38c-41c

Fruits et légumes

Prix payés aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché Central. Ces prix sont fournis par le Ministère provincial de l'agriculture, service de l'horticulture, division de l'inspection, 306 rue Craig est, Montréal.

LUNDI, 13 AOÛT 1962

POMMES: Jaunes transparentes 1.40-1.50, Duchesses 1.75-2.25, Melba 1.75-2.25 le minot, 2,100 boîtes

BLUETS: 1.00 le cageot de 24 pintes 3.25-3.50 le panier de 11 ptes

FRAMBOISES: 3.00-3.50 le cageot de 12 chopines

AUBERGINES: 3.00 la doz

BETTERAVE: .50c la doz de ppts. 1.50-1.75 le sac de 50 lb

BLE D'INDE: 20-22 1/2c la doz

BROCOLI: 2.00 la doz

CAROTTES: .50c la doz de ppts. 2.00-2.50 le sac de 50 lb

CELERI: 1.50-2.00, petit .75c la doz

CHICOREE & ESCAROLE: .75-1.00 le cageot

CHOUX: 1.25-1.50, choux rouges 2.00 le cageot, frisés ou sa-voie 2.00 le cageot

CHOUX DE BRUXELLES: 6.00 pour 16 pintes

CHOUX CHINOIS: 1.00-1.25 le cageot

CHOUX FLEURS: 2.00-2.50 la doz

CONCOMBRES: 25-40c la doz

COURGES: Marrow 1.50, Squash (Hubbard) 3.00 la doz

EPINARDS: 1.75 le boisseau, 1.75 pour 12 cellos de 10 oz

FEVES: jaunes 1.00-1.25, vertes 1.25 le sac de 20 lb

LAITUE: en feuilles, frisée ou Simpson .90-1.00, Romaine 1.50 pour 2 doz, Boston 1.50 pour 2 doz de pommes, Iceberg 1.00-1.25 le cageot

MELONS: d'Oka 4.00 la doz

NAVETS: .35c le paquet de 6, 1.00-1.50 pour 50 lb

OIGNONS: Spring 35-40, plantés gros 1.00-1.25 la doz de ppts

PERSIL: .40-50c la doz de ppts

PIMENT: vert doux 2.00-2.50 la boîte, 4.00-4.50 le boisseau

POIREAUX: .50-60c la doz

RADIS: .50c la doz de ppts, 2.00 pour 30 cellos

TOMATES: rouges 1.00-1.50, roses 2.00-2.50 la boîte, .90c le panier de 11 ptes

Voici, au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, assistant-surveillant de district du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe Saint-Charles, lundi le 13 août 1962.

Les arrivages: 617 bovins, 702 veaux, 114 porcs, 289 agneaux et moutons.

Les réceptions de bovins, cette semaine, étaient de 150 têtes de plus que la semaine dernière et se formaient de 185 bouvillons, 372 taures et vaches et 60 taureaux. En dépit des arrivages plus nombreux, le marché était actif à la suite d'une bonne demande et les prix payés sont fermes à 50c. plus cher pour la plupart des catégories offertes, par rapport à la semaine dernière.

Les transactions sur les veaux s'effectuaient activement à la suite d'une bonne demande et les prix étaient à peine stables allant jusqu'à 50c. moins cher, en général, comparativement à la semaine dernière.

Les premières ventes de porcs, cette semaine, ont rapporté \$1.00 de moins que la semaine dernière, soit \$32.25 pour la catégorie "A". Les prix des truies sont demeurés stables à \$21.00 et \$22.00.

La demande pour les agneaux était bonne et les prix stables à ceux payés la semaine dernière.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi le 13 août 1962.

Les arrivages: 504 bovins, 567 veaux, 61 porcs, 3 agneaux et moutons.

Les arrivages comprennent 160 têtes de plus que la semaine dernière et se sont formés de quelques bouvillons et surtout de taures et vaches et de 25 taureaux, le tout de diverses qualités. Malgré des arrivages plus nombreux, la demande demeure bonne pour toutes les catégories et les prix sont stables à 50c. plus cher que la semaine dernière.

Le marché des veaux était un peu plus lent malgré des arrivages plus nombreux et les prix sont demeurés stables à ceux de la semaine dernière.

Les prix des porcs et truies ne sont pas encore établis au moment de la rédaction de cette page.

Les arrivages très restreints des agneaux et moutons ont rapporté des prix stables à ceux de la semaine dernière.

Prix payés, lundi, aux marchés à bestiaux, à Montréal (Pointe-St-Charles et Eastern Public Livestock Market, coin Iberville et Mont-Royal)

Renseignements fournis par le bureau du Ministère fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montréal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont: Donovan M.G.; Maher W.H. Eng.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tasse.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à M. Gérard Rodrigue, représentant divisionnaire, 400, carré Youville, chambre 101 Montréal - Tél. 844-9511.

Porcs abattus

Ce qui suit est le différentiel établi pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base.

PRIX PAYES, LUNDI, 13 AOÛT 1962

	Marché de Pointe St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
A—Prix de base ..	32.25		32.55-32.75
B— ..	31.25		31.55-31.75
C— ..	29.25	Prix	29.55-29.75
D— ..	29.25		29.55-29.75
Légers ..	29.75	non	29.05-29.25
Lourds ..	29.00	établis	29.30-29.50
Extra-lourds ..	21.00		24.20-23.20
Semi-castrats ..	24.25		25.55-25.75
Truies ..	21.00-22.00		24.20

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$3.00 sur les "A" sont payés par mandats attachés aux certificats de vérification.

ARRIVAGES ET PRIX DE LA SEMAINE DERNIERE

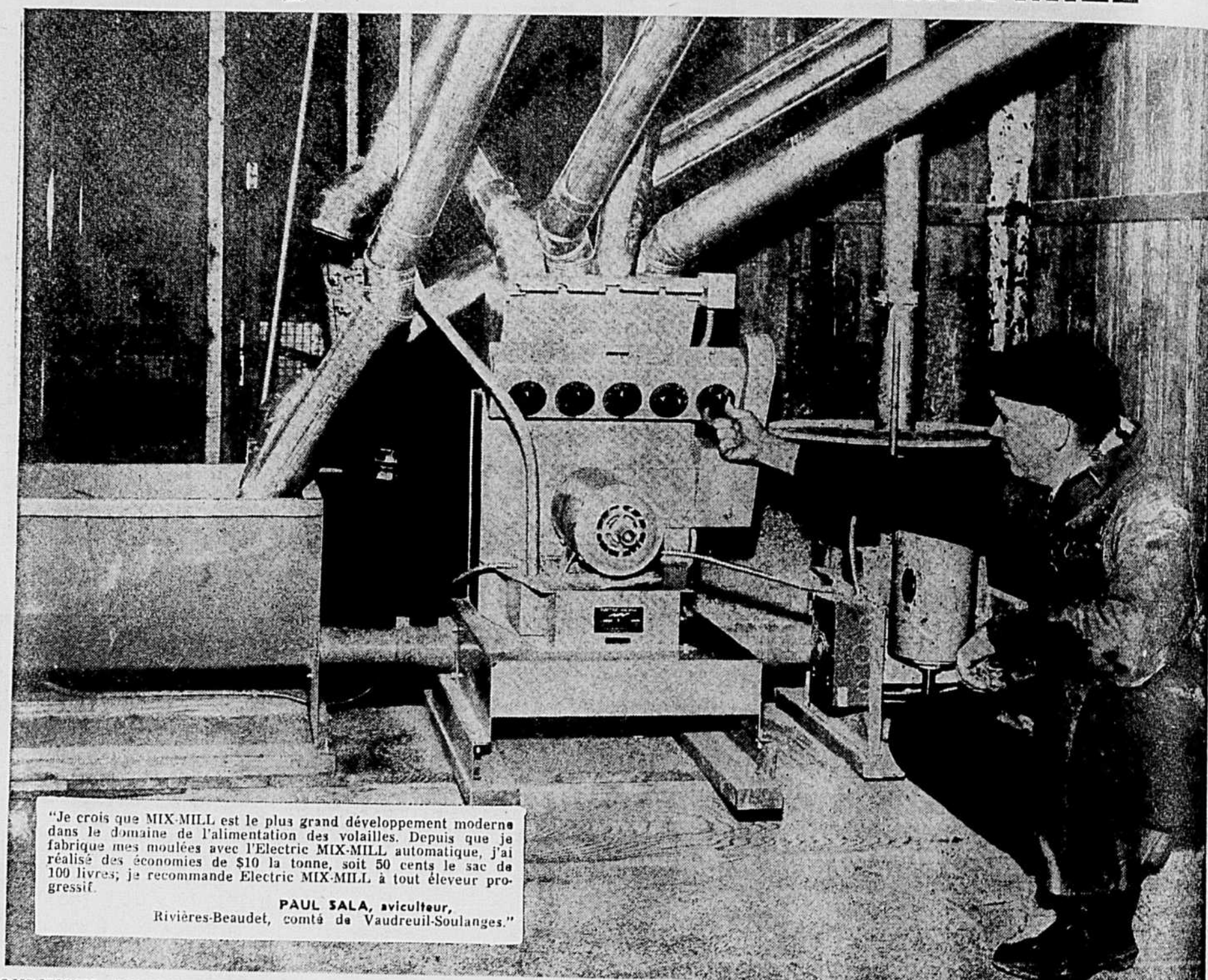
Les 6, 7, 8 août 1962

	MARCHE de l'OUEST	MARCHE de l'EST
	Porcs	Porcs
Les porcs de catégorie A valaient \$1.25 de moins cette semaine tandis que le prix des truies est demeuré stable.		Les prix des porcs et truies sont demeurés stables comparativement à ceux payés la semaine précédente.
Catégorie A	\$33.25	Catégorie A
Truies	\$21.00-\$22.00	Truies
		159 à \$32.00
		35 à \$32.75
		181 à \$32.00
		plus .80 ch.

ÉLEVEURS DE : DINDES, PORCS, VOLAILLES, "B.B.Q."
PRODUCTEURS DE LAIT

GAGNEZ \$2,000.00

Participez au concours **"MIX-MILL"**



"Je crois que MIX-MILL est le plus grand développement moderne dans le domaine de l'alimentation des volailles. Depuis que je fabrique mes moulées avec l'Electric MIX-MILL automatique, j'ai réalisé des économies de \$10 la tonne, soit 50 cents le sac de 100 livres; je recommande Electric MIX-MILL à tout éleveur progressif.

PAUL SALA, aviculteur,
Rivières-Beaudet, comté de Vaudreuil-Soulanges."

CONDITIONS DU CONCOURS I

Un système complet Electrique "MIX-MILL" automatique d'une valeur de \$2,000.00, pour fabriquer les moulées à la ferme et pouvant faire économiser jusqu'à \$1.00 le sac de 100 lbs, sera tiré au hasard parmi tous les éleveurs qui nous demanderont des renseignements sur "MIX-MILL" automatique sans aucune obligation de leur part.

Remplissez et postez immédiatement le coupon ci-contre

Faire ses propres moulées avec

"MIX-MILL" automatique

—ÉCONOMIE...ÉCONOMIE—\$\$

Pourquoi payer un Intermédiaire ?

Afin de connaître "MIX-MILL" automatique, veuillez m'envoyer votre brochure gratuitement et me faire participer à votre concours.

Directeur des Relations Extérieures,
Case Postale 58, 515, avenue Viger, Montréal 24, Qué.

NOM

ADRESSE

Village COMTE RR. No

Dites le nombre de : Vaches () Dindes () Porcs ()
Volailles () B.B.Q. ()